



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201118-20200961-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2020

Affichage : 18/11/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Suivi renforcé des captages du syndicat

Délibération n°2020-09-61

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 ; Mr Dumouchel Alain

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président explique que pour pouvoir bénéficier de subvention pour les diagnostics agricoles notamment mais pour d'autres dossiers comme le PGSSE, l'AESN demande la mise en place d'un suivi renforcé sur les captages du syndicat ; ces suivis sont financés à 80%.

Cela concerne la réalisation d'analyses d'eau sur 400 paramètres qui devraient idéalement être contrôlés ; certains étant incontournables.

3 laboratoires ont été interrogés : Labéo, Eurofins et SCE.

SCE n'a pas fourni de réponse.

Pour tous les captages, le suivi se fera au moyen de 6 passages et seulement 4 pour Beaussault du fait de l'actuel suivi renforcé.

Sur le plan financier, les réponses sont les suivantes :

- Labéo à 29 409.24 € HT
- Eurofins à 30 660 € HT

Selon l'analyse des devis faite en interne par l'animatrice agricole, il est proposé au comité syndical de retenir le laboratoire Eurofins pour un montant de 30 660 €.

Après avoir entendu les explications fournies par Mr le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir le laboratoire Eurofins pour un montant de 30 660 € HT.

En outre, le comité syndical :

- approuve la procédure de consultation pour la mise en place du suivi renforcé sur les captages du syndicat,
 - autorise Mr le Président à :
 - signer le marché avec Eurofins pour un montant de 30 660 € HT,
 - dit que ce montant sera inscrit au budget de l'année 2021 et des années suivantes si nécessaire,
- autorise Mr le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 18 novembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 18 novembre 2020



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Attribution de marché de travaux courants
Assainissement Collectif

Délibération n°2020-09-53

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			Mr Haudrechy
	MALOUTRE	Olivier	T		x		
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président fait un point sur la consultation menée en vue de passer un nouvel accord cadre à bon de commande pour 4 ans maximum (1 an renouvelable 3 fois) pour les travaux courants en assainissement collectif tels que :

- La réparation des conduites d'assainissement ou des branchements,
- La mise à niveau des tampons,
- La création de branchements neufs,
- Le renouvellement des branchements,
- Le renouvellement ou la pose d'organes de réseau,
- Le renouvellement des regards,
- La réalisation des plans de récolement.

Le dossier de consultation des entreprises publié le 18/06/2020 sur la plateforme agysoft.marches-publics.info

La réception des offres étaient fixées au 27/07/2020 à 12h00.

Cinq offres ont été reçues dans les délais DR, PRC TP, CISE TP, EB TP et ALB TP.

La présentation du rapport d'analyses des offres a eu lieu le 10/09/2020.

L'offre d'EB TP a été écarté car non conforme sur le contenu (il manquait le mémoire technique).

Les offres remises s'élèvent à :

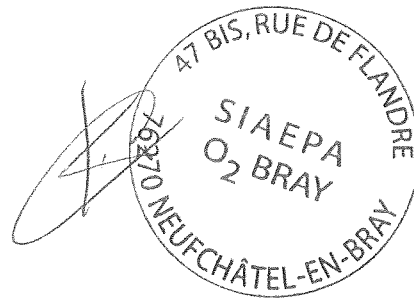
- DR : 320 157.80 € HT
- PRC TP : 760 229.90 € HT
- CISE TP : 599 372.90 € HT
- ALBTP : 743 628.90 € HT

Compte tenu des informations fournies et des tarifs proposés, DR sont les mieux disant.

Après avoir entendu les informations de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical, décide de retenir l'entreprise DR basée à Neufchâtel-en-Bray pour l'accord-cadre à bon de commande pour la réalisation des travaux courants en assainissement collectif sur le territoire du syndicat.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-2020-11-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2021

Affichage : 05/03/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Raccordement Pont de Canche
Neuville-Ferrières
Prestation de Maîtrise d'oeuvre

Délibération n°2020-11-75

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 :, Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président explique que concernant le projet de renaturation de la Béthune, le maître d'œuvre Sogeti travaille sur le raccordement de maisons, qu'il est possible de faire dans le cadre de ce projet ; 4 habitations peuvent être ajoutées au projet.

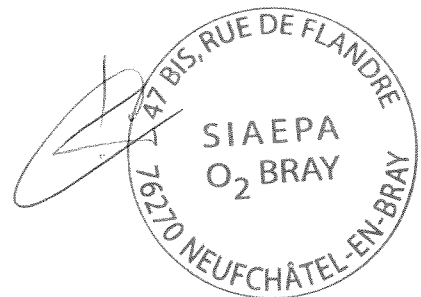
Sogeti a informé le syndicat qu'aucun émolument supplémentaire ne sera facturé pour cette prestation.

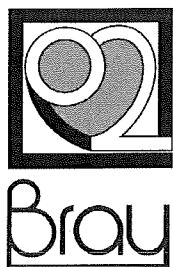
Un avenant administratif sera rédigé.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, prennent acte de la non facturation d'émolument supplémentaire pour l'ajout de 4 maisons dans le dossier de raccordement de la rue du Pont de Canche de Neuville-Ferrières par le maître d'œuvre Sogeti. Mr le Président est autorisé à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 4 mars 2021

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 17 + 4 pouvoirs

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019

Délibération N°2020-01-01

Légalement convoqué le 15 Janvier 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 21 Janvier 2020 à 20h à la Salle de la Maison des services de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	<i>ETIENNE</i>	Daniel	S				
	<i>STRAGIER</i>	Philippe	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Achille LENORMAND
	<i>COBERT</i>	Gilles	S				
	<i>LANCOIS</i>	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	<i>GROMARD</i>	Gérard	S				
	<i>MERCIER</i>	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T		x		Jean MINEL
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	<i>LETELLIER</i>	Pascal	S				
	<i>MARTIN</i>	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T				
	DUNET	Alexandra	T	x			
	DUVAL	Bernard	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>CLAEYS</i>	Dominique	S				
	<i>LACOSTE</i>	Corinne	S				
	<i>LABBE</i>	Daniel	S				
	<i>MAUROUARD</i>	Jean-Luc	S				
	<i>TROUDE</i>	Michel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	SANSON	Bernard	T			x	
	<i>BELLET</i>	<i>Gérard</i>	S				
	<i>DOMONT</i>	<i>Michel</i>	S				
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	<i>FOLLAIN</i>	<i>Yann</i>	S				
	<i>MARTIN</i>	<i>Yves</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T	x			
	LUROIS	Etienne	T			x	

Présents :17

Pouvoirs :4

Votes : 21

Absents excusés : 4

Absents : 4

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Alexandra DUNET a été désignée secrétaire.

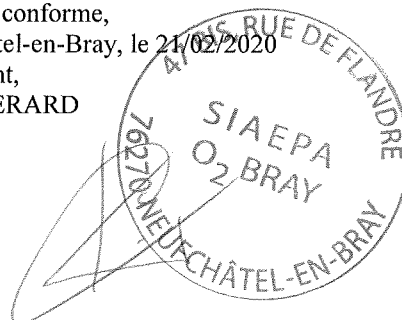
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis :

- Mr Olivier MALOUITRE a remis un pouvoir à Mr Achille LENORMAND
- Mr Michel BAJARD a remis un pouvoir à Mr Jean MINEL
- Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ
- Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

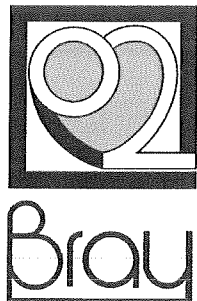
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des arrêtés N°14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22/2019 et 01, 02, 03, 04 et 05/2020, et des décisions N°2019-10, 11 et 12 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2016-04-25 du 1^{er} avril 2016.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21/02/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21/02/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°091/02/20-AL

REÇU LE
27 FEV. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

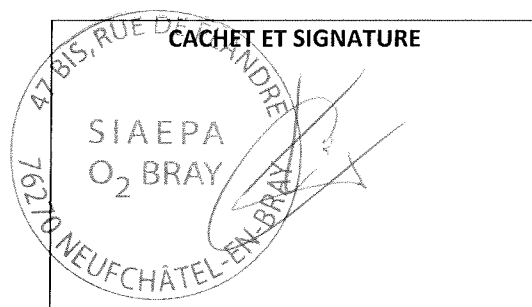
Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 21/01/2020

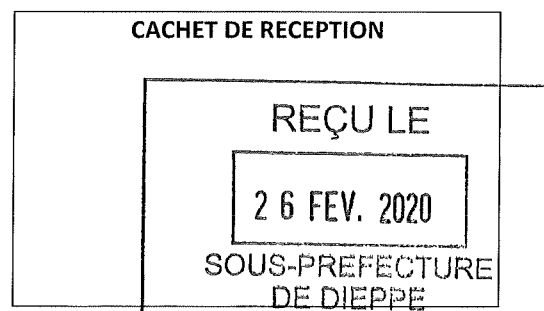
Exemplaire : à conserver / à retourner.

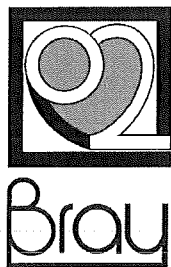
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019	2020-01-01		☐
Délibération : Compte Financier Unique Signature des conventions tripartites	2020-01-02		☐
Délibération : Marché de prestation en eau potable Accord carte à bon de commande attribution	2020-01-03		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits : Budget principal eau potable	2020-01-04		☐
Délibération : STEP de Graval – Réhabilitation Convention de mise à disposition Parcelle communale	2020-01-05		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits Budgets annexe Assainissement Collectif	2020-01-06		☐
Délibération : Durée d'amortissement Assainissement Collectif STEP Mesnières	2020-01-07		☐

Date : 24/02/2020



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 17 + 4 pouvoirs

Objet : Compte Financier Unique
 Signature des conventions tripartites

Délibération N°2020-01-02

Légalement convoqué le 15 Janvier 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 21 Janvier 2020 à 20h à la Salle de la Maison des services de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	<i>ETIENNE</i>	Daniel	S				
	<i>STRAGIER</i>	Philippe	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Achille LENORMAND
	<i>COBERT</i>	Gilles	S				
	<i>LANCOIS</i>	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	<i>GROMARD</i>	Gérard	S				
	<i>MERCIER</i>	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T		x		Jean MINEL
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	<i>LETELLIER</i>	Pascal	S				
	<i>MARTIN</i>	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T				
	DUNET	Alexandra	T	x			
	DUVAL	Bernard	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>CLAEYS</i>	Dominique	S				
	<i>LACOSTE</i>	Corinne	S				
	<i>LABBE</i>	Daniel	S				
	<i>MAUROUARD</i>	Jean-Luc	S				
	<i>TROUDE</i>	Michel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	SANSON	Bernard	T			x	
	BELLET	<i>Gérard</i>	S				
	DOMONT	<i>Michel</i>	S				
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	FOLLAIN	<i>Yann</i>	S				
	MARTIN	<i>Yves</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T	x			
	LUROIS	Etienne	T			x	

Présents :17

Pouvoirs :4

Votes : 21

Absents excusés : 4

Absents : 4

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Alexandra DUNET a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis :

- Mr Olivier MALOUITRE a remis un pouvoir à Mr Achille LENORMAND
- Mr Michel BAJARD a remis un pouvoir à Mr Jean MINEL
- Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ
- Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

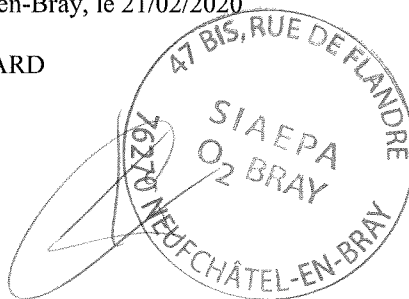
Mr le Président rappelle que le syndicat est retenu pour la 2^{ème} vague d'expérimentation avec la mise en œuvre de la M57 confirmée au 01/01/2021 par arrêté du 13/12/2019, article 2, annexe 2.

Les conventions tripartites avec la DRFIP et la trésorerie ont été reçues pour signature.

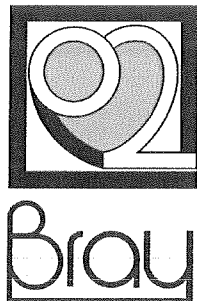
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical autorisent Mr le Président à signer les conventions relatives à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21/02/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21/02/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°091/02/20-AL

REÇU LE
27 FEV. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

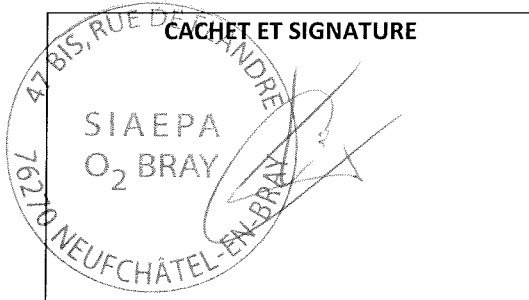
Date du comité syndical : 21/01/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

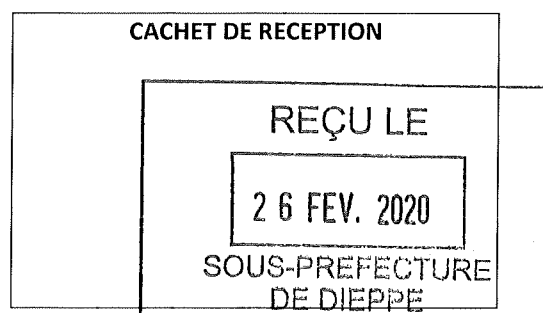
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019	2020-01-01		☐
Délibération : Compte Financier Unique Signature des conventions tripartites	2020-01-02		☐
Délibération : Marché de prestation en eau potable Accord carte à bon de commande attribution	2020-01-03		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits : Budget principal eau potable	2020-01-04		☐
Délibération : STEP de Graval – Réhabilitation Convention de mise à disposition Parcelle communale	2020-01-05		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits Budgets annexe Assainissement Collectif	2020-01-06		☐
Délibération : Durée d'amortissement Assainissement Collectif STEP Mesnières	2020-01-07		☐

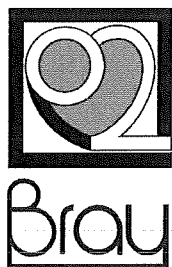
Date : 24/02/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 17 + 4 pouvoirs

Objet : Marché de prestation en eau potable
 Accord cadre à bon de commande
 Attribution

Délibération N°2020-01-03

Légalement convoqué le 15 Janvier 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 21 Janvier 2020 à 20h à la Salle de la Maison des services de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	ETIENNE	Daniel	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Achille LENORMAND
	COBERT	Gilles	S				
	LANCOIS	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	GROMARD	Gérard	S				
	MERCIER	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T		x		Jean MINEL
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	LETELLIER	Pascal	S				
	MARTIN	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T				
	DUNET	Alexandra	T	x			
	DUVAL	Bernard	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	CLAEYS	Dominique	S				
	LACOSTE	Corinne	S				
	LABBE	Daniel	S				
	MAUROUARD	Jean-Luc	S				
Neuville-Ferrières	TROUDE	Michel	S				
	GUERARD	Hervé	T	x			
	SANSON	Bernard	T			x	
	BELLET	Gérard	S				

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	<i>DOMONT</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	<i>FOLLAIN</i>	<i>Yann</i>	<i>S</i>				
	<i>MARTIN</i>	<i>Yves</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T	x			
	LUROIS	Etienne	T			x	

Présents :17

Pouvoirs :4

Votes : 21

Absents excusés : 4

Absents : 4

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Alexandra DUNET a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis :

- Mr Olivier MALOUITRE a remis un pouvoir à Mr Achille LENORMAND
- Mr Michel BAJARD a remis un pouvoir à Mr Jean MINEL
- Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ
- Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

Le syndicat doit réaliser des travaux d'adduction en eau potable courants sur l'ensemble de son territoire.

Aidé de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage préalablement choisi, le syndicat, a donc engagé une consultation pour arrêter le choix de l'entreprise qui réalisera ces prestations.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 400 000,00 € HT maximum pour la période initiale d'une durée d'un an. Il est reconductible tacitement trois fois, pour une durée d'un an par reconduction. La durée maximale du contrat est de quatre ans pour un montant total de 1 600 000,00 € HT maximum.

La consultation a été lancée en procédure adaptée avec publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) :

- La publicité a été transmise au Journal Officiel le mercredi 13 novembre 2019,
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le jeudi 12 décembre 2019 à 11h00,
- L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 14h00,
- La présentation du Rapport d'Analyse des Offres a eu lieu le mardi 14 janvier 2020 à 14h00,
- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site <http://www.achatpublic.com>

Trois (3) offres ont été reçues dans les délais impartis.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'est effectué selon les critères pondérés suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique et délais	60.0 %

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

<i>Modalités et méthodologie d'intervention dans les cas suivants :</i> - <i>Réalisation d'un branchement AEP neuf et du branchement assainissement associé</i> - <i>Réparation d'une fuite sous voirie</i> - <i>Petite extension de réseau</i>	35.0 %
<i>Qualité des matériaux et matériels mis en œuvre</i>	15.0 %
<i>Modalités de gestion des astreintes</i>	10.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Le rapport d'analyse des offres place le candidat PRC TP au 1^{er} rang du classement.

Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés et de son offre financière, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la société PRC TP pour un montant de 400 000,00 € HT maximum pour la période initiale d'une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois pour une durée d'un an par reconduction, soit 1 600 000,00 € HT maximum sur une durée de quatre ans.

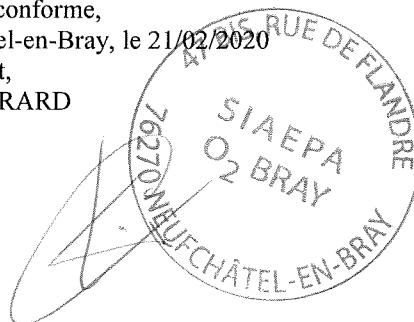
Mr le Président indique qu'il s'agit de l'entreprise sortante, que les équipes de cette entreprise sont bonnes ; des écueils au niveau de la comptabilité ont eu lieu mais avec des réunions de travail, les difficultés se sont réglées.

Vu l'exposé de Mr le Président,
Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical :
A l'unanimité ;

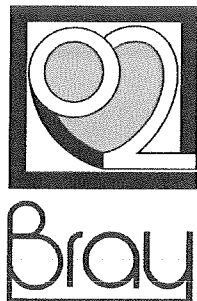
- Approuve la proposition de Mr le Président, suite à la procédure de consultation du bureau d'études,
- Décide d'attribuer le marché à la société PRC TP pour un montant de 400 000,00 € HT maximum (480 000,00 € TTC) pour la période initiale d'une durée d'un an, reconductible tacitement trois (3) fois pour une durée d'un an par reconduction, soit 1 600 000,00 € HT maximum (1 920 000,00 € TTC) sur une durée de quatre ans ;
- Dit que ce montant est inscrit au budget de l'année 2020, et sera inscrit au budget des années 2021, 2022 et 2023 ;
- Autorise Mr le Président à signer cet accord-cadre à bons de commande de travaux et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial,

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21/02/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21/02/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°091/02/20-AL

REÇU LE
27 FEV. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

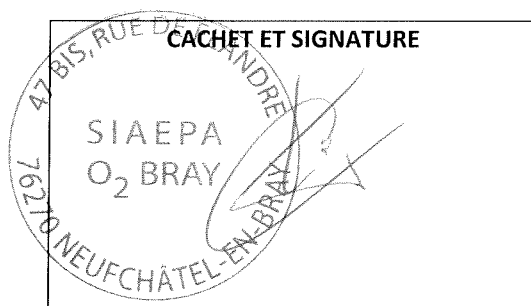
Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 21/01/2020

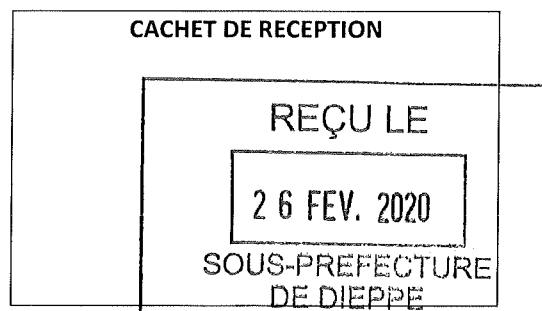
Exemplaire : à conserver / à retourner.

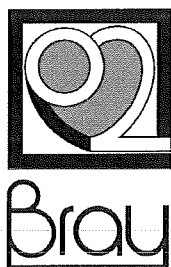
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019	2020-01-01		☐
Délibération : Compte Financier Unique Signature des conventions tripartites	2020-01-02		☐
Délibération : Marché de prestation en eau potable Accord carte à bon de commande attribution	2020-01-03		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits : Budget principal eau potable	2020-01-04		☐
Délibération : STEP de Graval – Réhabilitation Convention de mise à disposition Parcelle communale	2020-01-05		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits Budgets annexe Assainissement Collectif	2020-01-06		☐
Délibération : Durée d'amortissement Assainissement Collectif STEP Mesnières	2020-01-07		☐

Date : 24/02/2020



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 17 + 4 pouvoirs

Objet : Ouverture anticipée de crédits -
 Budget principal eau potable

Délibération N°2020-01-04

Légalement convoqué le 15 Janvier 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 21 Janvier 2020 à 20h à la Salle de la Maison des services de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	<i>ETIENNE</i>	Daniel	S				
	<i>STRAGIER</i>	Philippe	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Achille LENORMAND
	<i>COBERT</i>	Gilles	S				
	<i>LANCOIS</i>	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	<i>GROMARD</i>	Gérard	S				
	<i>MERCIER</i>	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T		x		Jean MINEL
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	<i>LETELLIER</i>	Pascal	S				
	<i>MARTIN</i>	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T				
	DUNET	Alexandra	T	x			
	DUVAL	Bernard	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>CLAEYS</i>	Dominique	S				
	<i>LACOSTE</i>	Corinne	S				
	<i>LABBE</i>	Daniel	S				
	<i>MAUROUARD</i>	Jean-Luc	S				
	<i>TROUDE</i>	Michel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	SANSON	Bernard	T			x	
	<i>BELLET</i>	<i>Gérard</i>	S				
	<i>DOMONT</i>	<i>Michel</i>	S				
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	<i>FOLLAIN</i>	<i>Yann</i>	S				
	<i>MARTIN</i>	<i>Yves</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T	x			
	LUROIS	Etienne	T			x	

Présents :17

Pouvoirs :4

Votes : 21

Absents excusés : 4

Absents : 4

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Alexandra DUNET a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis :

- Mr Olivier MALOUITRE a remis un pouvoir à Mr Achille LENORMAND
- Mr Michel BAJARD a remis un pouvoir à Mr Jean MINEL
- Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ
- Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

Monsieur le Président explique que, dans l'attente du vote du budget primitif 2020 de l'eau potable, l'article L1612.1 du CGCT sera appliqué : proposition de prise d'une délibération spéciale d'ouverture préalable de crédits dans les limites prévues par cet article pour les opérations :

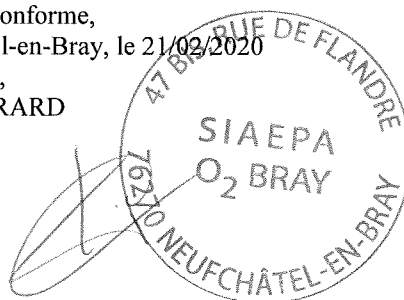
- Art. 21561 - Opération115 : renouvellement d'organes ouvrages pour un anti-bélier, soit environ 8 000 €
- Art. 21531 – Opération 141 : renouvellement d'organes réseaux pour d'éventuelles casses, soit environ 12 000 €
- Art. 2031 et 2051 – Opération 1 200 : matériel et logiciel de bureau pour un module Interventions sur la tablette du 2^{ème} personnel en eau potable et pour des plans de recollement, soit environ 2 000 €

Le Président demande aux membres du comité syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020, dans la limite des crédits indiqués ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

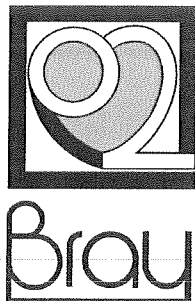
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent l'ouverture anticipée des crédits pour les opération 115, 141 et 1200 pour le budget principal de l'eau potable.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21/02/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21/02/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°091/02/20-AL

REÇU LE

27 FEV. 2020

O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

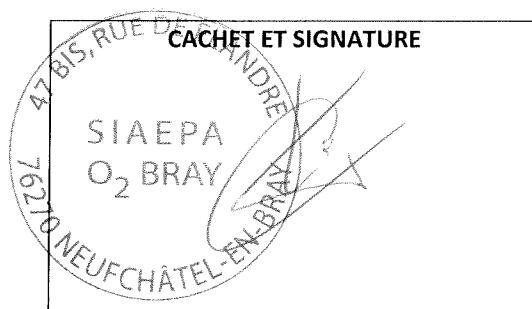
Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 21/01/2020

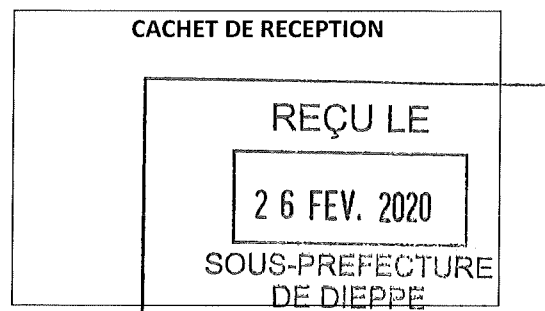
Exemplaire : à conserver / à retourner.

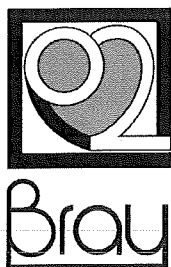
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019	2020-01-01		☐
Délibération : Compte Financier Unique Signature des conventions tripartites	2020-01-02		☐
Délibération : Marché de prestation en eau potable Accord carte à bon de commande attribution	2020-01-03		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits : Budget principal eau potable	2020-01-04		☐
Délibération : STEP de Graval – Réhabilitation Convention de mise à disposition Parcelle communale	2020-01-05		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits Budgets annexe Assainissement Collectif	2020-01-06		☐
Délibération : Durée d'amortissement Assainissement Collectif STEP Mesnières	2020-01-07		☐

Date : 24/02/2020



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 17 + 4 pouvoirs

Objet : STEP de Graval - Réhabilitation
 Convention de mise à disposition
 Parcelle communale

Délibération N°2020-01-05

Légalement convoqué le 15 Janvier 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 21 Janvier 2020 à 20h à la Salle de la Maison des services de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	<i>ETIENNE</i>	Daniel	S				
	<i>STRAGIER</i>	Philippe	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Achille LENORMAND
	<i>COBERT</i>	Gilles	S				
	<i>LANCOIS</i>	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	<i>GROMARD</i>	Gérard	S				
	<i>MERCIER</i>	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T		x		Jean MINEL
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	<i>LETELLIER</i>	Pascal	S				
	<i>MARTIN</i>	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T				
	DUNET	Alexandra	T	x			
	DUVAL	Bernard	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>CLAEYS</i>	Dominique	S				
	<i>LACOSTE</i>	Corinne	S				
	<i>LABBE</i>	Daniel	S				
	<i>MAUROUARD</i>	Jean-Luc	S				
	<i>TROUDE</i>	Michel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	SANSON	Bernard	T			x	
	<i>BELLET</i>	<i>Gérard</i>	S				
	<i>DOMONT</i>	<i>Michel</i>	S				
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	<i>FOLLAIN</i>	<i>Yann</i>	S				
	<i>MARTIN</i>	<i>Yves</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T	x			
	LUROIS	Etienne	T			x	

Présents :17

Pouvoirs :4

Votes : 21

Absents excusés : 4

Absents : 4

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Alexandra DUNET a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis :

- Mr Olivier MALOUITRE a remis un pouvoir à Mr Achille LENORMAND
- Mr Michel BAJARD a remis un pouvoir à Mr Jean MINEL
- Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ
- Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

Mr le Président informe les membres que le syndicat a reçu le retour des services de la police de l'eau : ils valident le projet et aussi le fait qu'il est situé sur une partie de terrain appartenant à la commune de Graval.

Le travail sur la convention peut être entamé ; un projet de convention a été rédigé.

Mr le Président en donne lecture. Mr Bourguignon, maire de Graval demande si l'entretien de la parcelle communale supportant une partie du dispositif sera assuré par le syndicat.

Mr le Président répond par l'affirmative et indique que cette précision sera portée à la convention à l'article 2 selon ces termes : « *le syndicat s'engage à entretenir le périmètre de la nouvelle station d'épuration y compris la parcelle communale mise à disposition* ».

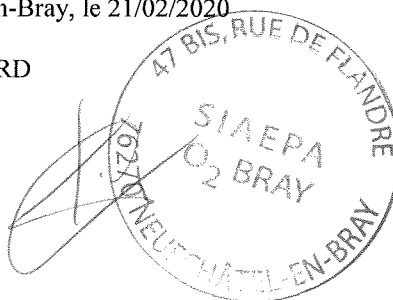
Il sera évoqué rapidement avec Mr le Maire de Graval la délimitation de l'emprise du projet sur le terrain

Mr le Président propose de valider la rédaction de la convention de mise à disposition de terrain avec la modification de l'article 2 relative à l'entretien du terrain communal par les services du syndicat.

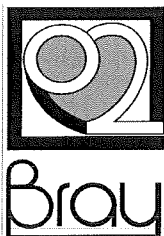
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, les membres du comité syndical valide la rédaction de la convention avec la modification de l'article 2 ci-dessus énoncée et autorisent Mr le Président à signer à la convention avec la commune de Graval.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21/02/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21/02/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Convention de mise à disposition de terrain

Entre

La commune de Graval représentée par son maire, Mr Xavier BOURGUIGNON, autorisé par délibération en date du

Désigné dans le texte qui suit par "la commune "

D'une part,

Et

Le SIAEPA O₂ BRAY représenté par son président, Mr Hervé GUERARD, autorisé par une délibération en date 21/01/2020,

Désigné dans le texte qui suit par "le syndicat"

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La commune met gratuitement à disposition du syndicat la partie de la parcelle cadastrée section ZE numéro 027. Cette parcelle est occupée par un réseau de noues dirigeant l'eau pluviale traversant la parcelle vers la mare communale.

Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration faite par le syndicat, la parcelle sera utilisée comme zone d'infiltration des eaux traitées issues des filtres à roseaux implantés sur l'actuelle parcelle de la station. Le plan de projet en pièce jointe à la présente convention indique l'emprise de la zone d'infiltration.

Article 2 : Engagements

Le syndicat s'engage à :

- Démonter les aménagements de surface lors des travaux de réhabilitation,
- Prévoir un aménagement vers la mare de manière à évacuer les eaux pluviales transitant actuellement par la noue,
- Laisser l'ensemble de la parcelle propre après les travaux et après les opérations d'exploitation,
- Clôturer le nouvel ouvrage. (Ce point est à confirmer avec la commune de Graval)
- Entretenir le périmètre de la nouvelle station d'épuration y compris la parcelle communale mise à disposition.

La commune s'engage à laisser l'accès aux ouvrages d'assainissement libre en permanence, pour des raisons d'exploitation du service d'assainissement.

Article 4 : Durée

La présente convention est fixée pour une durée illimitée.

Article 5 : Dispositions financières

Aucune contrepartie liée à l'occupation du domaine public ne sera demandée au syndicat.

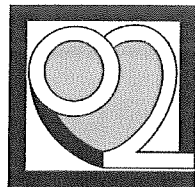
Annexes

- Plan d'implantation du projet de la station d'épuration.

Fait à Neufchâtel-en-Bray en 2 exemplaires originaux

Pour le SIAEPA O₂ Bray
Mr Hervé GUERARD, Président

Pour la Commune de Graval
Mr Xavier BOURGUIGNON, Maire



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Bray

Courrier n°091/02/20-AL

REÇU LE

27 FEV. 2020

O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

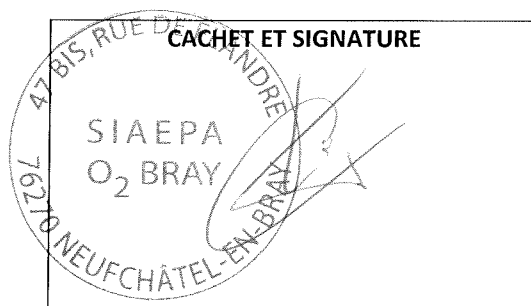
Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 21/01/2020

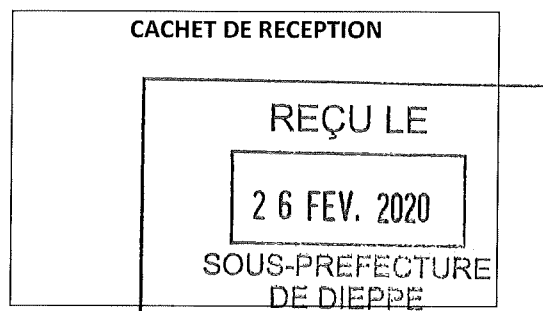
Exemplaire : à conserver / à retourner.

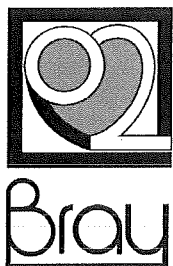
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019	2020-01-01		☐
Délibération : Compte Financier Unique Signature des conventions tripartites	2020-01-02		☐
Délibération : Marché de prestation en eau potable Accord carte à bon de commande attribution	2020-01-03		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits : Budget principal eau potable	2020-01-04		☐
Délibération : STEP de Graval – Réhabilitation Convention de mise à disposition Parcelle communale	2020-01-05		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits Budgets annexe Assainissement Collectif	2020-01-06		☐
Délibération : Durée d'amortissement Assainissement Collectif STEP Mesnières	2020-01-07		☐

Date : 24/02/2020



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 17 + 4 pouvoirs

Objet : Ouverture anticipée de crédits
 Budget annexe Assainissement Collectif

Délibération N°2020-01-06

Légalement convoqué le 15 Janvier 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 21 Janvier 2020 à 20h à la Salle de la Maison des services de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	ETIENNE	Daniel	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Achille LENORMAND
	COBERT	Gilles	S				
	LANCOIS	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	GROMARD	Gérard	S				
	MERCIER	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T		x		Jean MINEL
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	LETELLIER	Pascal	S				
	MARTIN	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T				
	DUNET	Alexandra	T	x			
	DUVAL	Bernard	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	CLAEYS	Dominique	S				
	LACOSTE	Corinne	S				
	LABBE	Daniel	S				
	MAUROUARD	Jean-Luc	S				
	TROUDE	Michel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	SANSON	Bernard	T			x	
	<i>BELLET</i>	<i>Gérard</i>	S				
	<i>DOMONT</i>	<i>Michel</i>	S				
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	<i>FOLLAIN</i>	<i>Yann</i>	S				
	<i>MARTIN</i>	<i>Yves</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T	x			
	LUROIS	Etienne	T			x	

Présents :17

Pouvoirs :4

Votes : 21

Absents excusés : 4

Absents : 4

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Alexandra DUNET a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis :

- Mr Olivier MALOUITRE a remis un pouvoir à Mr Achille LENORMAND
- Mr Michel BAJARD a remis un pouvoir à Mr Jean MINEL
- Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ
- Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAVAL

Mr le Président rappelle que les travaux sont arrêtés pour cause de présence d'argile en quantité très importante au fond du 3^{ème} bassin qu'il est prévu d'imperméabiliser avec une bâche.

La validation du devis de travaux complémentaires a eu lieu au comité syndical du 19/11/19 ;

Monsieur le Président explique que les crédits ouverts sur 2019 ne suffiront pas du fait des travaux complémentaires.

Un complément au budget 2020 devra être prévu.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020 de l'assainissement collectif, l'article L1612.1 du CGCT sera appliqué : proposition de prise d'une délibération spéciale d'ouverture préalable de crédits dans les limites prévues par cet article pour cette opération :

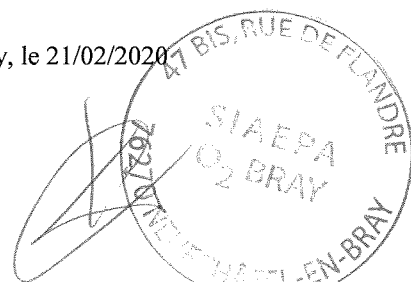
- Art. 2313 – Opération 128 ; ouverture maximum de 42 500 € pour un besoin de 20 000 € du devis complémentaire d'Hydra.

Le Président demande aux membres du comité syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020, dans la limite des crédits indiqués ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

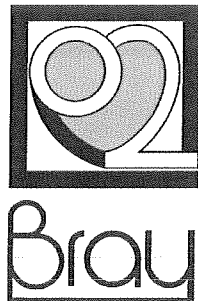
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent l'ouverture anticipée des crédits pour l'opération 128 pour le budget annexe de l'assainissement collectif pour le cas où Hydra facturerait l'ensemble de la prestation avant le vote du budget primitif

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21/02/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21/02/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°091/02/20-AL

REÇU LE
27 FEV. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

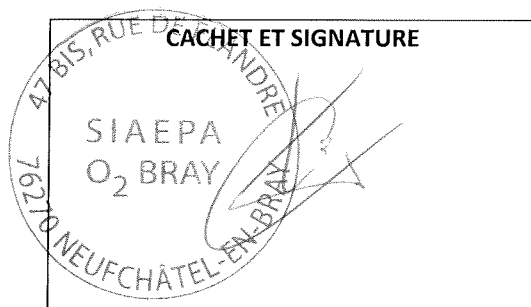
Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 21/01/2020

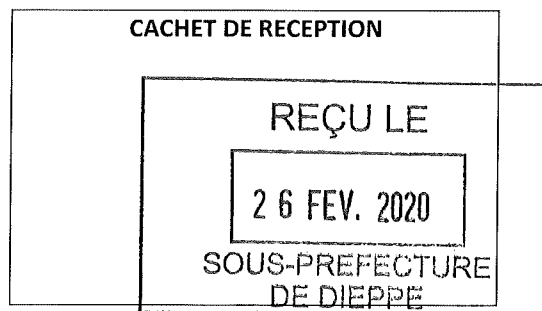
Exemplaire : à conserver / à retourner.

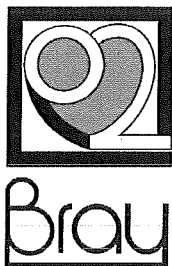
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019	2020-01-01		☐
Délibération : Compte Financier Unique Signature des conventions tripartites	2020-01-02		☐
Délibération : Marché de prestation en eau potable Accord carte à bon de commande attribution	2020-01-03		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits : Budget principal eau potable	2020-01-04		☐
Délibération : STEP de Graval – Réhabilitation Convention de mise à disposition Parcelle communale	2020-01-05		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits Budgets annexe Assainissement Collectif	2020-01-06		☐
Délibération : Durée d'amortissement Assainissement Collectif STEP Mesnières	2020-01-07		☐

Date : 24/02/2020



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 17
 Votants : 17 + 4 pouvoirs

Objet : Durée d'amortissement
 Assainissement Collectif
 STEP Mesnières

Délibération N°2020-01-07

Légalement convoqué le 15 Janvier 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 21 Janvier 2020 à 20h à la Salle de la Maison des services de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	ETIENNE	Daniel	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Achille LENORMAND
	COBERT	Gilles	S				
	LANCOIS	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	GROMARD	Gérard	S				
	MERCIER	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T		x		Jean MINEL
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	LETELLIER	Pascal	S				
	MARTIN	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T				
	DUNET	Alexandra	T	x			
	DUVAL	Bernard	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	CLAEYS	Dominique	S				
	LACOSTE	Corinne	S				
	LABBE	Daniel	S				
	MAUROUARD	Jean-Luc	S				
	TROUDE	Michel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	SANSON	Bernard	T			x	
	<i>BELLET</i>	<i>Gérard</i>	<i>S</i>				
	<i>DOMONT</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	<i>FOLLAIN</i>	<i>Yann</i>	<i>S</i>				
	<i>MARTIN</i>	<i>Yves</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T	x			
	LUROIS	Etienne	T			x	

Présents : 17

Pouvoirs : 4

Votes : 21

Absents excusés : 4

Absents : 4

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Alexandra DUNET a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis :

- Mr Olivier MALOUITRE a remis un pouvoir à Mr Achille LENORMAND
- Mr Michel BAJARD a remis un pouvoir à Mr Jean MINEL
- Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ
- Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

Mr le Président évoque le fait que pour démarrer l'amortissement des biens et des subventions éventuellement perçues, une délibération est nécessaire.

Ainsi, il faut valider la proposition de durée suivante :

Reconstruction de la STEP de Mesnières : 40 ans

Montants amortissables : dépenses : 1 604 722.38 € HT et recettes : 781 179.60 €

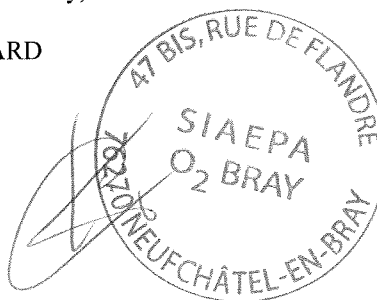
Début de l'amortissement : 01/01/2020

Les montants inhérents à ces amortissements seront prévus au budget primitif 2020 de l'assainissement collectif.

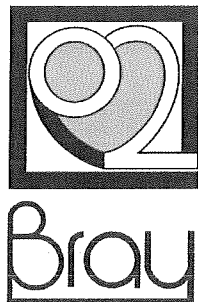
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident la proposition de durée d'amortissement ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21/02/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21/02/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°091/02/20-AL

REÇU LE
27 FEV. 2020
O₂ BRAY

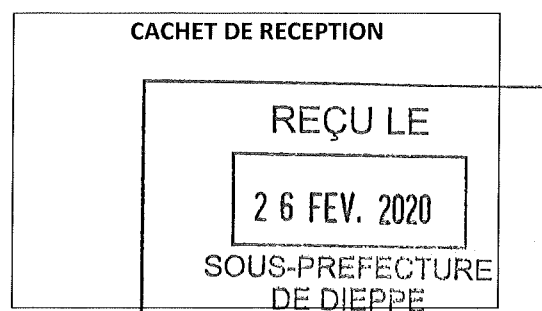
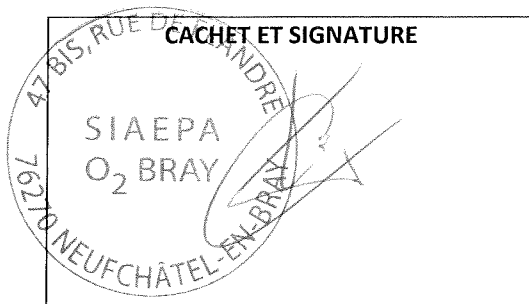
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

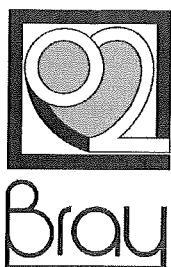
EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 21/01/2020
Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 19/11/2019	2020-01-01		☐
Délibération : Compte Financier Unique Signature des conventions tripartites	2020-01-02		☐
Délibération : Marché de prestation en eau potable Accord carte à bon de commande attribution	2020-01-03		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits : Budget principal eau potable	2020-01-04		☐
Délibération : STEP de Graval – Réhabilitation Convention de mise à disposition Parcelle communale	2020-01-05		☐
Délibération : Ouverture anticipée de crédits Budgets annexe Assainissement Collectif	2020-01-06		☐
Délibération : Durée d'amortissement Assainissement Collectif STEP Mesnières	2020-01-07		☐

Date : 24/02/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 21/01/2020

Délibération N°2020-02-08

Légalement convoqué le 20 Février 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 25 Février 2020 à 20h à la Salle de la Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	STRAGIER	Philippe	S				
	ETIENNE	Daniel	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T		x		Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	COBERT	Gilles	S				
	LANCOIS	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	GROMARD	Gérard	S				
	MERCIER	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T			x	
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	LETELLIER	Pascal	S				
	MARTIN	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	FOLLAIN	Yann	S				
	MARTIN	Yves	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		
	DUVAL	Bernard	T		x		Raymonde LE JUEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	TROUDE	Michel	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LACOSTE	Corinne	S				
	MAUROUARD	Jean-Luc	S				
	LABBE	Daniel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	SANSON	Bernard	T	x			
	DOMONT	Michel	S				
	BELLET	Gérard	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T			x	
	LUROIS	Etienne	T			x	

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Marie-Laure GRANDSIRE a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 3:

Mr Achille LENORMAND a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE

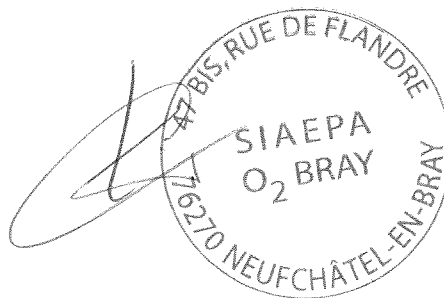
Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ

Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

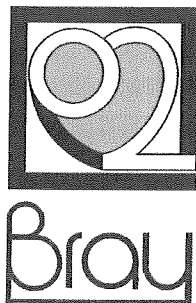
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions N°2020-01, 02 et 03 prises par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2016-04-25 du 1^{er} avril 2016.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 11/03/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 11/03/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°122/03/20-AL

REÇU LE
17 AVR. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

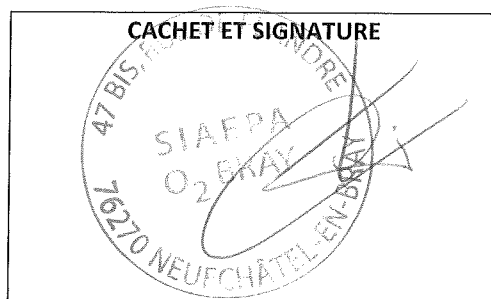
Date du comité syndical : 25/02/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

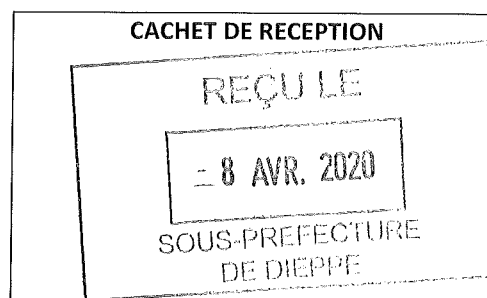
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 21/01/2020	2020-02-08		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande pour les missions d'AMO Attribution du marché	2020-02-09		☐
Délibération : Programmation Départementale 2020 Eau potable Ajout d'une opération pose de compteurs de sectorisation	2020-02-11		☐
Délibération : Réhabilitation Station Epuration Graval Attribution marché de travaux	2020-02-15		☐

Date : 25/03/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Accord cadre à bon de commande
 Pour les missions d'AMO
 Attribution du marché

Délibération N°2020-02-09

Légalement convoqué le 20 Février 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 25 Février 2020 à 20h à la Salle de la Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	STRAGIER	Philippe	S				
	ETIENNE	Daniel	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T		x		Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	COBERT	Gilles	S				
	LANCOIS	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	GROMARD	Gérard	S				
	MERCIER	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T			x	
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	LETELLIER	Pascal	S				
	MARTIN	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	FOLLAIN	Yann	S				
	MARTIN	Yves	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		
	DUVAL	Bernard	T		x		Raymonde LE JUEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	TROUDE	Michel	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LACOSTE	Corinne	S				
	MAUROUARD	Jean-Luc	S				
	LABBE	Daniel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	SANSON	Bernard	T	x			
	DOMONT	Michel	S				
	BELLET	Gérard	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T			x	
	LUROIS	Etienne	T			x	

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Marie-Laure GRANDSIRE a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 3:

Mr Achille LENORMAND a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE

Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ

Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

Mr le Président explique que le syndicat fait appel régulièrement à des prestations d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Le syndicat a donc engagé une consultation pour choisir un prestataire pour réaliser ces missions.

Le cahier des charges et notamment le bordereau des prix unitaires rassemble un ensemble de lignes de prestations qui pourront être commandées en fonction des besoins par les 3 compétences du syndicat.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de 50 000,00 € HT maximum pour la période initiale d'une durée d'un an. Il est reconductible tacitement trois fois. La durée maximale du contrat est de quatre ans pour un montant total de 200 000,00 € HT maximum.

La consultation a été lancée en procédure adaptée avec publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP).

La publicité a été transmise au Journal Officiel le lundi 03 février 2020,

Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site <http://www.achatpublic.com>

Les candidats devaient transmettre leur offre avant le lundi 17 février 2020 à 12h00,

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 18 février 2020 à 16h00,

Une offre a été reçue dans les délais impartis.

L'analyse des offres a été faite en interne. Compte tenu de la réception d'une seule offre, Mr le Président a demandé à ce qu'une étude comparative avec les marchés déjà conclus par O2 Bray pour le même type de prestation, ainsi qu'avec les prestations proposées par le SIDESA, soit faite pour évaluer la réponse du candidat.

Il en ressort que les prestations cotées par Cad'en sont les mêmes que les tarifs qu'ils ont précédemment remis au syndicat et le coût de leur ingénieur est inférieur à celui du Sidesa.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

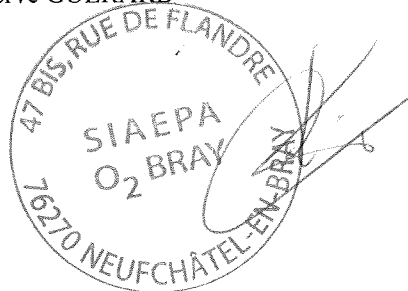
Au vu des prix remis par le candidat, compte tenu de la qualité des précédentes expériences avec ce prestataire, les moyens humains proposés, Monsieur le Président propose au comité syndical de retenir Cad'en.

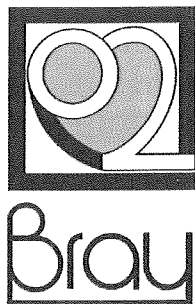
Vu l'exposé de Mr le Président,
Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical :
A l'unanimité ;

- Approuve la proposition de Mr le Président, suite à la procédure ci-dessus énoncée,
- Décide d'attribuer le marché au bureau d'études Cad'en pour un montant de 50 000 € HT maximum pour la période initiale d'une durée d'un an, reconductible tacitement trois (3) fois pour une durée d'un an par reconduction, soit 200 000,00 € HT maximum sur une durée de quatre ans ;
- Dit que des crédits seront inscrits aux 3 budgets de la structure de l'année 2020, et seront inscrits au budget des années 2021, 2022 et 2023 ;
- Autorise Mr le Président à signer cet accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles et toutes les pièces y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 11/03/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 11/03/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°122/03/20-AL

REÇU LE
17 AVR. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

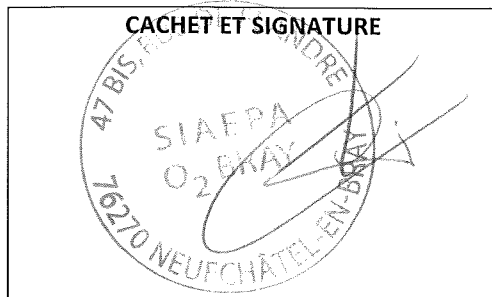
Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 25/02/2020
Exemplaire : à conserver / à retourner.

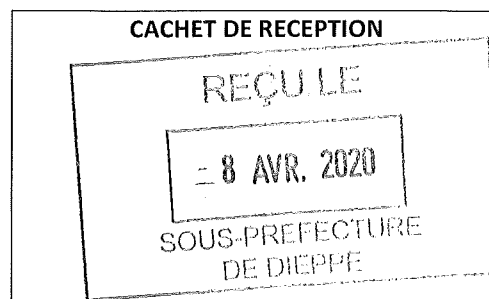
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 21/01/2020	2020-02-08		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande pour les missions d'AMO Attribution du marché	2020-02-09		☐
Délibération : Programmation Départementale 2020 Eau potable Ajout d'une opération pose de compteurs de sectorisation	2020-02-11		☐
Délibération : Réhabilitation Station Epuration Graval Attribution marché de travaux	2020-02-15		☐

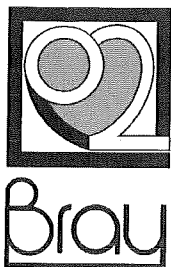
Date : 25/03/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Programmation Départementale 2020
 Eau potable
 Ajout d'une opération
 pose des compteurs de sectorisation

Délibération N°2020-02-11

Légalement convoqué le 20 Février 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 25 Février 2020 à 20h à la Salle de la Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	STRAGIER	Philippe	S				
	ETIENNE	Daniel	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T		x		Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	COBERT	Gilles	S				
	LANCOIS	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	GROMARD	Gérard	S				
	MERCIER	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T			x	
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	LETELLIER	Pascal	S				
	MARTIN	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	FOLLAIN	Yann	S				
	MARTIN	Yves	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		
	DUVAL	Bernard	T		x		Raymonde LE JUEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	TROUDE	Michel	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LACOSTE	Corinne	S				
	MAUROUARD	Jean-Luc	S				
	LABBE	Daniel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	SANSON	Bernard	T	x			
	DOMONT	Michel	S				
	BELLET	Gérard	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T			x	
	LUROIS	Etienne	T			x	

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Marie-Laure GRANDSIRE a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 3:

Mr Achille LENORMAND a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE

Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ

Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

Mr le Président rappelle que dans la séance du 19 novembre 2019, la programmation annuelle au Département de Seine-Maritime pour l'année 2020 a été décidée.

Il s'avère qu'un projet important est manquant dans ce pré fléchage des aides.

L'étude diagnostique du réseau d'eau potable est en cours et elle nécessite la pose de compteurs de sectorisation. Cette opération est nécessaire et conditionne la poursuite de l'étude.

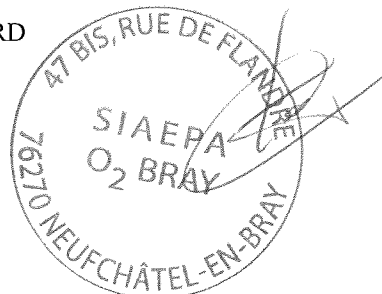
Une inscription complémentaire est nécessaire : elle s'élève à 150 000 €.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte l'inscription d'une opération complémentaire de pose de compteurs de sectorisation à la programmation annuelle du Département.

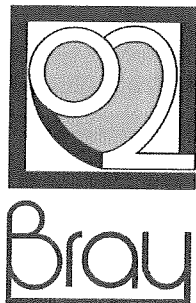
Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2020 de la vocation eau potable.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 11/03/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 11/03/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°122/03/20-AL

REÇU LE
17 AVR. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

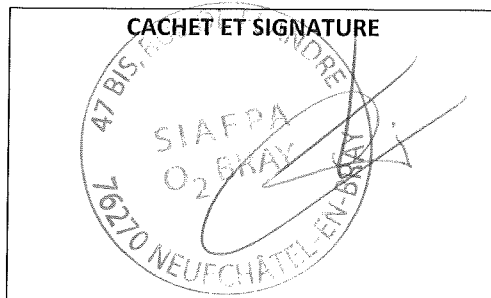
Date du comité syndical : 25/02/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

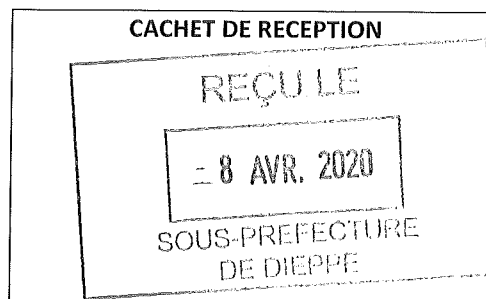
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 21/01/2020	2020-02-08		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande pour les missions d'AMO Attribution du marché	2020-02-09		☐
Délibération : Programmation Départementale 2020 Eau potable Ajout d'une opération pose de compteurs de sectorisation	2020-02-11		☐
Délibération : Réhabilitation Station Epuration Graval Attribution marché de travaux	2020-02-15		☐

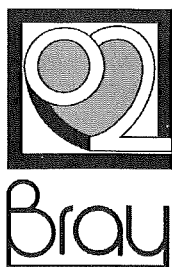
Date : 25/03/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Réhabilitation Station Epuration Graval
 Attribution marché de travaux

Délibération N°2020-02-15

Légalement convoqué le 20 Février 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 25 Février 2020 à 20h à la Salle de la Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	BIOT	Annie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	STRAGIER	Philippe	S				
	ETIENNE	Daniel	S				
Bouelles	LENORMAND	Achille	T		x		Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	COBERT	Gilles	S				
	LANCOIS	Daniel	S				
Bully	KROPFELD	Hervé	T	x			
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	GROMARD	Gérard	S				
	MERCIER	Dominique	S				
Flamets-Frétils	BAJARD	Michel	T			x	
	MINEL	Jean	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	LETELLIER	Pascal	S				
	MARTIN	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	DOSSIER	Bruno	T			x	
Nesle-Hodeng	GALLAIS	Claude	T	x			
	PORTIER	Christian	T	x			
	FOLLAIN	Yann	S				
	MARTIN	Yves	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		
	DUVAL	Bernard	T		x		Raymonde LE JUEZ
	LEFRANÇOIS	Xavier	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	TROUDE	Michel	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LACOSTE	Corinne	S				
	MAUROUARD	Jean-Luc	S				
	LABBE	Daniel	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	SANSON	Bernard	T	x			
	DOMONT	Michel	S				
	BELLET	Gérard	S				
Saint-Martin-L'Hortier	BEAUVAL	Manuel	T	x			
	GUERARD	Jean-Marie	T		x		Manuel BEAUVAL
Saint-Saire	DURIEU	François	T			x	
	LUROIS	Etienne	T			x	

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Selon l'article L2121-15 du CGCT, Mme Marie-Laure GRANDSIRE a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 3:

Mr Achille LENORMAND a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE

Mr Bernard DUVAL a remis un pouvoir à Mme Raymonde LE JUEZ

Mr Jean-Marie GUERARD a remis un pouvoir à Mr Manuel BEAUVAL

La réhabilitation de la station d'épuration de Graval est prévue sur l'année 2020.

Aidé dans la démarche par Sogeti en tant que maître d'œuvre, le syndicat a procédé à la publication du marché de travaux.

La consultation a été lancée en procédure adaptée avec publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) le lundi 06 janvier 2020,

Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site <http://www.achatpublic.com>

Les candidats devaient transmettre leur offre avant le vendredi 07 février 2020 à 12h00,

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 07 février 2020 à 16h30,

Deux offres ont été reçues dans les délais impartis.

La présentation du rapport d'analyse des offres a eu lieu le mardi 18 février 2020 à 16h30.

Selon les indications de ce rapport, Mr le Président propose d'attribuer le marché au groupement Lhotelier Eau-Hydra / EBTP pour un montant négocié de 277 933.68 € HT.

Le montant de l'estimation était de 190 000 € HT.

Mr le Président explique que les entreprises ont actuellement du travail, ce qui peut expliquer le coût important des travaux et l'estimation a été faite 2 ans auparavant.

Pour ce dossier, 40% de subvention de l'Agence de l'Eau et 25% du Département de Seine-Maritime sont attendues.

Vu l'exposé de Mr le Président,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical :

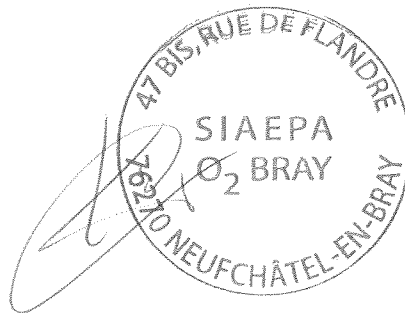
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

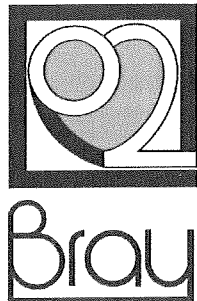
A l'unanimité ;

- Approuve la proposition de Mr le Président, suite à la procédure ci-dessus énoncée,
- Décide d'attribuer le marché au groupement Lhotellier Eau-Hydra / EBTP pour un montant négocié de 277 933.68 € HT ;
- Dit que des crédits seront inscrits au budget 2020 de l'assainissement collectif ;
- Autorise Mr le Président à signer ce marché de travaux et toutes les pièces 'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 11/03/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 11/03/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°122/03/20-AL

REÇU LE
17 AVR. 2020
O₂ BRAY

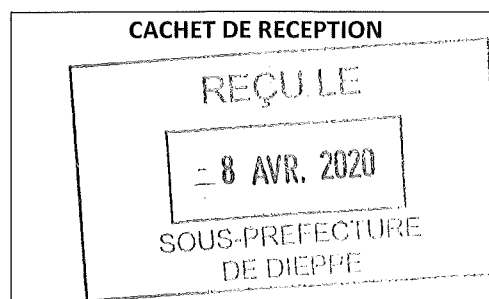
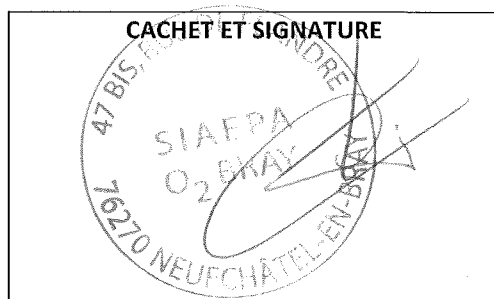
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 25/02/2020
Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Décisions et arrêtés pris depuis le 21/01/2020	2020-02-08		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande pour les missions d'AMO Attribution du marché	2020-02-09		☐
Délibération : Programmation Départementale 2020 Eau potable Ajout d'une opération pose de compteurs de sectorisation	2020-02-11		☐
Délibération : Réhabilitation Station Epuration Graval Attribution marché de travaux	2020-02-15		☐

Date : 25/03/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 23
 Votants : 23 + 1 pouvoir

Objet : Election du Président

Délibération N°2020-07-22

Légalement convoqué le 29 juin 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 08 juillet 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Bully sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président sortant.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	ETIENNE	Daniel	T	x			
	FOURNIER	Laurent	T		x		Daniel ETIENNE
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		
	DUMONT	Laurent	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			

Présents : 23

Absents excusés : Mr Haudrechy, Mr Assegond

Absents :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président informe que compte tenu des mesures sanitaires encore en vigueur et selon la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 ; chaque membre du comité syndical peut être porteur de 2 pouvoirs.

Selon cette même loi, le quorum est abaissé à 1/3 des membres du comité syndical.

Il donne lecture des pouvoirs remis : 1

Mr Laurent FOURNIER a remis un pouvoir à Mr Daniel ETIENNE

Sous la présidence de Mr Daniel ETIENNE, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Président, à bulletin secret.

Les modalités d'élection sont rappelées.

Le candidat à la Présidence est le suivant :

- Mr Hervé GUERARD

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 17

Blancs : 7

Nul : 0

Majorité Absolue : 9

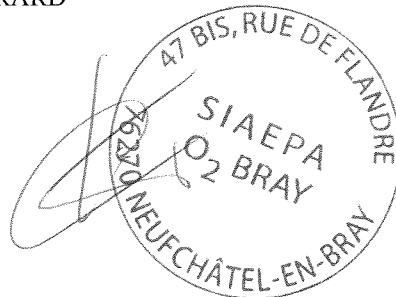
A obtenu :

Mr Hervé GUERARD ; 17 voix

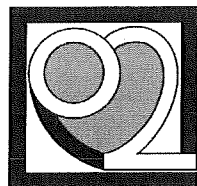
Mr Hervé GUERARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et immédiatement installé.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 09/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 09/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°193/07/20-AL

REÇU LE

20 JUL. 2020

O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

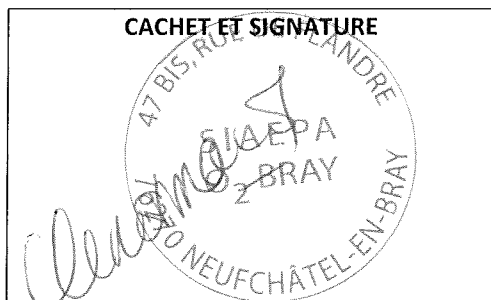
Date du comité syndical : 08/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

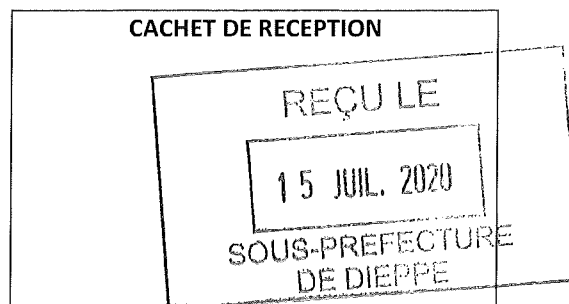
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Procès-Verbal du 08/07/2020			☐
			☐
Délibération :Election du Président	2020-07-22		☐
Délibération :Nombre de vice-présidents	2020-07-23		☐
Délibération : Elections des vice-présidents	2020-07-24		☐
Délibération :Election des membres du bureau	2020-07-25		☐
Délibération :Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2020-07-26		☐

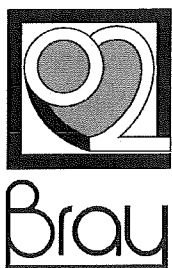
Date : 09/07/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 23
 Votants : 23 + 1 pouvoir

Objet : Nombre de vice-présidents

Délibération N°2020-07-23

Légalement convoqué le 29 juin 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 08 juillet 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Bully sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président sortant.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	ETIENNE	Daniel	T	x			
	FOURNIER	Laurent	T		x		Daniel ETIENNE
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		
	DUMONT	Laurent	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			

Présents : 23

Absents excusés : Mr Haudrechy, Mr Assegond

Absents :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président informe que compte tenu des mesures sanitaires encore en vigueur et selon la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 ; chaque membre du comité syndical peut être porteur de 2 pouvoirs.

Selon cette même loi, le quorum est abaissé à 1/3 des membres du comité syndical.

Il donne lecture des pouvoirs remis : 1

Mr Laurent FOURNIER a remis un pouvoir à Mr Daniel ETIENNE

Mr le Président invite les membres à décider à bulletin secret sur le nombre de vice-présidents à élire, le nombre maximum étant de 20% de l'effectif soit cinq.

Il rappelle aussi les dispositions prises au titre du mandat précédent à savoir 3 vice-présidents (délibération N°2016-04-14)

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Votants : 24

Exprimés : 24

Blanc : 0

Nul : 0

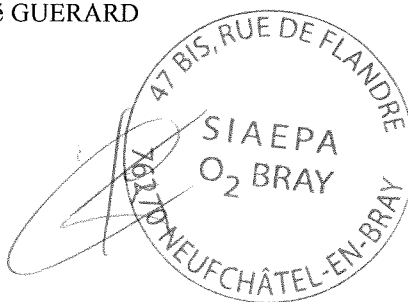
Majorité Absolue : 13

3 vice-présidents : 24

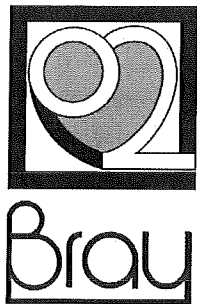
Le nombre de vice-présidents est fixé à 3.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 09/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 09/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°193/07/20-AL

REÇU LE
20 JUL. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

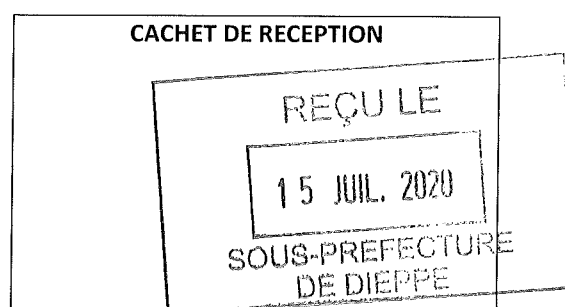
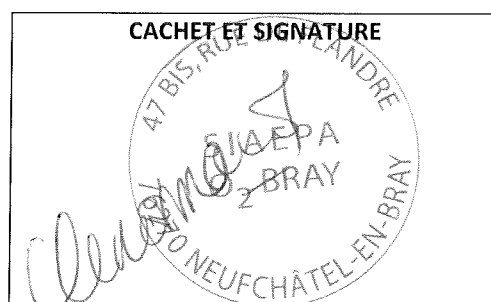
EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 08/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Procès-Verbal du 08/07/2020			☐
			☐
Délibération :Election du Président	2020-07-22		☐
Délibération :Nombre de vice-présidents	2020-07-23		☐
Délibération : Elections des vice-présidents	2020-07-24		☐
Délibération :Election des membres du bureau	2020-07-25		☐
Délibération :Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2020-07-26		☐

Date : 09/07/2020





S.I.A.E.P.A. O2 Bray
47Bis rue de Flandre
76270 Neufchâtel en Bray
Siret: 200 041 424 00058
Tel : 02.35.94.35.17
Mail: secretariat@o2bray.fr

**Demande de prise en charge par l'Etat d'une partie des achats de masques
Etat récapitulatif**

Je soussigné, Hervé GUERARD président du SIAEPA O2 Bray ;

- Certifie avoir procédé aux achats mentionnés dans l'instruction ministérielle du 6 mai 2020 suivants :

MASQUES A USAGE UNIQUE

Code d'identification de la commande	Fournisseur des masques	Numéro du bon de commande	Nombre de masques achetés	Prix total TTC	Prix unitaire par masque TTC	Date de la commande	Références date et montant du mandat
A1	KINDY	E/2020/72-F	2000	1261.73	0.63	28/05/2020	N°703 du 10/06/2020
A2	FDS	E/2020/62-F	250	253.20	1.01	11/05/2020	N°679 du 28/05/2020

MASQUES REUTILISABLES

Code d'identification de la commande	Fournisseur des masques	Numéro du bon de commande	Nombre de masques achetés	Prix total TTC	Prix unitaire par masque TTC	Date de la commande	Références date et montant du mandat
B1	KINDY	E/2020/72-F	400	1433.58	3.58	28/05/2020	N°703 du 10/06/2020

- Atteste que les masques ainsi achetés correspondent aux caractéristiques mentionnées au A *quater* du I de la section IV du chapitre premier du titre II de la première partie du livre premier de l'annexe IV au code général des impôts dans sa rédaction résultant de l'arrêté du 7 mai 2020 relatif à l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux masques de protection et produits destinés à l'hygiène corporelle adaptés à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Certifie que les masques ainsi achetés n'ont pas fait l'objet de financement extérieurs.
- Demande par conséquent les remboursements suivants de la part de l'Etat :

MASQUES A USAGE UNIQUE

Commande A1

Si prix unitaire du masque inférieur à 84 centimes TTC

Nombre de masques * Prix unitaire TTC - Financements extérieurs perçus* 0,5
= 2000 *0,63-0*0,5= 630€

Commande A2

Si prix unitaire du masque supérieur à 84 centimes TTC

Nombre de masques * 0,84 - Financements extérieurs perçus * 0,5
= $250 \times 0,84 \times 0,5 = 105\text{€}$

MASQUES REUTILISABLES**Commande B1**

Si prix unitaire du masque supérieur à 2€ TTC (2,5€ outre-mer)

Nombre de masques * 2 (ou 2,5) - Financements extérieurs perçus * 0,5
= $400 \times 2 \times 0,5 = 400\text{€}$

TOTAL

Les demandes de remboursement sont donc égales à 1135€, correspondant à :

735€ au titre des masques à usage unique

400€ au titre des masques réutilisables

Récapitulatif des mandats émis au titre des achats référencés ci-dessus :

Références (numéro de mandat)	Date de paiement	Montant du mandat
703	16/06/2020	2 554.80€
679	05/06/2020	277.20€ TTC
Total		2 832€ TTC

* * *

Fait à Neufchâtel-en-Bray, le 01/07/2020.



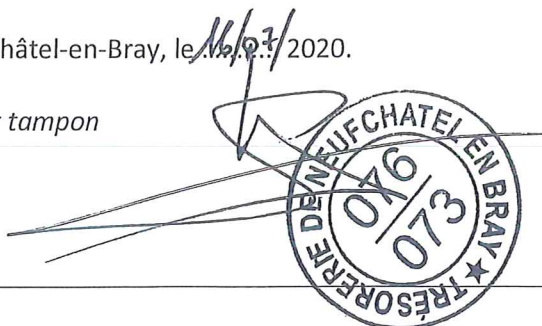
Encadré réservé au comptable assignataire de l'entité publique locale

Je, soussigné, Hervé FLEURY, comptable assignataire du SIAEPA O2 BRAY, atteste :

- avoir procédé à la prise en charge et au paiement des mandats relatifs aux achats mentionnés dans l'instruction ministérielle du 6 mai 2020 pour le compte de l'entité publique locale ;
- avoir procédé à la prise en charge et l'encaissement des recettes relatives à des financements extérieurs pour le compte de l'entité publique locale ;

Fait à Neufchâtel-en-Bray, le 01/07/2020.

Signature et tampon



MANDAT DE PAIEMENT

Ordonnateur

Comptable Public

Page 1

SIAEPA O2 BRAY - EAU
SIAEPA O2 BRAY
47 BIS RUE DE FLANDRE
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Exercice : 2020

N° mandat : 703

N° bordereau : 170

Trésorerie : Centre Finances Publiques NEUFCHATEL
TRESORERIE
6 RUE DU POT D ETAIN
BP 87
76270 NEUFCHATEL EN BRAY
Référence banque : 30001-00707-F7600000000
48-BANQUE DE FRANCE ROUEN 1
(TRESORNEUFCHATEL EN BRAY)

Délai en jours : 30 Du : 28/05/2020 Au : 27/06/2020

Taux des intérêts moratoires : 8,15 Date effective de paiement :

Date d'émission : 10/06/2020

Code Budget : 00

Code Collectivité : 300

NOM - ADRESSE DU CREANCIER

COMPTE A CREDITER

KINDY Project
37 RUE DES BONNETIERS
60220 MOLIENS

Titulaire du compte :

KINDY Project

IBAN

FR76 3002 7177 8200 0201 4730 610

Banque :

BSD CIN ENTREPRISES

Objet du mandat

Pièces Justificatives

Masques jetables et tissus -Covid-19

facture #kindyfa028557 du 28/05/2020

Libellé par ligne d'imputation

**Imputation
Article - Opération**

N° Inventaire

Somme Mandatée

**Retenues et oppositions
Code Montant**

Masques chirurgicaux
Masques tissu

6063

2 421,60

Total (€)

2 421,60

TVA

133,20

Total TTC(€)

2 554,80

**Références des
oppositions**

Opérations comptabilisées par le
comptable assignataire pour les écritures
de la journée du :

Pour acquit la somme figurant ci-dessus

A : Neufchâtel-en-Bray

LE : 10/06/2020

L'ordonnateur,

PRESIDENT HERVE GUERARD

Réglé par :

Virement



FACTURE
28/05/2020
#KINDYFA028557

Adresse de livraison

SIAEPA .
O2BRAY
17, rue la GRANDE FLANDRE
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
France
0763330005

Adresse de facturation

SIAEPA .
O2BRAY
17, rue la GRANDE FLANDRE
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
France
0763330005

Numéro de facture	Date de facturation	Réf. de commande	Date de commande
#KINDYFA028557	28/05/2020	CFGHVSDQZ.30505	28/05/2020

Référence	Produit	location	Prix unitaire (Tax incl.)	Quantité	Total (Tax Incl.)
K60114001000TU	Lot de 2 masques tissu homologués - couleur : Bleu-ciel- taille : TU		6,79 €	200	1 358,84 €
K60111007000TU	Lot de 50 masques jetables normes CE - couleur : Blanc- taille : TU		29,90 €	40	1 195,95 €

Détail des taxes	Taux de taxe	Prix de base	Taxe totale
Produits	5,500 %	2 421,60 €	133,20 €

Moyen de paiement
Transporteur
Retrait au siège social

Total produits (HT)	2 421,60 €
Total produits (TTC)	2 554,80 €
Frais de livraison (TTC)	Livraison gratuite
Taxe totale	133,20 €
Total	2 554,80 €

29/05/2020

Bon de commande N° E/2020/72-F

Exercice 2020

SIAEPA O2 BRAY - EAU

EXEMPLAIRE
FOURNISSEUR

Après de :

KINDY Project
37 RUE DES BONNETIERS
60220 MOLIENS

Identification de la commande

Objet : Masques jetables et tissus

Date : 28/05/2020

Suivi par : Adelaïde LEFEBVRE

Adresse de livraison

Adresse de facturation

Cpl. Ident. : S.I.A.E.P.A O2 BRAY

Cpl. géo. :

N° / Rue : 47 Bis Rue de Flandre

Cpl. dist. :

CP/ Ville : 76270 Neufchâtel-en-Bray

Téléphone : 02.35.94.35.17

Fax / E-Mail : secretariat@o2bray.fr

S.I.A.E.P.A O2 BRAY

SERVICE EAU POTABLE

47 Bis Rue de Flandre

76270 Neufchâtel-en-Bray

02.35.94.35.17

secretariat@o2bray.fr

Références à rappeler pour le dépôt de la facture sur Chorus :

Numéro SIRET de la structure : 20004142400058

Détail de la commande : Cette commande est composée de 2 ligne(s)

N°	Code réf.	Désignation (remise)	Unitaire	Qtité	Mt. HT	Mt. TVA	Mt. TTC
1	Cde n°CFGHVSDQZ.3050 5 du 28/05/2020	Masques chirurgicaux	28,340	40	1 133,60	62,35	1 195,95
2		Masques tissu	6,440	200	1 288,00	70,85	1 358,85
Total					2 421,60	133,20	2 554,80

Service : AEP

Ordonnateur : HERVE GUERARD
PRESIDENT

Visas :

Date : 28/05/2020



TRES IMPORTANT: Toutes les factures doivent être libellées au nom de SIAEPA O2 BRAY - EAU

Délai de paiement : 30 jour(s)

Conformément aux instructions comptables, le mémoire devra être détaillé:

- Fournitures, désignation, quantité, prix unitaire, main-d'œuvre, nombre d'heures, taux horaires

Le présent bon de commande s'exécute prioritairement aux dispositions du cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G) fournitures et services.

Rappeler la référence du bon de commande sur la facture

Libeller la facture selon les éléments du pavé d'adresse de facturation

Cette commande doit faire l'objet d'une facturation seule

- Attention changement d'adresse du siège social et du siret

Observation du service comptable

MANDAT DE PAIEMENT

Ordonnateur

Comptable Public

Page 1

SIAEPA O2 BRAY - EAU
SIAEPA O2 BRAY
47 BIS RUE DE FLANDRE
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Exercice : 2020

N° mandat : 679

N° bordereau : 162

Trésorerie : Centre Finances Publiques NEUFCHATEL
TRESORERIE
6 RUE DU POT D ETAIN
BP 87
76270 NEUFCHATEL EN BRAY
Référence banque : 30001-00707-F7600000000
48-BANQUE DE FRANCE ROUEN 1
(TRESORNEUFCHATEL EN BRAY)

Délai en jours :	30	Du :	20/05/2020	Au :	19/06/2020	Date d'émission : 28/05/2020	Code Budget : 00	Code Collectivité : 300
Taux des intérêts moratoires :	8,15	Date effective de paiement :						

NOM - ADRESSE DU CREANCIER

COMPTE A CREDITER

FRANCE DETECTION SERVICES
ZA LA CIGALIERE 2
84250 LE THOR

Titulaire du compte :
FRANCE DETECTION SERVICES

IBAN
FR23 3000 2016 4400 0007 0318 X11

Banque :
C LYONNAIS ISLE S LA SORG

Objet du mandat

Pièces Justificatives

Masques

devis 10087709 du 11/05/2020
facture 40128280 du 18/05/2020

Libellé par ligne d'imputation	Imputation Article - Opération	N° Inventaire	Somme Mandatée	Retenues et oppositions Code Montant
masques	6063		240,00	
port	6063		20,00	
		Total (€)	260,00	Références des oppositions
		TVA	17,20	
		Total TTC(€)	277,20	
Opérations comptabilisées par le comptable assignataire pour les écritures de la journée du :	Pour acquit la somme figurant ci-dessus A : Neufchâtel-en-Bray	L'ordonnateur, PRESIDENT HERVE GUERARD		
Réglé par : Virement	LE : 28/05/2020			



FDS PRO

contact@fdspro.com - www.fdspro.com
S.A.S au capital de 300 000€ - Siret 350 490 074 00076
APE 4669C-N°TVA FR 31 350 490 074

France Détection Services - Partout en France
299, ZA La cigalière 2 - 84250 Le Thor
Tél. 04.90.33.75.14 - Fax 04.90.33.75.17

L'agence Lhenry - Dépt. 01, 26, 33, 73, 74
2 rue de la Prévachère - 38400 St Martin d'Hères
Tél. 04.76.25.11.05 - Fax 04.76.25.81.03

Adresse de livraison :

SIAEPA O2 BRAY
SERVICE EAU

17 RUE DE LA GRANDE FLANDRE
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Facture

N° 40128280

Date : 18/05/2020

SIAEPA O2 BRAY
SERVICE EAU

17 RUE DE LA GRANDE FLANDRE

76270 NEUFCHATEL EN BRAY
FRANCE

N° Intracom : 20004142400025

Siret : 20004142400058

Page 1

REÇU LE
20 MAI 2020
O2 BRAY

V/REF : E/2020/62-F

Code Client : C0012794

Service :

Ediflag : DMFSP

Contact : Adélaïde LEFEBVRE

Tél : 06.31.87.39.95

Mél : adelaid.lefebvre@o2bray.fr

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Rem.	Prix net	Montant	TVA
EP353	Bon de livraison n° 30124321 COMMANDE N° E/2020/62-F Lot de 50 masques chirurgicaux Total Bon de livraison 240,00	5.00	48.00		48.00	240,00	2

Total HT % esc. Escompte Eco-contribution

240,00

Frais de port 20,00

Frais de port non so

Base T.V.A Taux Montant T.V.A

T.T.C.

1 20,00 20,00 4,00 *****277,20 EUR

2 240,00 5,50 13,20

3 Net à payer

4 277,20 EUR

Banque Guichet Compte RIB

30002 01644 0000070318X 11

IBAN : FR 23 30002016440000070318X11

BIC : CRLYFRPP LCL ISLE SUR SORGUE

Conditions de règlement :

RECEPTION DE FACTURE

18/05/2020 277,20

Paiement exigible le 18/05/2020. Pénalités pour retard de paiement : taux d'intérêt légal fois un et demi et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ selon l'article L441-6

11/05/2020

Bon de commande N° E/2020/62-F

Exercice 2020

SIAEPA O2 BRAY - EAU

EXEMPLAIRE
FOURNISSEUR

Après de :

FRANCE DETECTION SERVICES
ZA LA CIGALIERE 2
84250 LE THOR

Identification de la commande

Objet : Masques + lingettes

Date : 11/05/2020

Suivi par : Adelaïde LEFEBVRE

Adresse de livraison

Adresse de facturation

Cpl. Ident. : S.I.A.E.P.A O2 BRAY

Cpl. géo. :

N° / Rue : 47 Bis Rue de Flandre

Cpl. dist. :

CP/ Ville : 76270 Neufchâtel-en-Bray

Téléphone : 02.35.94.35.17

Fax / E-Mail : secretariat@o2bray.fr

S.I.A.E.P.A O2 BRAY

SERVICE EAU POTABLE

47 Bis Rue de Flandre

76270 Neufchâtel-en-Bray

02.35.94.35.17

secretariat@o2bray.fr

Références à rappeler pour le dépôt de la facture sur Chorus :

Numéro SIRET de la structure : 20004142400058

Numéro engagement : E/2020/62-F

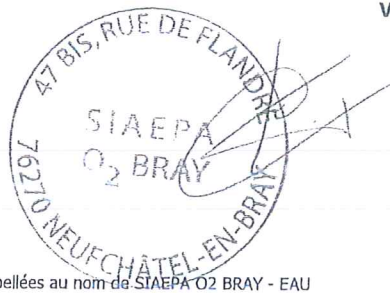
Détail de la commande : Cette commande est composée de 2 ligne(s)

N°	Code réf.	Désignation (remise)	Unitaire	Qtité	Mt. HT	Mt. TVA	Mt. TTC
1	devis 10087709 du 11/05/2020	lingettes	153,000	1	153,00	30,60	183,60
2	devis 10087709 du 11/05/2020	masques	240,000	1	240,00	13,20	253,20
Service : AEP			Total		393,00	43,80	436,80

Ordonnateur : HERVE GUERARD
PRESIDENT

Visas :

Date : 11/05/20



TRES IMPORTANT: Toutes les factures doivent être libellées au nom de SIAEPA O2 BRAY - EAU

Délai de paiement : 30 jour(s)

Conformément aux instructions comptables, le mémoire devra être détaillé:

- Fournitures, désignation, quantité, prix unitaire, main-d'œuvre, nombre d'heures, taux horaires

Le présent bon de commande s'exécute prioritairement aux dispositions du cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G) fournitures et services.

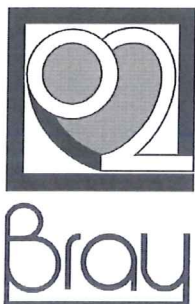
Rappeler la référence du bon de commande sur la facture

Libeller la facture selon les éléments du pavé d'adresse de facturation

Cette commande doit faire l'objet d'une facturation seule

- Attention changement d'adresse du siège social et du siret

Observation du service comptable



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

COURRIER ARRIVÉE
21 JUL. 2020
**Bureau des Finances Locales
 et du Contrôle Budgétaire**

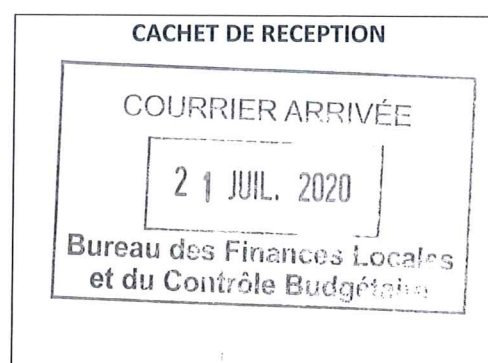
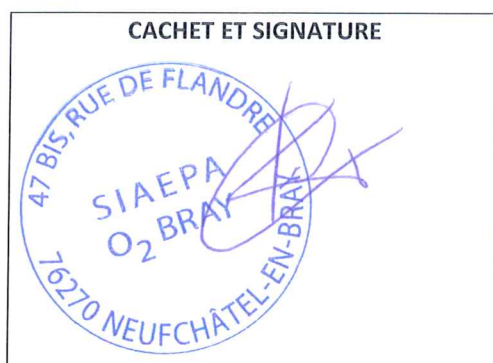
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

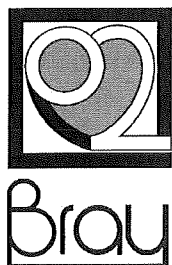
EMETTEUR	REÇU LE	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	24 JUL. 2020 O2 BRAY	Préfecture de la Seine-Maritime Directions des Relations avec les Collectivités Locales et des Elections 7 Place de la Madeleine CS16036 76036 ROUEN CEDEX

Exemplaire : à conserver / à retourner. (Rayer la mention inutile).

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Demande de prise en charge par l'état d'une partie des achats de masques –Etat récapitulatif	néant		☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐

Date : 16/07/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 23
Votants : 23 + 1 pouvoir

Objet : Election des vice-présidents

Délibération N°2020-07-24

Légalement convoqué le 29 juin 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 08 juillet 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Bully sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président sortant.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	ETIENNE	Daniel	T	x			
	FOURNIER	Laurent	T		x		Daniel ETIENNE
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		
	DUMONT	Laurent	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			

Présents : 23

Absents excusés : Mr Haudrechy, Mr Assegond

Absents :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président informe que compte tenu des mesures sanitaires encore en vigueur et selon la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 ; chaque membre du comité syndical peut être porteur de 2 pouvoirs.

Selon cette même loi, le quorum est abaissé à 1/3 des membres du comité syndical.

Il donne lecture des pouvoirs remis : 1

Mr Laurent FOURNIER a remis un pouvoir à Mr Daniel ETIENNE

.....

Sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président, il est procédé à l'élection des 3 vice-présidents, à bulletin secret.

Les modalités d'élection sont rappelées.

Election du 1^{er} vice-président

Le candidat pour le poste de 1^{er} vice-président est le suivant :

- Mr Cauchetiez

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 19

Blancs : 4

Nul : 1

Majorité Absolue : 10

Mr Patrice CAUCHETIEZ a obtenu 18 voix

Mme Alexandra DUNET a obtenu 1 voix

Mr Patrice CAUCHETIEZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} vice-président

Le candidat pour le poste de 2^{ème} vice-président est le suivant :

- Mr Patrick BUREL

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 21

Blancs : 3

Nul : 0

Majorité Absolue : 12

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- Mr Patrick BUREL a obtenu 20 voix
- Mme Jocelyne LORMIER a obtenu 1 voix.

Mr Patrick BUREL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 3ème vice-président

La candidate pour le poste de 3^{ème} vice-président est la suivante :

- Mme Jocelyne LORMIER

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 20

Blanc : 4

Nul : 0

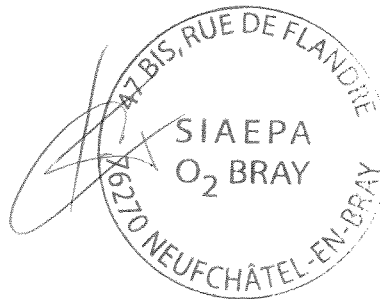
Majorité Absolue : 11

Mme Jocelyne LORMIER a obtenu 20 voix.

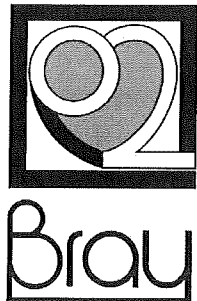
Mme Jocelyne LORMIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 09/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 09/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°193/07/20-AL

REÇU LE
20 JUL. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

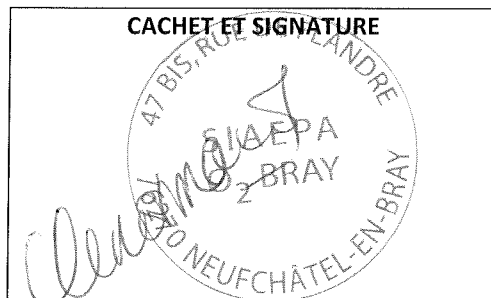
Date du comité syndical : 08/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

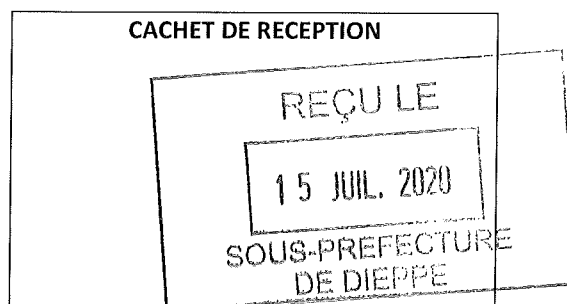
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Procès-Verbal du 08/07/2020			☐
			☐
Délibération :Election du Président	2020-07-22		☐
Délibération :Nombre de vice-présidents	2020-07-23		☐
Délibération : Elections des vice-présidents	2020-07-24		☐
Délibération :Election des membres du bureau	2020-07-25		☐
Délibération :Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2020-07-26		☐

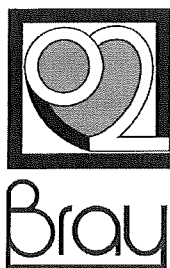
Date : 09/07/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 23
Votants : 23 + 1 pouvoir

Objet : Election des membres du bureau

Délibération N°2020-07-25

Légalement convoqué le 29 juin 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 08 juillet 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Bully sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président sortant.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	ETIENNE	Daniel	T	x			
	FOURNIER	Laurent	T		x		Daniel ETIENNE
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		
	DUMONT	Laurent	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			

Présents : 23

Absents excusés : Mr Haudrechy, Mr Assegond

Absents :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président informe que compte tenu des mesures sanitaires encore en vigueur et selon la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 ; chaque membre du comité syndical peut être porteur de 2 pouvoirs.

Selon cette même loi, le quorum est abaissé à 1/3 des membres du comité syndical.

Il donne lecture des pouvoirs remis : 1

Mr Laurent FOURNIER a remis un pouvoir à Mr Daniel ETIENNE

Mr le Président rappelle que conformément au règlement intérieur, le bureau se compose du Président, des vice-présidents de droit et de 6 membres maximum.

Mr le Président rappelle que conformément au règlement intérieur, le bureau se compose du Président, des vice-présidents de droit et de 6 membres maximum.

Sont membres de droit :

- 1 – Mr Hervé GUERARD
- 2 – Mr Patrice CAUCHETIEZ
- 3 – Mr Patrick BUREL
- 4 – Mme Jocelyne LORMIER

1^{er} tour – 1^{er} membre

Mme Alexandra DUNET est candidate.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mme Alexandra DUNET a obtenu 24 voix

Mme Alexandra DUNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du bureau.

1^{er} tour – 2^{ème} membre

Mr David ROINARD est candidat.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mr David ROINARD a obtenu 24 voix

Mr David ROINARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

1^{er} tour – 3^{ème} membre

Mr Didier BENARD est candidat.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mr Didier BENARD a obtenu 24 voix

Mr Didier BENARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

1^{er} tour – 4^{ème} membre

Mr Bruno FOURCIN est candidat

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mr Bruno FOURCIN a obtenu 24 voix

Mr Bruno FOURCIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

1^{er} tour – 5^{ème} membre

Mr Xavier BOURGUIGNON est candidat.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

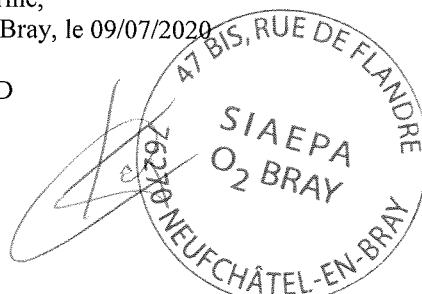
Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mr Xavier BOURGUIGNON a obtenu 24 voix

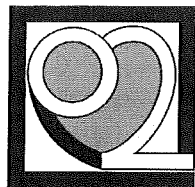
Mr Xavier BOURGUIGNON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 09/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 09/07/2020

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-I et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°193/07/20-AL

REÇU LE
20 JUIL. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

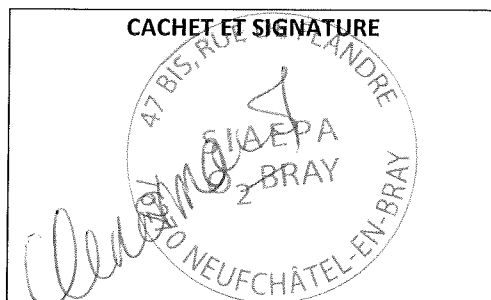
Date du comité syndical : 08/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

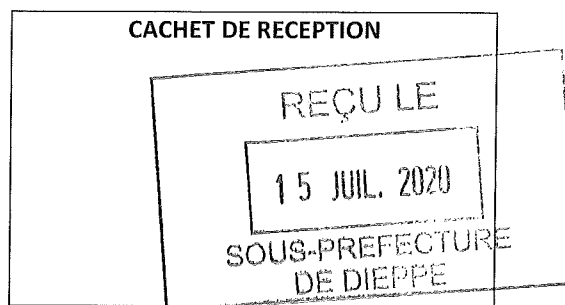
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Procès-Verbal du 08/07/2020			☐
			☐
Délibération : Election du Président	2020-07-22		☐
Délibération : Nombre de vice-présidents	2020-07-23		☐
Délibération : Elections des vice-présidents	2020-07-24		☐
Délibération : Election des membres du bureau	2020-07-25		☐
Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2020-07-26		☐

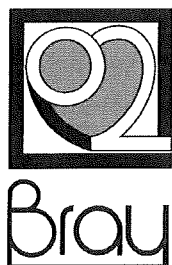
Date : 09/07/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 23
Votants : 23 + 1 pouvoir

Objet : Election des membres de la
Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Délibération N°2020-07-26

Légalement convoqué le 29 juin 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 08 juillet 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Bully sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président sortant.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	ETIENNE	Daniel	T	x			
	FOURNIER	Laurent	T		x		Daniel ETIENNE
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		
	DUMONT	Laurent	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			

Présents : 23

Absents excusés : Mr Haudrechy, Mr Assegond

Absents :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président informe que compte tenu des mesures sanitaires encore en vigueur et selon la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 ; chaque membre du comité syndical peut être porteur de 2 pouvoirs.

Selon cette même loi, le quorum est abaissé à 1/3 des membres du comité syndical.

Il donne lecture des pouvoirs remis : 1

Mr Laurent FOURNIER a remis un pouvoir à Mr Daniel ETIENNE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Syndical doit procéder, au scrutin secret à l'élection des membres,

Considérant la liste des candidats pour les postes de titulaires et de suppléants pour la commission d'appel d'offres,

Mr le Président demande qui est candidat :

Titulaires :

1 – Mr Patrice CAUCHETIEZ

2 – Mr Patrick BUREL

3 – Mme Jocelyne LORMIER

4 – Mr Dominique CONSEIL

5 - Mr Gilbert HY

Suppléants :

1 – Mme Alexandra DUNET

2 – Mme Valérie PAVIOT

3 – Mr Alain DUMOUCHEL

4 – Mme Maryse DUVAL

L'ensemble formant une liste.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins24

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau0
(article L. 66 du Code Electoral)

Nombre de suffrages exprimés.....24

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Titulaires</u>		
Mr Patrice CAUCHETIEZ	24	Vingt-quatre

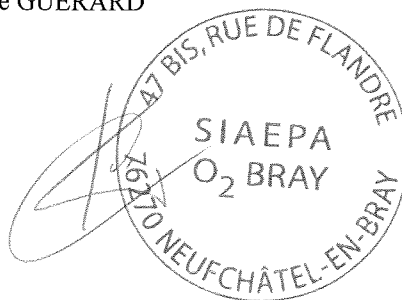
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Mr Patrick BUREL	24	Vingt-quatre
Mme Jocelyne LORMIER	24	Vingt-quatre
Mr Dominique CONSEIL	24	Vingt-quatre
Mr Gilbert HY	24	Vingt-quatre
<u>Suppléants</u>		
Mme Alexandra DUNET	24	Vingt-quatre
Mme Valérie PAVIOT	24	Vingt-quatre
Mr Alain DUMOUCHEL	24	Vingt-quatre
Mme Maryse DUVAL	24	Vingt-quatre

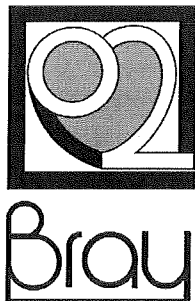
Ils sont élus membres de la Commission d'Appel d'offres.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 09/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 09/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°193/07/20-AL

REÇU LE
20 JUL. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

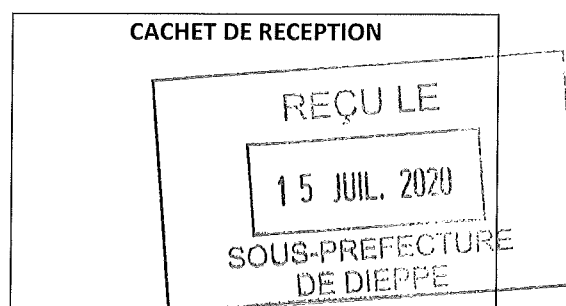
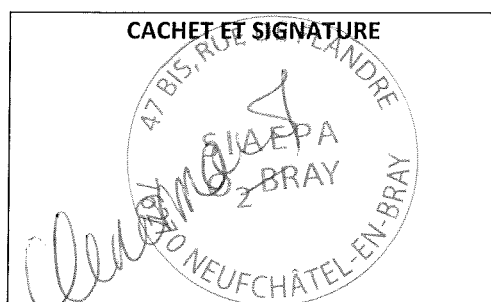
EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

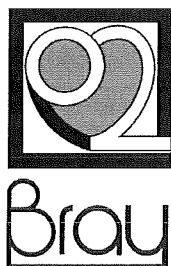
Date du comité syndical : 08/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Procès-Verbal du 08/07/2020			☐
			☐
Délibération :Election du Président	2020-07-22		☐
Délibération :Nombre de vice-présidents	2020-07-23		☐
Délibération : Elections des vice-présidents	2020-07-24		☐
Délibération :Election des membres du bureau	2020-07-25		☐
Délibération :Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2020-07-26		☐

Date : 09/07/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Affaires générales
 Décisions et arrêtés pris depuis le 25/02/2020

Délibération N°2020-07-27

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

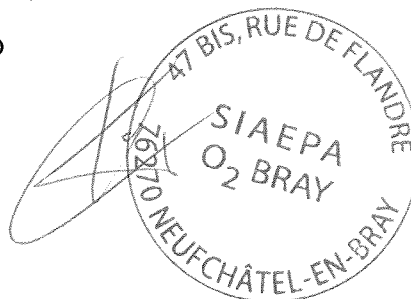
Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

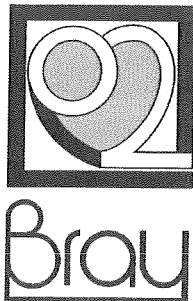
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions N°2020-04, 05, 06 et 07 prises par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2016-04-25 du 1^{er} avril 2016.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

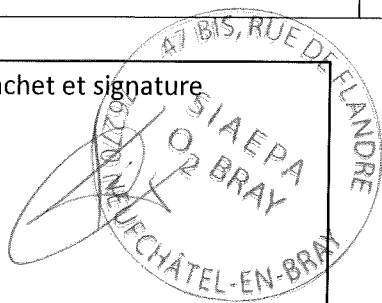
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

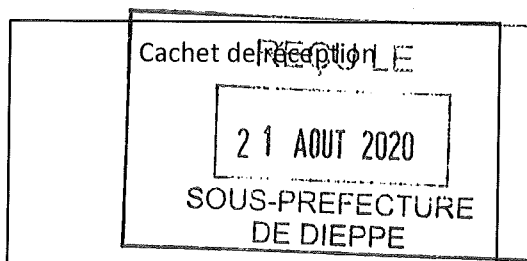
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levers topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Eau Potable
 Animateur agricole
 Recrutement Mme Julia CHIAVERINI

Délibération N°2020-07-27bis

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président fait un rappel de la procédure relative à l'animation agricole :

L'obligation faite par l'agence de l'eau pour mettre en œuvre un plan d'actions auprès des agriculteurs présents sur les Bassins d'Alimentation de Captage des captages des syndicats O2 Bray et la Vallée de l'Eaulne.

Ce personnel sera mutualisé entre les 2 structures avec une répartition respective de 58 et 42%.

Des candidatures ont été reçues, une présélection a eu lieu et un entretien avec Mme Julia CHIAVERINI s'est déroulé le 02/07/2020 au syndicat.

L'arrivée est pressentie pour le 1^{er} août 2020 si l'accord de l'agence de l'eau est obtenu pour l'embauche de ce personnel avant accord de subvention.

Le dossier de demande de subvention a été transmis à l'agence de l'eau le 17/07/2020 ; la prochaine commission d'aides prévue en septembre statuera sur ce dossier.

L'aide est la suivante : prise en charge à 80% du salaire chargé et un forfait de fonctionnement de 8 000 € annuels.

Une convention a été signée avec la Vallée de l'Eaulne en date du 13/12/2019 qui fixe notamment la répartition des charges financières les modalités d'appel de fonds.

Mr le Président demande d'autorisation de recruter ce personnel conformément à la délibération du comité syndical en date du 19/11/2019 sous réserve de l'accord de l'agence de l'eau.

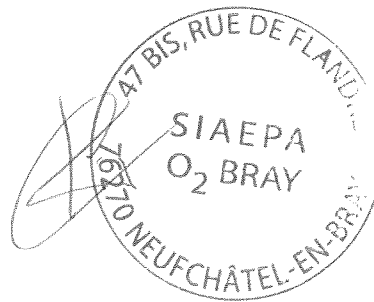
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

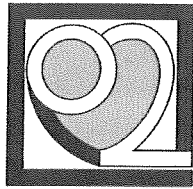
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et avoir en avoir délibéré, le comité syndical prend acte du recrutement de Mme Julia CHIAVERINI en tant qu'animatrice agricole pour les 2 structures (O2 Bray et Vallée de l'Eaulne) pour un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée par l'agence de l'eau sous réserve de l'obtention de leur autorisation.

Les dépenses sont prévues au budget primitif 2020 de l'eau potable.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

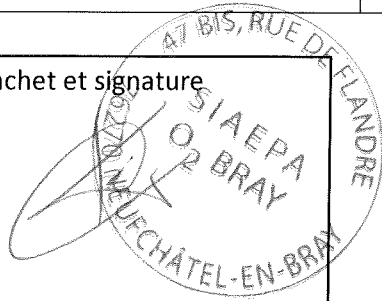
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

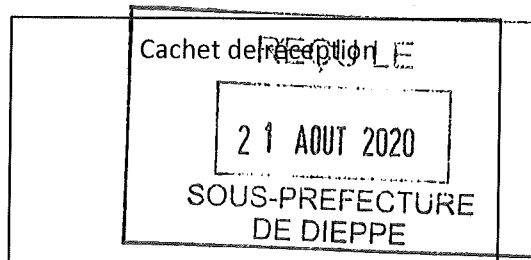
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levers topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

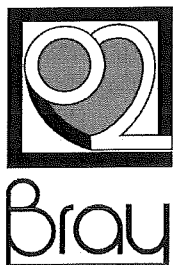
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Affaires générales
 CNAS
 Désignation des délégués suite au renouvellement
 des instances

Délibération N°2020-07-28

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle ce qu'est le CNAS. Il s'agit de prestations sociales à destination du personnel. Pour représenter le syndicat, il convient de désigner 1 personnel pour le collège du personnel et 1 élu pour le collège des élus.

Mr le Président informe que Mme Dunet œuvrait pour les élus et Mme Céline Houard, secrétaire en charge des ressources humaines sur la structure, pour le compte du personnel, sur le précédent mandat.

Elles sont candidates à nouveau.

Mr le Président demande s'il y a d'autre candidature pour le représentant des élus, aucun autre délégué ne se porte candidat.

Mr le Président soumet les candidatures au vote.

A l'unanimité, les délégués décident de nommer Mme Dunet et Mme Houard pour représenter la structure respectivement pour le collège des élus et pour celui du personnel.

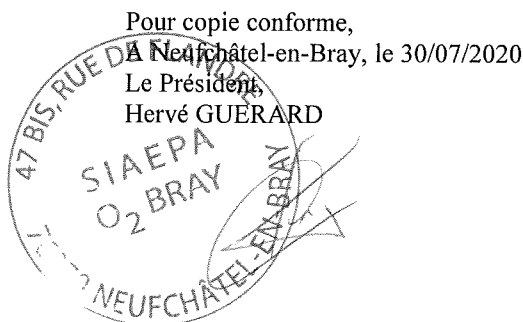
Pour copie conforme,

A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020

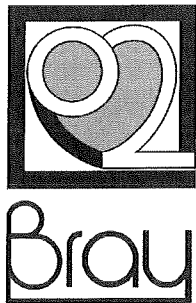
Le Président,

Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL
Complément

REÇU LE
23 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

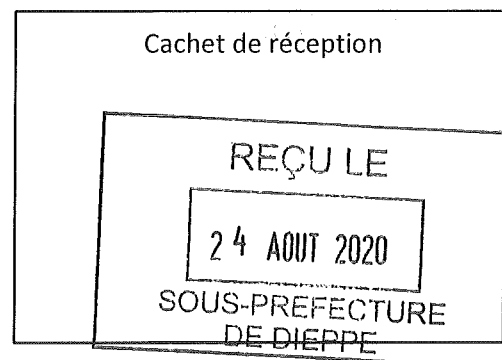
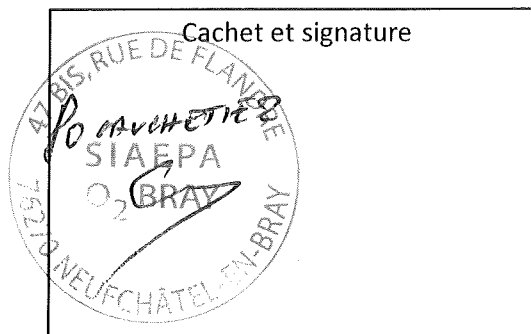
Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐

Date : 20/08/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affaires générales
 SIDESA
 Election des délégués suite au renouvellement
 des instances

Délibération N°2020-07-29

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- M. Hervé GUERARD : 24 (vingt-quatre) voix

- Délégué suppléant :

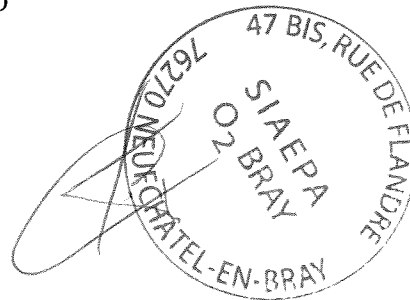
- M. Patrice CAUCHETIEZ : 24 (vingt-quatre) voix

M. Hervé GUERARD ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire.

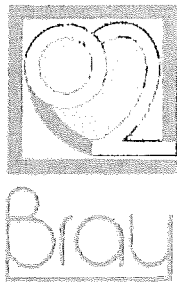
M. Patrice CAUCHETIEZ ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué suppléant.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°280/09/20-AL

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

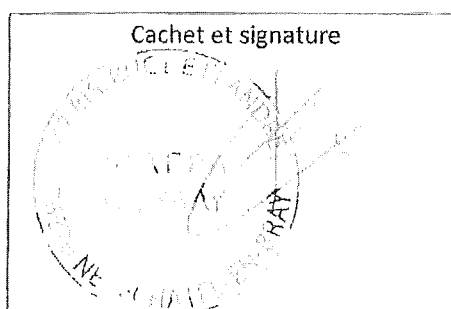
EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 29/07/2020

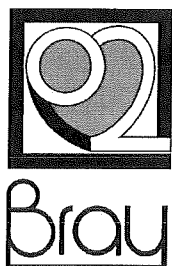
Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole-recrutement	2020-07-27bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Elections des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions+ tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levers topographiques	2020-07-35		
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-Hodeng	2020-07-36		

Date : 14/09/2020



Cachet de réception
Loi du 2 Mars 1982 Document reçu le : 15 SEP. 2020 PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCL



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Eau Potable
 Etude de sécurisation – CAO du groupement de commande
 Désignation des délégués suite au renouvellement
 des instances

Délibération N°2020-07-30

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président informe qu'un groupement de commande a été formé pour mener une étude de sécurisation avec 5 autres collectivités en sus du syndicat O2 Bray : les communes d'Aumale et de Gaillefontaine, le SIGE Bray Bresle Picardie, les syndicats Forges Est et Vallée de l'Eaulne qui est porteur du projet.

Cette étude concerne la sécurisation en eau potable sur ces structures en cas de pénurie ou de problème sanitaire.

Le groupement de commande requiert un titulaire et un suppléant.

Mr le Président rappelle que Mme Lormier était titulaire et que Mr Cauchetiez était suppléant au titre du précédent mandat.

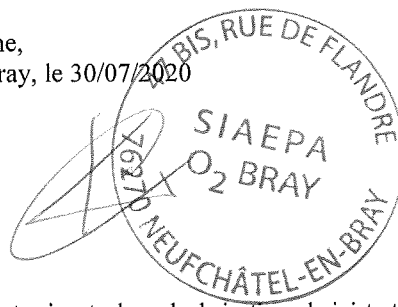
Ils sont candidats à nouveau.

Mr le Président demande s'il y a d'autre candidature, aucun autre délégué ne se porte candidat.

Mr le Président soumet les candidatures au vote.

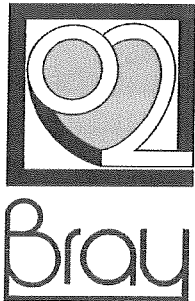
A l'unanimité, les délégués décident de nommer Mme Lormier en tant que déléguée titulaire et Mr Cauchetiez en tant que délégué suppléant au groupement de commande de l'étude de sécurisation.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

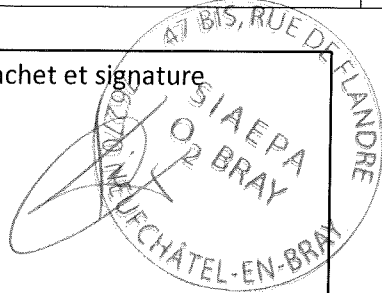
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

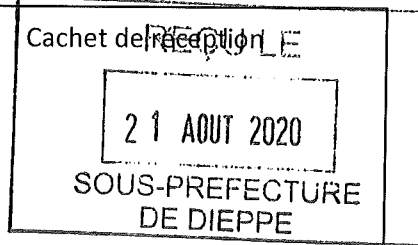
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levés topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

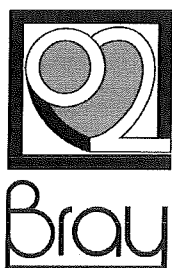
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Affaires générales
 Bureau
 Election du membre manquant

Délibération N°2020-07-31

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle :

- les dispositions du règlement intérieur des séances des élus et notamment l'article 25 relatif à la composition de celui-ci : le président et les vice-présidents de droit ainsi que 6 membres maximum,
- que 5 délégués ont été élus lors de la séance du 08/07/2020, une place est vacante,
- que le scrutin est uninominal à bulletin secret, il convient de procéder à l'élection du membre manquant.

Sont membres de droit :

- 1 – Mr Hervé GUERARD
- 2 – Mr Patrice CAUCHETIEZ
- 3 – Mr Patrick BUREL
- 4 – Mme Jocelyne LORMIER

Ont été élus lors de l'élection du 08/07/2020 :

- 1 - Mme Alexandra DUNET
- 2 - Mr David ROINARD
- 3 - Mr Didier BENARD
- 4 - Mr Bruno FOURCIN

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

1^{er} tour – 6^{ème} membre

Mr Mickaël LEJEUNE est candidat.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

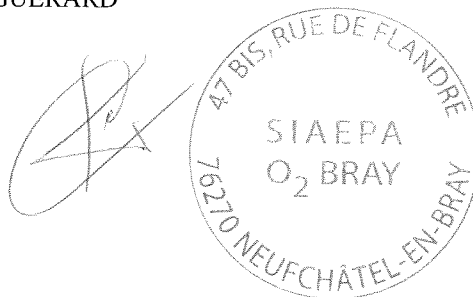
Majorité Absolue : 13

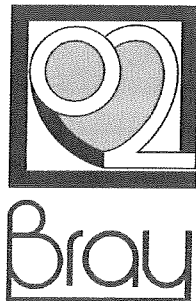
- Mr Mickaël LEJEUNE a obtenu 24 voix

Mr Mickaël LEJEUNE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

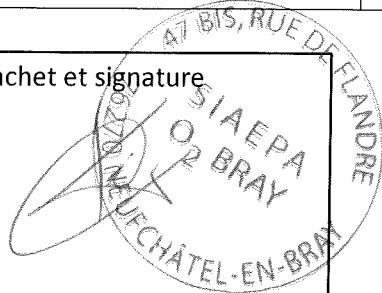
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

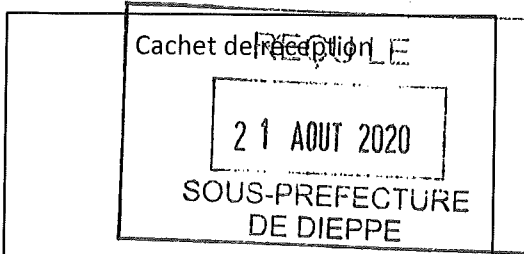
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SILES	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levés topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

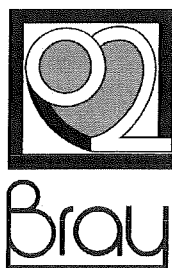
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Affaires générales
 CAO
 Elections des membres
 (au complet)

Délibération N°2020-07-32

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle :

- que 5 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ont été élus lors de la séance du 08/07/2020, une place de suppléant est vacante,
- les attributions de la Commission d'Appels d'Offres communément appelée CAO,

Considérant le scrutin de liste à bulletin secret, il convient de procéder à la réélection complète de la commission,

Considérant que Mr le Président est membre de droit de la commission,

Considérant la candidature de la liste suivante :

- 1 – Mr Patrice CAUCHETIEZ
- 2 – Mr Patrick BUREL
- 3 – Mme Jocelyne LORMIER
- 4 – Mr Dominique CONSEIL
- 5 - Mr Gilbert HY

- 1 – Mme Alexandra DUNET
- 2 – Mme Valérie PAVIOT
- 3 – Mr Alain DUMOUCHEL
- 4 – Mme Maryse DUVAL
- 5 – Mr Mickaël LEJEUNE

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

1 – Mr Patrice CAUCHETIEZ : 24 (vingt-quatre) voix
2 – Mr Patrick BUREL : 24 (vingt-quatre) voix
3 – Mme Jocelyne LORMIER : 24 (vingt-quatre) voix
4 – Mr Dominique CONSEIL : 24 (vingt-quatre) voix
5 – Mr Gilbert HY : 24 (vingt-quatre) voix

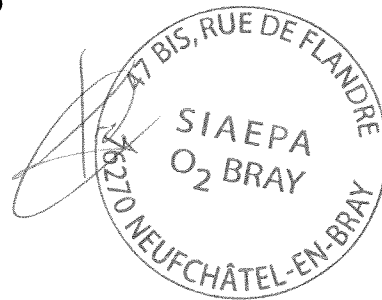
1 – Mme Alexandra DUNET : 24 (vingt-quatre) voix
2 – Mme Valérie PAVIOT : 24 (vingt-quatre) voix
3 – Mr Alain DUMOUCHEL : 24 (vingt-quatre) voix
4 – Mme Maryse DUVAL : 24 (vingt-quatre) voix
5 – Mr Mickaël LEJEUNE : 24 (vingt-quatre) voix

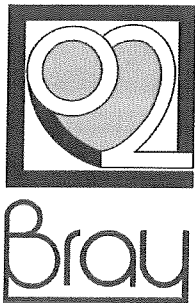
Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mr Patrick BUREL, Mme Jocelyne LORMIER, Mr Dominique CONSEIL et Mr Gilbert HY ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués titulaires.

Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Maryse DUVAL et Mr Mickaël LEJEUNE ayant obtenu la majorité absolue, sont élus délégués suppléants.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

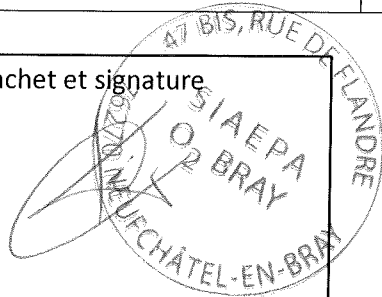
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

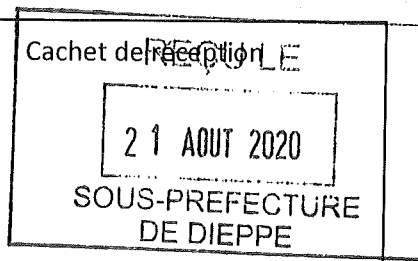
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SODESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levés topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

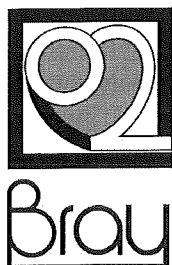
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Affaires générales
 Indemnités des élus

Délibération N°2020-07-33bis

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que les fonctions de président et vice-président au syndicat permettent le versement d'indemnités liées aux fonctions et à la strate de population.

Pour mémoire avec une population au 31 décembre 2019 de 10 002 habitants, les indemnités étaient les suivantes :

- Pour le président, 842.44 € bruts mensuels avec l'ancienne strate de population,
- Pour les vice-présidents, 336.82 € bruts mensuels avec l'ancienne strate de population.

Du fait de ce changement de strate, les indemnités suivent la même logique ; à savoir :

- Pour le président : 658.48 € bruts mensuels,
- Pour les vice-présidents : 263.31 € bruts mensuels.

Les indemnités évoluent avec l'indice de la Fonction Publique sur laquelle elles sont indexées (pour mémoire, l'Indice Brut Terminal (IBT) est actuellement fixé à 1027 depuis le 01/01/2019).

Mr le Président indique que pour plus de facilité dans la gestion des indemnités des élus, l'IBT ne sera pas mentionné dans la délibération au profit de la seule mention de l'IBT maximal. Ceci permet une indexation automatique.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Président étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2020 et suivants du syndicat,

Considérant que le syndicat O2 Bray appartient à la strate entre 3 500 à 9 999 habitants (9 921 habitants au 1^{er} janvier 2020),

Considérant le barème associé à cette strate,

Considérant la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R5211-4,

A - Fixe l'indemnité de Mr Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 Bray, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 16.93 % de l'IBT de la fonction publique,

B - Fixe l'indemnité de Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mr Patrick BUREL et Mme Jocelyne LORMIER, Vice-Présidents du SIAEPA O2 Bray, pour l'exercice de leurs fonctions, à raison de 6.77 % de l'IBT de la fonction publique,

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de l'évolution de l'IBT ;

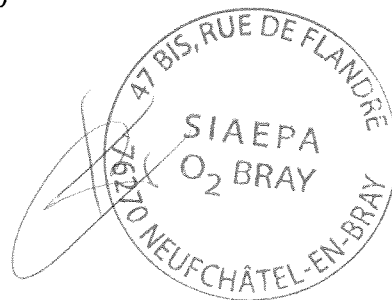
Prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe de récapitulation de l'ensemble des indemnités allouées aux Président et Vice-Présidents ;

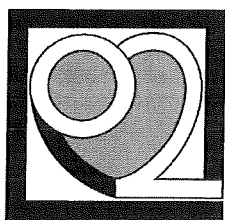
Prend acte que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Décide que ces indemnités sont effectives à compter du 08/07/2020, jour de l'élection.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
CANTON de NEUFCHATEL-EN-BRAY

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Annexe à la délibération N°2020-07-33

I - POPULATION (totale au dernier recensement) : 9 921 habitants
(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

II - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE maximum autorisé

Soit : indemnité (maximale) du président + total des indemnités (maximales) des vice-présidents ayant délégation :
645,48 € mensuels brut + (3 x 263,31 € mensuels brut) = 645,48 + 789,93 = 1 435,41 € mensuels brut

III - INDEMNITES ALLOUEES

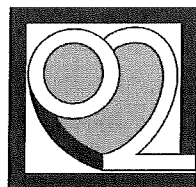
A. Président :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Total en %
Hervé GUERARD	16.93	45

B. Vice-présidents avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Total en %
1er vice-président : Patrice CAUCHETIEZ	6.77	18.34
2 ^{ème} vice-président : Patrick BUREL	6.77	18.34
3 ^{ème} vice-présidente: Jocelyne LORMIER	6.77	18.34

Enveloppe globale : 100 %
(indemnité du président + total des indemnités des vice-présidents ayant délégation)
Soit un total général de 1 435.41 € mensuels brut.



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL
Complément

REÇU LE

25 AOUT 2020

O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

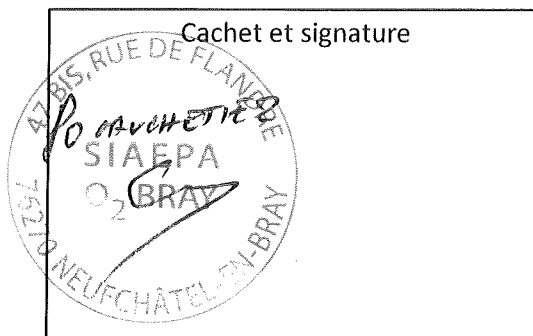
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

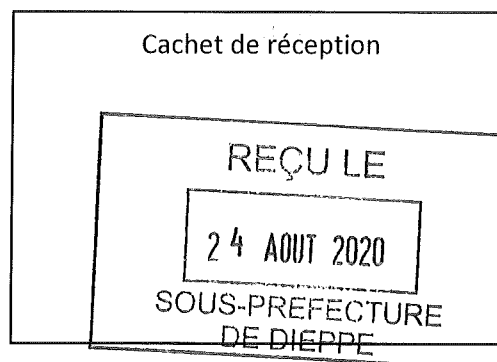
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐

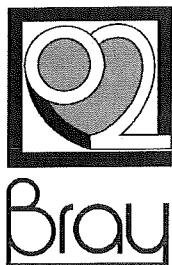
Date : 20/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Affaires générales
 Délégations du Comité Syndical au Président

Délibération N°2020-07-33

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au comité syndical de confier au Président pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

Vu les articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical :

- Délègue à Mr le Président de l'intercommunalité le pouvoir de prendre toute décision concernant les points suivants :

1° De procéder, dans les limites de 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

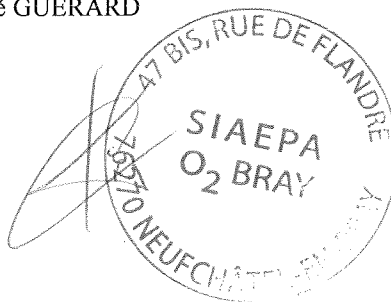
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

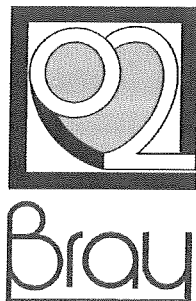
- 3° De signer tout contrat ou convention dans le cadre de l'exécution du budget,
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 8° D'exercer, au nom du syndicat, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que le syndicat en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le comité syndical ;
- 9° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € par an;
- 10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 11° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis du syndicat préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 12° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code dans sa rédaction antérieure à la loi N°2014-1655 du 29/12/2014 de finances rectificatives pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile ;
- 14° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom du syndicat et dans les conditions fixées par lui, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du même code ;
- 15° D'exercer au nom du syndicat le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 16° De solliciter toute demande de subvention pour tous les projets syndicaux auprès de tout organisme financeur : Département, Agence de l'Eau, Région, Etat, Europe...
- Prend acte que conformément à l'article L5211-10 susvisé, Mr le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant,

- Prend acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires,
- Prend acte que les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des conseils municipaux,
- Prend acte que la délégation, de même nature, antérieure à la présente est de fait abrogée.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

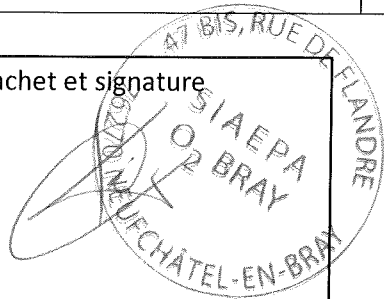
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

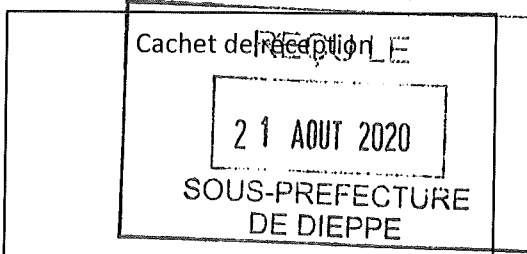
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levés topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

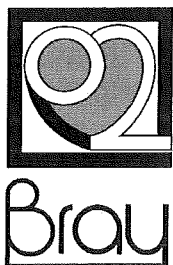
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de Réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents : 18
Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Eau potable
Maîtrise d'oeuvre
Sortie réservoir Bully et compteurs sectorisation
Attribution

Délibération N°2020-07-34

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANCOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
	CLABAUT	Florence	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	Cristien	Catherine	S				
	Hembert	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président fait part aux délégués des projets et travaux en cours.
Il évoque l'étude de sécurisation, explique le sujet de cette étude.

Vient ensuite l'étude diagnostique du réseau d'eau potable du syndicat. Cette étude est à l'arrêt actuellement au motif que des compteurs de sectorisation doivent être mis en place principalement sur le secteur de Neufchâtel-en-Bray. Ces équipements permettront de réaliser des campagnes de mesures et d'identifier les fuites plus rapidement et lors de réparation sur le réseau, couper une part d'usagers plus restreinte. Pour effectuer cette mise en place, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour mener à bien cette mission.

Concomitamment, il convient de procéder au renouvellement de 1 500 ml de conduite en amiante ciment de la sortie de réservoir de Bully, passant totalement en domaine privé, car il présente des fuites importantes et coûteuses.

Le Syndicat engage donc une mission de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ces deux projets qui devront être conduits simultanément mais qui feront l'objet de rendus et d'une consultation de travaux distincts.

Le programme de travaux est séparé en deux opérations distinctes :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- **Partie 1 - SECTORISATION** : La mise en place de 6 compteurs de sectorisation et de la télégestion associée sur Ville de Neufchâtel en Bray et d'un compteur sur la commune de Saint Martin l'Hortier.

- **Partie 2 - RENOUELEMENT DE CANALISATION** : Renouvellement de 1500ml de conduite en amiante ciment en domaine privé sur la commune de Bully. Aucun branchement n'y est associé.

Cad'en, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du syndicat a donc engagé une consultation écrite de concepteurs, en procédure adaptée avec publicité préalable et dématérialisation, pour arrêter le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le maître d'ouvrage, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique :

- La publicité a été transmise le 05 juin 2020 au Journal Officiel (BOAMP),
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 06 juillet 2020 à 12h00,
- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>
- L'ouverture des plis a eu lieu le 21/07/2020 à 17h00,
9 offres ont été présentées dans les délais : VERDI PICARDIE, EGIS EAU, SOGETI INGENIERIE, IRH INGENIEUR CONSEIL, ATELIER RM, B2ISE, BETCO INGENIERIE, SEMPACO et ALTEREO.

Les prix vont de 9 250 € HT à 32 760 € HT

Après ouverture, les offres de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (pondération : 65 %)
 - Prix des prestations (pondération : 35 %)
- L'analyse des offres a été présentée à la CAO le 27/07/2020 à 14h00.

Sur proposition de l'AMO et de la CAO, Mr le Président propose au comité syndical de suivre leur avis et de retenir Sogeti, qui arrive en 1^{ère} place du classement au vu de la qualité de leur mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés pour un montant de 19 950 € HT.

Vu l'exposé de Mr le Président,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical :

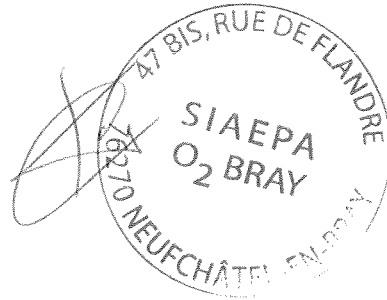
A l'unanimité :

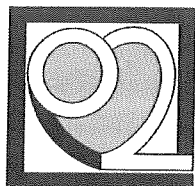
- **APPROUVE** la proposition de Mr le Président suite à la procédure de consultation de concepteurs ;
- **DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études SOGETI** pour un montant 19 950,00 € HT,
- **DIT** que ce montant sera inscrit au budget 2020 et de l'année suivante si nécessaire ;

- **AUTORISE** Mr le Président à signer ce marché, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que tout avenant dans la limite de 5% d'augmentation,
- **AUTORISE** Mr le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

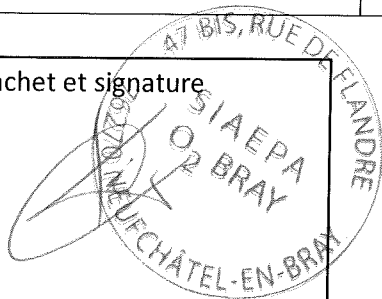
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

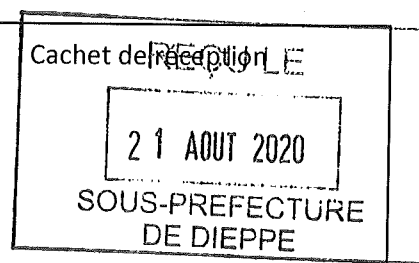
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levés topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

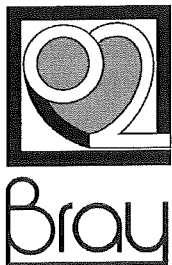
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Eau potable
 Levers topographiques
 Accord-cadre à bon de commande
 Attribution

Délibération N°2020-07-35

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Mr le Président indique que le syndicat a régulièrement besoin de prestations pour réaliser des levés topographiques. Il s'agit de faire des relevés de mesures de points de l'espace qu'ils soient du terrain ou des ouvrages. Ces mesures viennent abonder le Système d'information Géographique (SIG) possédé par le syndicat.

De ce fait, il est apparu judicieux, compte-tenu de la récurrence de ces missions, de disposer d'un accord cadre à bon de commande pour les prestations nécessaires aux missions du syndicat sur son territoire.

Cad'en, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du syndicat a donc engagé une consultation écrite, en procédure adaptée avec publicité préalable et dématérialisation.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le maître d'ouvrage, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique :

- Une publicité a été envoyée au BOAMP le 03 juin 2020 ;
- Le dossier de consultation a été mis à disposition des entreprises sur le site <http://agysoft.marches-publics.info>

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 02 juillet à 12H00

Six offres ont été présentées dans les délais : STUR, EUCLYD EUROTOP, GEOSAT, GEOLOTUS, GEODIS et GEOFIT.

Après ouverture, les offres de topographie ont fait l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (pondération : 60 %)
- Prix des prestations (pondération : 40 %)

L'analyse des offres a été présentée à la CAO le 27/07/2020 à 14h00.

Sur proposition de l'AMO et de la CAO, Mr le Président propose au comité syndical de suivre leur avis et de retenir STUR, qui arrive en 1^{ère} place du classement au vu de la qualité de leur mémoire technique, des moyens techniques et humains et des prix proposés.

Vu l'exposé de Mr le Président,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical :

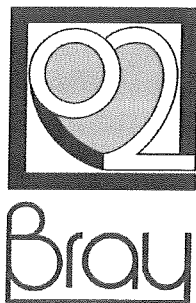
A l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de choix de Mr le Président, pour la consultation des entreprises pour une mission de levés topographiques dans le cadre d'une procédure adaptée,
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de levés topographiques à la société STUR pour un montant maximum de 50 000 € HT sur une durée d'un an reconductible trois fois,
- **DIT** que le montant nécessaire aux prestations de l'année sera inscrit au budget 2020 et des années suivantes,
- **AUTORISE** Mr le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande de levés topographiques, avec la société STUR et toutes les pièces et bons de commandes s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial,
- **AUTORISE** Mr le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

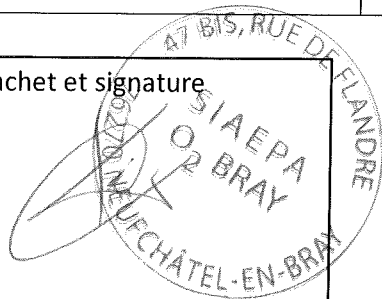
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

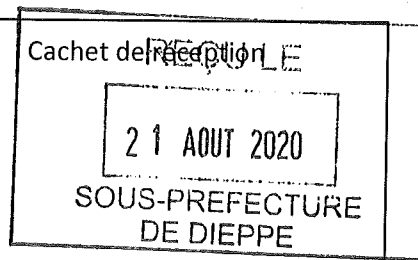
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levers topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

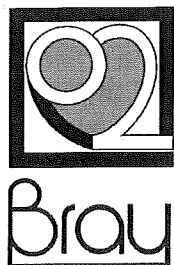
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Eau Potable
 Marché de renouvellement de canalisation sur Beaussault
 et Nesle-Hodeng (AAP 2016)
 Pénalités à appliquer à l'entreprise CISE

Délibération N°2020-07-36

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

Considérant que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont été réceptionnés le 27 Janvier 2020,

Considérant que le délai global était de 6 mois (2 mois de préparation et 4 mois d'exécution),

La fin du délai contractuel était le 25/11/2019,

Conformément à l'article 8.3.1 du CCAP du marché et en application de l'article 20.1 du CCAG Travaux, des pénalités de retard peuvent être appliquées, à savoir :

Fin du délai contractuel le 25/11/2019 – Fin du délai global d'exécution le 27 Janvier 2020.

Les pénalités de retard pour la période du 25/11/2019 au 27/01/2020 représente 63 jours de retard.

Le montant des pénalités est de 300 € x 63 jours donc 18 900.00 € HT.

Mr le Président demande au Comité Syndical de décider de l'application ou non des pénalités de retard ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

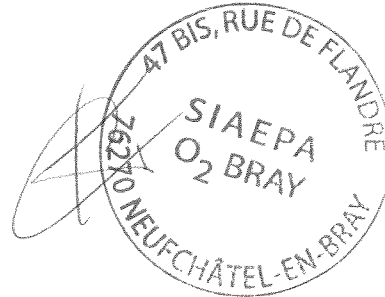
- DECIDE de faire appliquer des pénalités de retard à l'encontre du titulaire du marché l'entreprise CISE TP

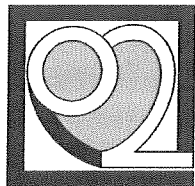
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

- DECIDE d'appliquer ces pénalités à hauteur de 13 jours de retard soit 13j x 300 € = 3 900.00 € HT
- AUTORISE le Président à recouvrer cette somme de 3 900.00 € HT auprès du titulaire du marché « l'entreprise CISE TP »
- DONNE tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à la présente.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°243/08/20-AL

REÇU LE
25 AOUT 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O₂Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

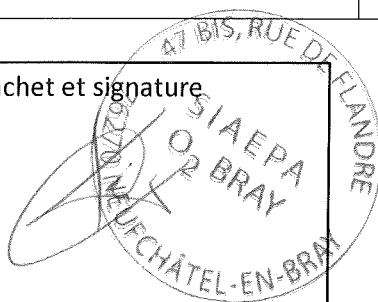
Date du comité syndical : 29/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

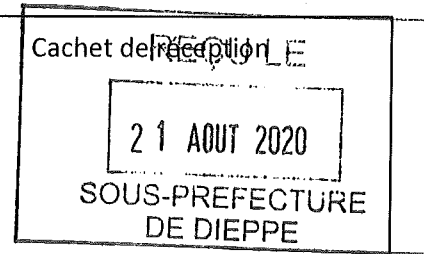
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O ₂ BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 25/02/2020	2020-07-27		☐
Délibération : Animation agricole- recrutement	2020-07-27 bis		☐
Délibération : Désignation des délégués au CNAS	2020-07-28		☐
Délibération : Election des délégués représentants le syndicat au SIDESA	2020-07-29		☐
Délibération : Désignation des représentants du syndicat à la CAO pour le groupement de commande	2020-07-30		☐
Délibération : Complément d'élection au bureau	2020-07-31		☐
Délibération : Election de la Commission d'Appels d'Offres	2020-07-32		☐
Délibération : Délégations du Comité Syndical au Président	2020-07-33		☐
Délibération : Indemnités de fonctions + tableau récapitulatif des indemnités	2020-07-33 bis		☐
Délibération : Travaux en cours	2020-07-34		☐
Délibération : Accord cadre à bon de commande de levers topographiques	2020-07-35		☐
Délibération : Marché de renouvellement de canalisation sur les communes de Beaussault et Nesle-hodeng	2020-07-36		☐
Arrêté : Délégation de fonction et de signature vice-présidents	05/2020		☐

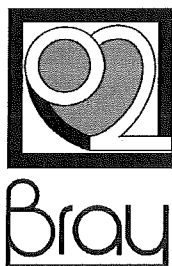
Date : 12/08/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Eau Potable
 Budget Primitif 2020

Délibération N°2020-07-37

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin- L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget principal de l'eau potable,

CONSIDERANT

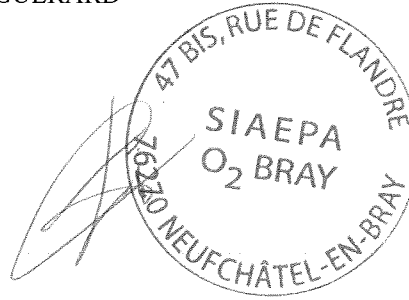
- la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 25 février 2020,
- la répartition des charges pour l'année 2020 sur la base des dépenses de l'année 2019,
- le projet de budget primitif de l'exercice 2020 pour le budget principal présenté par Mr le Président, voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des opérations pour la section d'investissement,

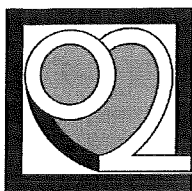
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'eau potable pour l'exercice 2020 tel que décrit dans les annexes au document préparatoire et conformément aux sommes ci-après : 3 019 039 euros en exploitation et à 4 404 609 euros en investissement.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES

EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Préfecture de la Seine-Maritime Directions des Relations avec les Collectivités Locales et des Elections Dépôt des actes 7 Place de la Madeleine CS16036 76036 ROUEN CEDEX

Exemplaire : à conserver

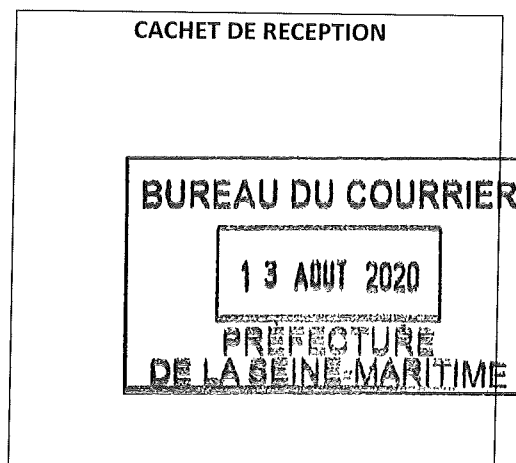
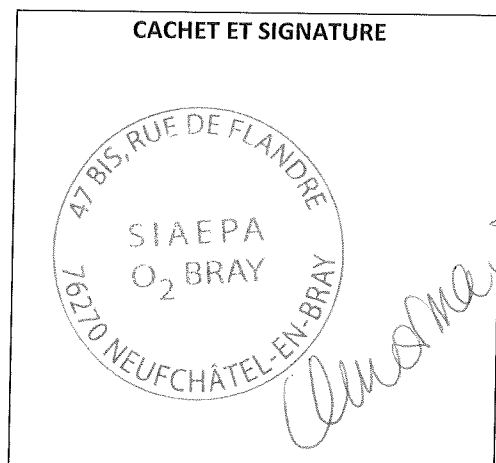
NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Présentation	Note de présentation brève et synthétique 2020			
BUDGET PRIMITIF Année	2020		2020	2020
Délibération d'approbation du budget primitif	N°2020-07-37 du 29/07/2020	N°.. du .././....	N°2020-07-38 du 29/07/2020	N°2020-07-39 du 29/07/2020
Délibération modificative	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....

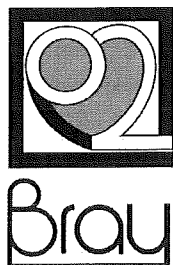
NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE ADMINISTRATIF				
Délibération d'approbation du compte administratif	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....
Délibération d'affectation du résultat	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....
Etat des restes à réaliser	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION Année				
Délibération d'approbation du compte de gestion	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
BUDGET SUPPLEMENTAIRE Année				
Délibération d'approbation du budget supplémentaire	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....

Date : 112/08/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Assainissement Collectif
 Budget Primitif 2020

Délibération N°2020-07-38

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget principal de l'assainissement collectif,

CONSIDERANT

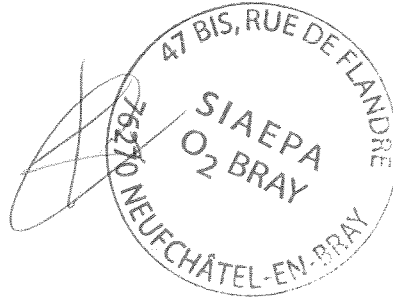
- la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 25 février 2020,
- le projet de budget primitif de l'exercice 2020 pour le budget annexe de l'assainissement collectif présenté par Mr le Président, voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des opérations pour la section d'investissement,

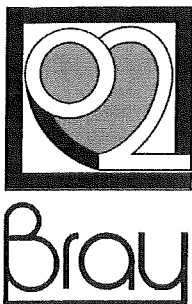
Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'assainissement collectif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans les annexes au document préparatoire et conformément aux sommes ci-après : 1 632 135 euros en exploitation et à 1 680 794 euros en investissement.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES

EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Préfecture de la Seine-Maritime Directions des Relations avec les Collectivités Locales et des Elections Dépôt des actes 7 Place de la Madeleine CS16036 76036 ROUEN CEDEX

Exemplaire : à conserver

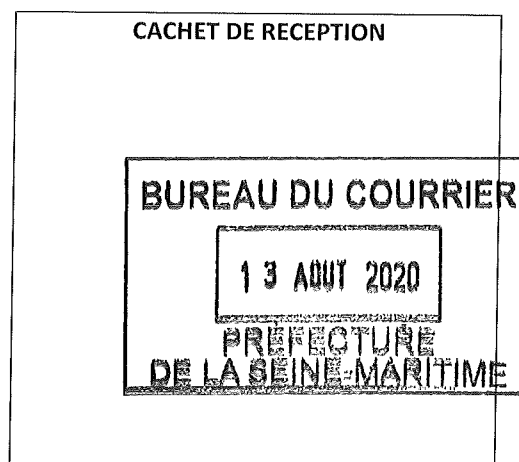
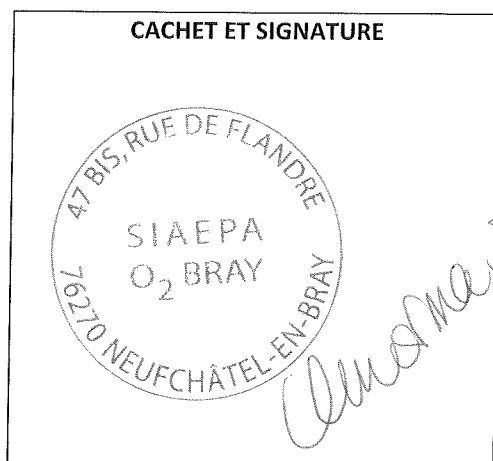
NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Présentation	Note de présentation brève et synthétique 2020			
BUDGET PRIMITIF Année	2020		2020	2020
Délibération d'approbation du budget primitif	N°2020-07-37 du 29/07/2020	N°.. du .././....	N°2020-07-38 du 29/07/2020	N°2020-07-39 du 29/07/2020
Délibération modificative	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....

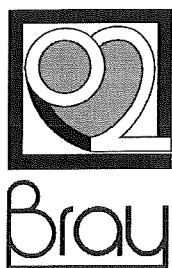
NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE ADMINISTRATIF				
Délibération d'approbation du compte administratif	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....
Délibération d'affectation du résultat	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....
Etat des restes à réaliser	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION Année				
Délibération d'approbation du compte de gestion	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....	N°.. du ../../....

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
BUDGET SUPPLEMENTAIRE Année				
Délibération d'approbation du budget supplémentaire	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....

Date : 112/08/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués
 En exercice : 26
 Présents : 18
 Votants : 18 + 3 pouvoirs

Objet : Assainissement Non Collectif
 Budget Primitif 2020

Délibération N°2020-07-39

Légalement convoqué le 22 juillet 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 29 juillet 2020 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Mesnières-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickaël	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T			x	
	DUMONT	Laurent	T			x	
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Dumouchel
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T		x		Mme Le Juez

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANCOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>CLABAUT</i>	<i>Florence</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>Cristien</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>Hembert</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Absents excusés : Mme Dunet, Mr Malouitre, Mr Bourguignon, Mr Conseil

Absents : Mr Assegond et Mr Dumont

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs reçus ; ils sont au nombre de 3 : 1 Mme Dunet à Mme Le Juez, Mr Malouitre à Mr Haudrechy, Mr Conseil à Mr Dumouchel
Mr Fourcin est désigné secrétaire de séance.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget principal de l'assainissement non collectif,

CONSIDERANT

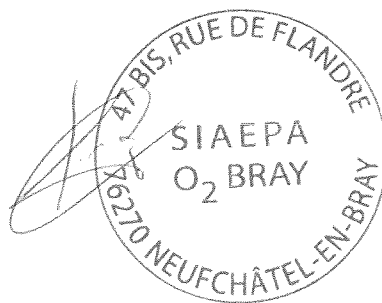
- la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 25 février 2020,
- la répartition des charges pour l'année 2020 sur la base des dépenses de l'année 2019,
- le projet de budget primitif de l'exercice 2020 pour le budget annexe de l'assainissement non collectif présenté par Mr le Président, voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

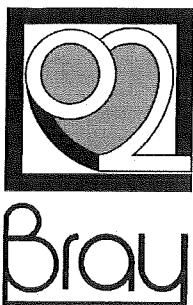
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans les annexes au document préparatoire et conformément aux sommes ci-après : 285 766 euros en exploitation et à 227 778 euros en investissement.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30/07/2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30/07/2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES

EMETTEUR S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	DESTINATAIRE Préfecture de la Seine-Maritime Directions des Relations avec les Collectivités Locales et des Elections Dépôt des actes 7 Place de la Madeleine CS16036 76036 ROUEN CEDEX
---	--

Exemplaire : à conserver

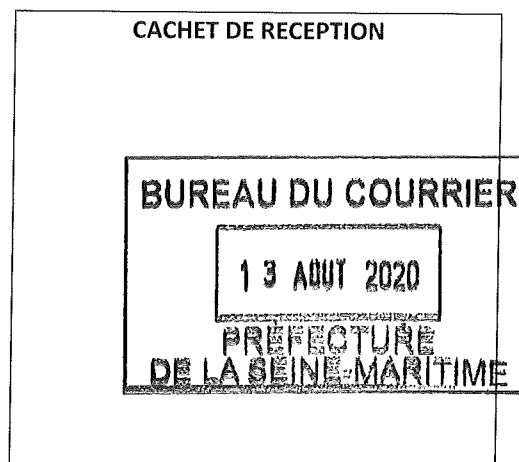
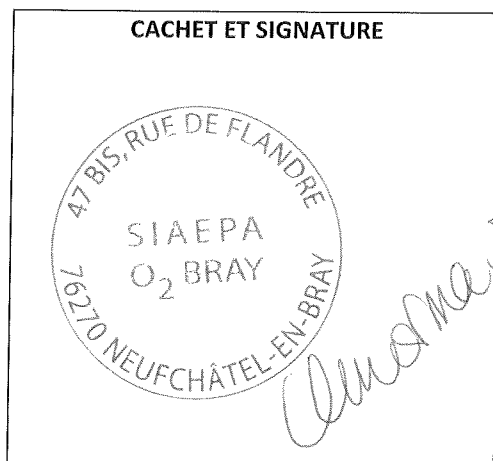
NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Présentation	Note de présentation brève et synthétique 2020			
BUDGET PRIMITIF Année	2020		2020	2020
Délibération d'approbation du budget primitif	N°2020-07-37 du 29/07/2020	N°.. du .././....	N°2020-07-38 du 29/07/2020	N°2020-07-39 du 29/07/2020
Délibération modificative	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....

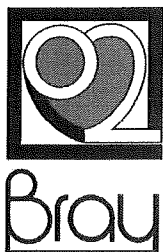
NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE ADMINISTRATIF				
Délibération d'approbation du compte administratif	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....
Délibération d'affectation du résultat	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....
Etat des restes à réaliser	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION Année				
Délibération d'approbation du compte de gestion	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL		ANNEXE	
	EAU		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
BUDGET SUPPLEMENTAIRE Année				
Délibération d'approbation du budget supplémentaire	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....	N°.. du .././....

Date : 112/08/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 08 JUILLET 2020 ELECTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Légalement convoqué le 29 juin 2020, le Comité Syndical s'est réuni le 08 juillet 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Bully sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président sortant.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	ETIENNE	Daniel	T	x			
	FOURNIER	Laurent	T		x		Daniel ETIENNE
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		
	DUMONT	Laurent	T	x			
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T	x			
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
Saint-Martin-L'Hortier	LE ROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			

Présents : 23

Absents excusés : Mr Haudrechy, Mr Assegond

Absents :

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président informe que compte tenu des mesures sanitaires encore en vigueur et selon la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 ; chaque membre du comité syndical peut être porteur de 2 pouvoirs.

Selon cette même loi, le quorum est abaissé à 1/3 des membres du comité syndical.

Il donne lecture des pouvoirs remis : 1
Mr Laurent FOURNIER a remis un pouvoir à Mr Daniel ETIENNE

ORDRE DU JOUR

Mr Guérard, Président sortant, accueille les délégués, leur souhaite la bienvenue et laisse la présidence au doyen d'âge, Mr Daniel ETIENNE.

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Mr Daniel ETIENNE, doyen d'âge, ouvre la séance et accueille les nouveaux membres du Comité Syndical. Il fait l'appel et déclare les délégués installés dans leurs fonctions.

Mr David ROINARD a été nommé secrétaire de séance.

Mme Alexandra DUNET et Mr Bruno FOURCIN sont désignés assesseurs.

ELECTION DU PRESIDENT

Délibération N°2020-07-22

Sous la présidence de Mr Daniel ETIENNE, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Président, à bulletin secret.

Les modalités d'élection sont rappelées.

Le candidat à la Présidence est le suivant :

- Mr Hervé GUERARD

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 17

Blancs : 7

Nul : 0

Majorité Absolue : 9

A obtenu :

Mr Hervé GUERARD ; 17 voix

Mr Hervé GUERARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et immédiatement installé.

NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Délibération N°2020-07-23

Mr le Président invite les membres à décider à bulletin secret sur le nombre de vice-présidents à élire, le nombre maximum étant de 20% de l'effectif soit cinq.

Il rappelle aussi les dispositions prises au titre du mandat précédent à savoir 3 vice-présidents (délibération N°2016-04-14)

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Votants : 24

Exprimés : 24

Blanc : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

3 vice-présidents : 24

Le nombre de vice-présidents est fixé à 3.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Délibération N°2020-07-24

Sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président, il est procédé à l'élection des 3 vice-présidents, à bulletin secret.

Les modalités d'élection sont rappelées.

Election du 1^{er} vice-président

Le candidat pour le poste de 1^{er} vice-président est le suivant :

- Mr Cauchetiez

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 19

Blancs : 4

Nul : 1

Majorité Absolue : 10

Mr Patrice CAUCHETIEZ a obtenu 18 voix

Mme Alexandra DUNET a obtenu 1 voix

Mr Patrice CAUCHETIEZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} vice-président

Le candidat pour le poste de 2^{ème} vice-président est le suivant :

- Mr Patrick BUREL

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 21

Blancs : 3

Nul : 0

Majorité Absolue : 12

- Mr Patrick BUREL a obtenu 20 voix
- Mme Jocelyne LORMIER a obtenu 1 voix.

Mr Patrick BUREL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} vice-président

La candidate pour le poste de 3^{ème} vice-président est la suivante :

- Mme Jocelyne LORMIER

1^{er} tour

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 20

Blanc : 4

Nul : 0

Majorité Absolue : 11

Mme Jocelyne LORMIER a obtenu 20 voix.

Mme Jocelyne LORMIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU BUREAU

Délibération N°2020-07-25

Mr le Président rappelle que conformément au règlement intérieur, le bureau se compose du Président, des vice-présidents de droit et de 6 membres maximum.

Sont membres de droit :

- 1 – Mr Hervé GUERARD
- 2 – Mr Patrice CAUCHETIEZ
- 3 – Mr Patrick BUREL
- 4 – Mme Jocelyne LORMIER

1^{er} tour – 1^{er} membre

Mme Alexandra DUNET est candidate.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mme Alexandra DUNET a obtenu 24 voix

Mme Alexandra DUNET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du bureau.

1^{er} tour – 2^{ème} membre

Mr David ROINARD est candidat.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mr David ROINARD a obtenu 24 voix

Mr David ROINARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

1^{er} tour – 3^{ème} membre

Mr Didier BENARD est candidat.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24

Exprimés : 24

Blancs : 0

Nul : 0

Majorité Absolue : 13

- Mr Didier BENARD a obtenu 24 voix

Mr Didier BENARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

1^{er} tour – 4^{ème} membre

Mr Bruno FOURCIN est candidat

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24
Exprimés : 24
Blancs : 0
Nul : 0
Majorité Absolue : 13

- Mr Bruno FOURCIN a obtenu 24 voix

Mr Bruno FOURCIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

1^{er} tour – 5^{ème} membre

Mr Xavier BOURGUIGNON est candidat.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

Votants : 24
Exprimés : 24
Blancs : 0
Nul : 0
Majorité Absolue : 13

- Mr Xavier BOURGUIGNON a obtenu 24 voix

Mr Xavier BOURGUIGNON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

Une place est réservée pour un élu de la Commune de Beaussault pressenti pour le bureau. La désignation n'ayant pas été faite par la commune. Son élection au comité syndical sera faite lors d'une prochaine séance.

CHARTRE DE L'ELU(E) LOCAL(E)

Mr le Président donne lecture de la charte de l'élu local, instaurée par la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Mr le Président invite aussi les membres du comité syndical à se référer au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au Titre 1^{er}, Chapitre II, sections 1 à 6 concernant les syndicats de communes.

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Délibération N°2020-07-26

Mr le Président rappelle que :

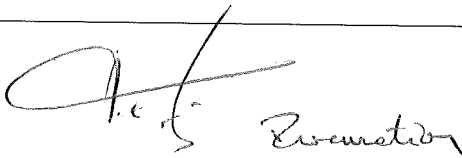
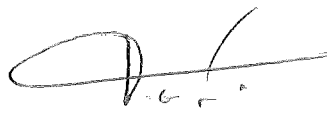
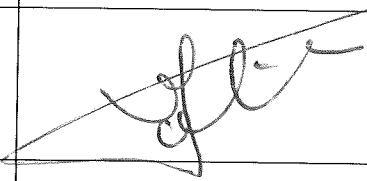
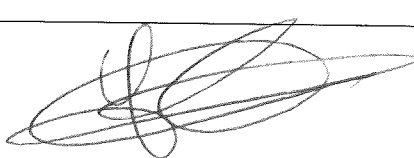
- La commission d'appel d'offres est une commission composée de membres de l'assemblée délibérante,
- Si la constitution de la CAO est obligatoire, elle n'est pas obligatoirement réunie pour tous les marchés passés par les acheteurs publics. Elle n'est obligatoirement réunie que pour les marchés passés selon des procédures formalisées (art.L.1414-2 CGCT).
- Si elle est réunie dans le cadre d'un Marché A Procédure Formalisée, (MAPA), elle n'émet qu'un simple avis, le choix de l'attributaire dans les MAPA relevant de la seule compétence de l'entité adjudicatrice,

<u>Suppléants</u>		
Mme Alexandra DUNET	24	Vingt-quatre
Mme Valérie PAVIOT	24	Vingt-quatre
Mr Alain DUMOUCHEL	24	Vingt-quatre
Mme Maryse DUVAL	24	Vingt-quatre

Ils sont élus membres de la Commission d'Appel d'offres.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le huit juillet à vingt-deux heures et quinze minutes, en double exemplaires a été, après lecture, signé par l'ensemble des membres du Comité Syndical.

	Prénom Nom	Fonction	Emargement
1	Laurent FOURNIER	Maire de Beaussault	
2	Daniel ETIENNE	1 ^{er} adjoint - Beaussault	
3	Guillaume HAUDRECHY	Délégué titulaire - Bouelles	Excusé
4	Olivier MALOUITRE	Délégué titulaire - Bouelles	
5	Jocelyne LORMIER	Déléguée titulaire - Bully	
6	Valérie PAVIOT	Déléguée titulaire - Bully	
7	Eric ASSEGOND	Délégué titulaire - Flamets-Frétils	Excusé

- Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres se compose du Président de droit et de 5 membres,
- En plus des membres titulaires, il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
- L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Syndical doit procéder, au scrutin secret à l'élection des membres,

Considérant la liste des candidats pour les postes de titulaires et de suppléants pour la commission d'appel d'offres,

Mr le Président demande qui est candidat :

Titulaires :

- 1 – Mr Patrice CAUCHETIEZ
- 2 – Mr Patrick BUREL
- 3 – Mme Jocelyne LORMIER
- 4 – Mr Dominique CONSEIL
- 5 - Mr Gilbert HY

Suppléants :

- 1 – Mme Alexandra DUNET
- 2 – Mme Valérie PAVIOT
- 3 – Mr Alain DUMOUCHEL
- 4 – Mme Maryse DUVAL

L'ensemble formant une liste.

A l'appel de leur nom, les délégués votent à bulletin secret.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

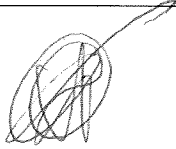
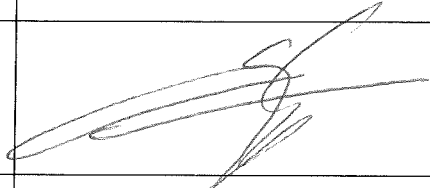
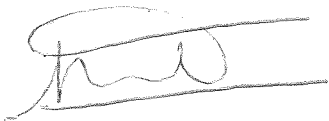
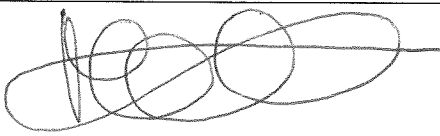
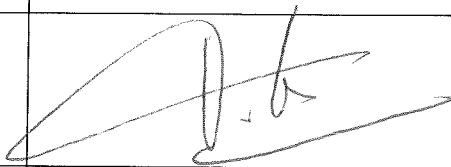
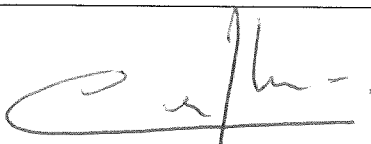
Nombre de bulletins24

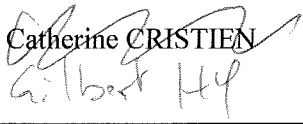
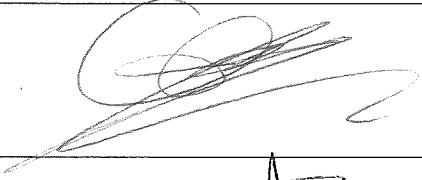
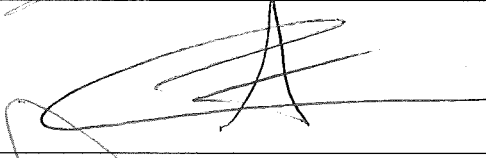
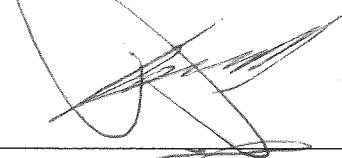
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau0

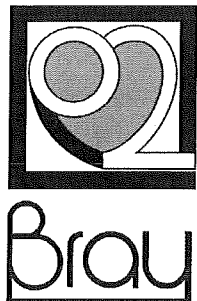
(article L. 66 du Code Electoral)

Nombre de suffrages exprimés.....24

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Titulaires</u>		
Mr Patrice CAUCHETIEZ	24	Vingt-quatre
Mr Patrick BUREL	24	Vingt-quatre
Mme Jocelyne LORMIER	24	Vingt-quatre
Mr Dominique CONSEIL	24	Vingt-quatre
Mr Gilbert HY	24	Vingt-quatre

8	Laurent DUMONT	Délégué titulaire – Flamets-Frétils	
9	Xavier BOURGUIGNON	Délégué titulaire - Graval	
10	Marie-Laure GRANDSIRE	Déléguée titulaire - Graval	
11	Patrick BUREL	Délégué titulaire – Mesnières-en-Bray	
12	Bruno FOURCIN	Délégué titulaire – Mesnières-en-Bray	
13	Philippe DURIEZ	Délégué titulaire – Nesle-Hodeng	
14	Nicolas RENAULT	Délégué titulaire – Nesle-Hodeng	
15	Alexandra DUNET	Déléguée titulaire – Neufchâtel-en-Bray	
16	Raymonde LE JUEZ	Déléguée titulaire – Neufchâtel-en-Bray	
17	Patrice CAUCHETIEZ	Délégué titulaire – Neufchâtel-en-Bray	
18	Patrice KOJALAVICIUS	Délégué titulaire – Neufchâtel-en-Bray	
19	Alain DUMOUCHEL	Délégué titulaire – Neufchâtel-en-Bray	

20	Dominique CONSEIL	Délégué titulaire – Neufchâtel-en-Bray	
21	Hervé GUÉRARD	Délégué titulaire – Neuville-Ferrières	
22	 Catherine CRISTIE Gilbert Hy	Délégué titulaire – Neuville-Ferrières	
23	Franck LEROUX	Délégué titulaire – Saint- Martin l'Hortier	
24	David ROINARD	Délégué titulaire – Saint- Martin l'Hortier	
25	Maryse DUVAL	Délégué titulaire – Saint- Saire	
26	Didier BENARD	Délégué titulaire – Saint- Saire	



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°193/07/20-AL

REÇU LE
20 JUL. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

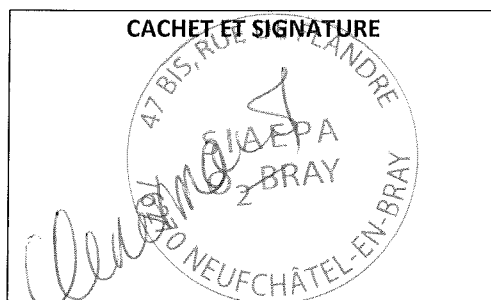
Date du comité syndical : 08/07/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

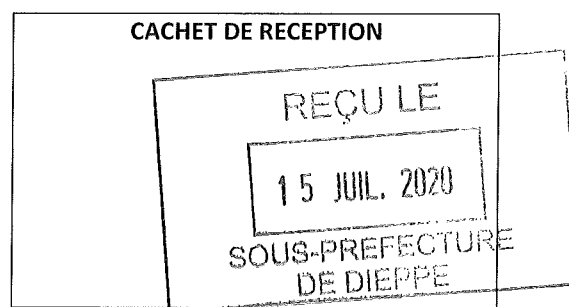
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Procès-Verbal du 08/07/2020			☐
			☐
Délibération :Election du Président	2020-07-22		☐
Délibération :Nombre de vice-présidents	2020-07-23		☐
Délibération : Elections des vice-présidents	2020-07-24		☐
Délibération :Election des membres du bureau	2020-07-25		☐
Délibération :Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2020-07-26		☐

Date : 09/07/2020

CACHET ET SIGNATURE



CACHET DE RECEPTION





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 29/07/2020

Délibération n°2020-09-40

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

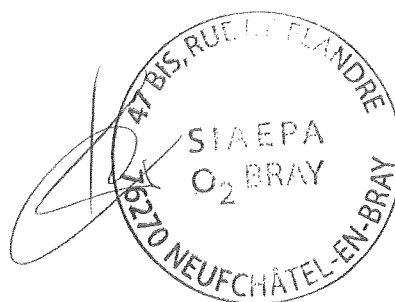
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

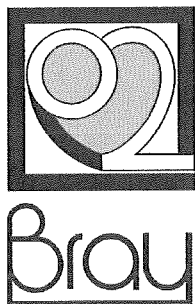
Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation de l'arrêté N°06/2020 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

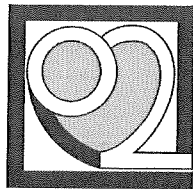
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



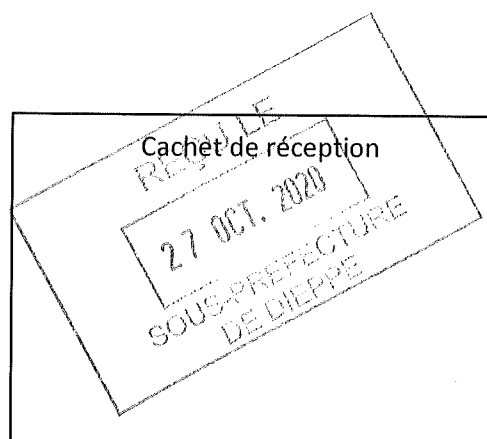
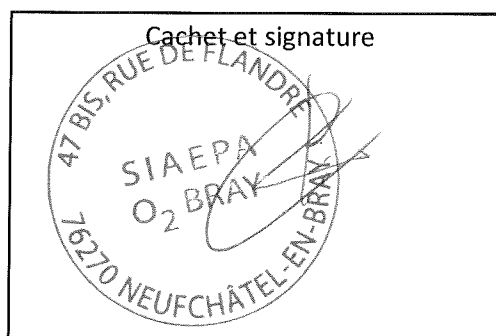
Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Départ d'un personnel

Délibération n°2020-09-41

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			Mr Haudrechy
	MALOUITRE	Olivier	T		x		
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

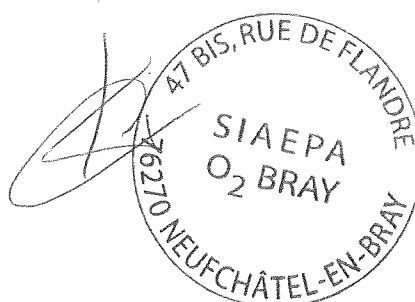
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

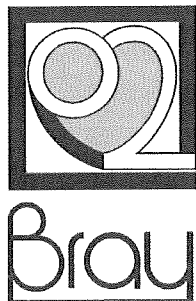
Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide la fermeture du poste d'électromécanicien et l'ouverture d'un poste de technicien polyvalent d'exploitation et de maintenance.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

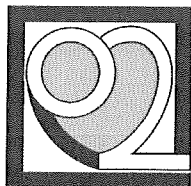
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

47 Bis Rue de Flandre

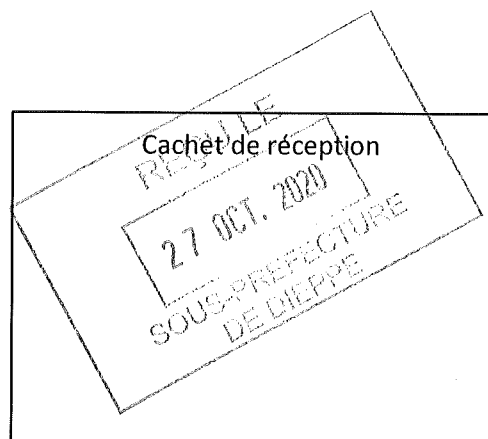
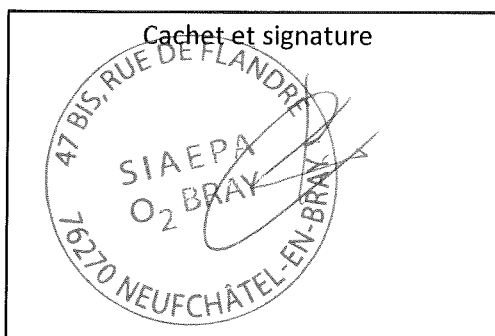
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Tél : 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Fin de temps partiel d'un personnel

Délibération n°2020-09-42

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIE</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

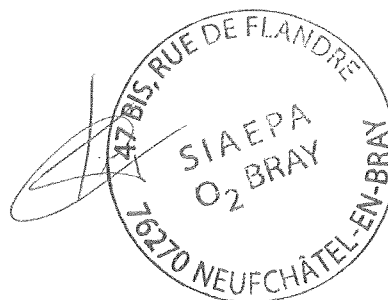
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

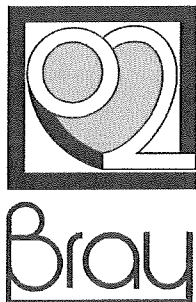
Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide la reprise à temps complet de Mme Nathalie PICAULT CORNU à compter du 01/10/2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

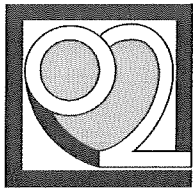
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Tél : 02.35.94.35.17

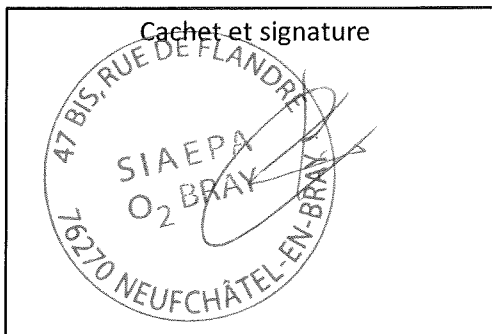
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Bray

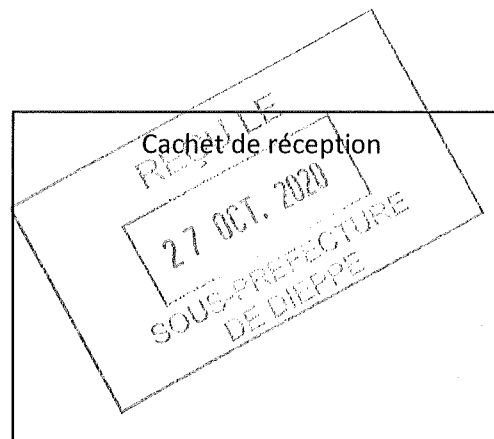
Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

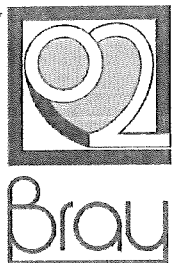
Date : 23/10/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Recrutement d'un contrat en alternance

Délibération n°2020-09-43

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président indique que Mme PICAULT CORNU a fait la proposition de recruter un contrat en alternance à partir de septembre 2020, de formation BTS GEMEAU (Gestion et maîtrise de l'eau) sur 2 années de contrat.

Le CV d'un candidat a été transmis par le CFA de l'EURE : Théo VANDAMME de Saint Saëns

Il a été reçu en entretien le 18/08 ; sa candidature est intéressante.

Mr le Président informe que le salaire est uniforme chaque mois et qu'il n'est pas fonction du temps de présence. Il évoque la charge que cela représente pour le syndicat et des aides attendues.

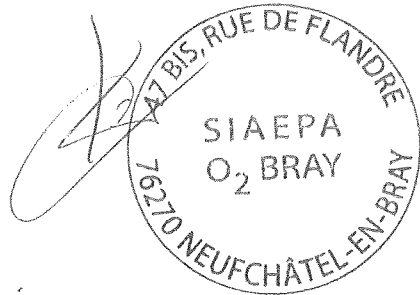
Compte tenu de la pertinence de former un jeune, du fait de la transmission impérative sous 5 jours à compter de la signature du contrat (daté au 14/09/2020, date de début de la formation), Mr le Président a demandé l'accord de principe au bureau pour la signature anticipée de la convention pour le recrutement de l'apprenti.

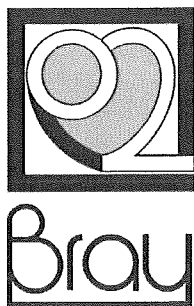
Compte tenu des motifs invoqués, le bureau a accédé à la demande de Mr le Président.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir débattu, les membres du comité syndical, prennent acte de l'avis rendu par le bureau et à l'unanimité, valident le recrutement d'un contrat en alternance dans le cadre d'un BTS GEMEAU.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

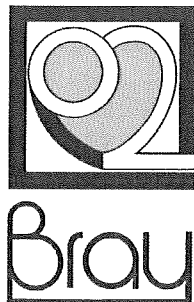
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

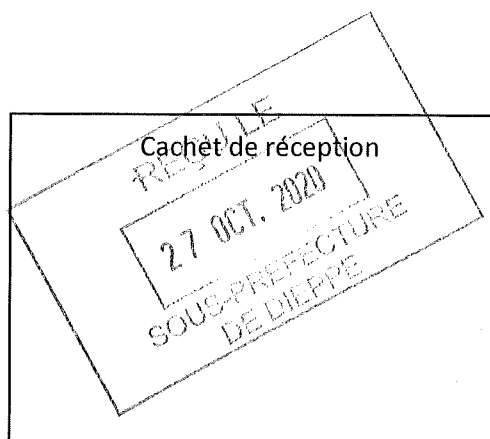
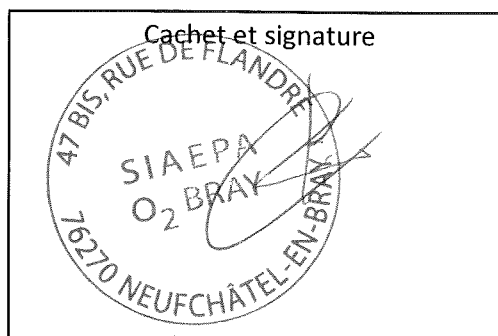
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 - Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐

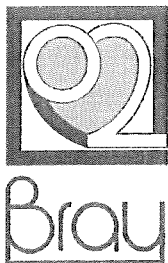


S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Règlement Intérieur des séances des élus

Délibération n°2020-09-44

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAIL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président rappelle que l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales, prévoit pour les communes de plus de 1 000 habitants et les Etablissements public de coopération intercommunale qui comprennent une commune de plus de 1 000 habitants par l'article L5211-1 du même code, l'adoption d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent le renouvellement des instances.

Le projet de règlement intérieur soumis à la lecture des membres du bureau, n'a appelé aucune observation, il a été transmis aux délégués à l'appui des documents préparatoires à la présente séance.

Mr le Président donne lecture du projet de règlement. Il n'appelle pas d'observation de la part des délégués.

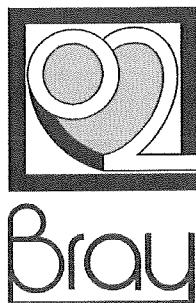
Aussi, après en délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur. Il sera transmis à l'appui de la délibération au contrôle de l'égalité.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

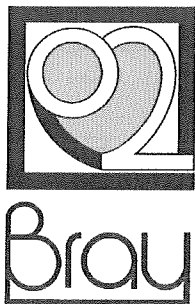
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

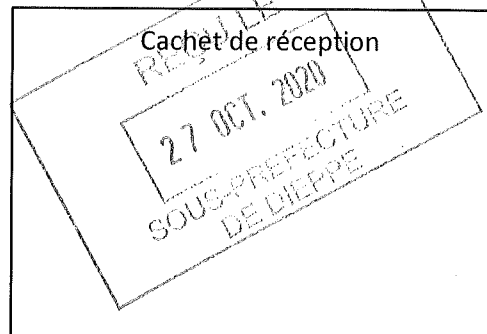
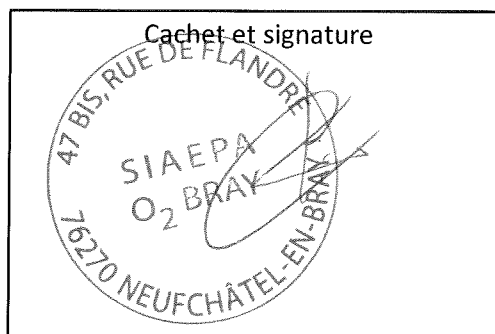
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐

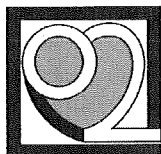


S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Règlement intérieur du comité syndical

PREAMBULE

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République puis la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République prévoient l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi du 6 février 1992 impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune d'au moins 1 000 habitants, sont également tenus d'établir dans les mêmes conditions leur règlement intérieur.

Sommaire

Chapitre I : Réunions du comité syndical

- Article 1 : Attributions
- Article 2 : Périodicité des séances
- Article 3 : Convocations
- Article 4 : Informations des élus non-membres du comité syndical
- Article 5 : Ordre du jour
- Article 6 : Accès aux dossiers
- Article 7 : Questions orales
- Article 8 : Questions écrites

Chapitre II : Tenue des séances du comité syndical

- Article 9 : Présidence
- Article 10 : Quorum
- Article 11 : Mandats
- Article 12 : Secrétariat de séance
- Article 13 : Présence du personnel aux séances du comité syndical
- Article 14 : Accès et tenue du public
- Article 15 : Séance à huis clos
- Article 16 : Police de la séance
- Article 17 : Enregistrement des débats

Chapitre III : Débats et votes des délibérations

- Article 18 : Déroulement de la séance
- Article 19 : Débats ordinaires
- Article 20 : Débat d'orientation budgétaire
- Article 21 : Suspension de séance
- Article 22 : Clôture de toute discussion
- Article 23 : Votes

Chapitre IV : Comptes rendus des débats et des décisions

- Article 24 : Procès-verbaux
- Article 25 : Comptes rendus

Chapitre V : Bureau

- Article 26 : Composition
- Article 27 : Attributions
- Article 28 : Convocations
- Article 29 : Présidence et tenue de séance
- Article 30 : Compte rendu

Chapitre VI : Commissions

- Article 31 : Commissions
- Article 32 : Attributions
- Article 33 : Convocations

Article 34 : Commission d'Appels d'Offres

Article 35 : Commission de Délégation de Service Public

Chapitre VII : Dispositions diverses

Article 36 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Article 37 : Retrait d'une délégation à un vice-président

Article 38 : Modification du règlement

Article 39 : Application du règlement

Article 1 : Attributions

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de sa compétence.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est nécessaire ou qu'il est demandé par les représentants de l'Etat dans le Département.

Il peut émettre des vœux sur toutes les questions d'intérêt syndical.

Il procède à l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau et à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Le comité syndical forme pour l'exercice de ses compétences des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

Il participe dans les conditions fixées par le présent règlement au débat sur les orientations générales du budget. Il vote le budget et délibère sur le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le président.

Le comité syndical fixe par délibération la liste des emplois dont la création est nécessaire au bon fonctionnement du syndicat. Le président recrute et nomme les personnes sur les emplois créés.

Article 2 : Périodicité des séances

Le comité syndical se réunit :

- A l'initiative du président chaque fois que celui-ci le juge utile,
- Une fois par semestre au minimum,
- A la demande motivée du tiers de ses membres en exercice ou par le représentant de l'Etat (dans ce cas, le comité syndical se réunit dans un délai de 30 jours après réception de la demande).
- Les séances ont lieu en général à Neufchâtel-en-Bray, commune où siège du syndicat, mais peuvent se dérouler dans toute commune adhérente.

Article 3 : Convocations

Toute convocation est faite par le président au moins 5 jours francs avant la date de la réunion. Elle indique l'ordre du jour. Elle est affichée sur le tableau du syndicat.

Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si le délégué en fait la demande, adressée par écrit à son domicile ou à une autre adresse qu'il déclare.

Elle est transmise selon les mêmes modalités à chaque délégué non-membre du syndicat.

Elle est mentionnée au registre des délibérations.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le président sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Le président rend compte dès l'ouverture de la séance au comité syndical qui se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 4 : Information des élus non-membres du Comité Syndical

La convocation et la note de synthèse sont envoyées pour information par voie dématérialisée à tous les conseillers municipaux des communes du syndicat avant la réunion, sans condition de délai.

Article 5 : Ordre du jour

Le président fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Le Président peut retirer à tout moment de l'ordre de jour un rapport préalablement inscrit.

Article 6 : Accès aux dossiers préparatoires

L'ordre du jour des séances du Comité Syndical est envoyé au moins cinq jours avant la séance, à tout délégué titulaire du comité syndical.

Il est accompagné d'une note de synthèse portant sur chacune des questions inscrites à l'ordre du jour. Les délégués titulaires s'en muniront lors de chaque séance pour délibérer.

La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés sera possible sur demande adressée au Président au moins une semaine avant la date de consultation souhaitée.

Article 7 : Questions orales

Les délégués syndicaux ont le droit d'exposer en comité syndical les questions orales qui portent sur des sujets d'intérêt syndical.

Elles ne peuvent comporter d'imputations personnelles et ne donnent pas lieu à débat ni à vote.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le président peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du comité syndical la plus proche ou spécialement organisée à cet effet.

Les questions orales sont reçues à la fin de chaque séance.

Article 8 : Questions écrites

Chaque membre du comité syndical peut adresser, par tout moyen à sa convenance, au président une ou des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant le syndicat. Le président peut proposer d'inscrire à l'ordre du jour, après vote et accord de l'assemblée délibérante, une question écrite reçue au siège du syndicat au moins deux jours ouvrés avant une séance du comité syndical.

CHAPITRE II : Tenue des séances du comité syndical

Article 9 : Présidence

Le président est l'organe exécutif du syndicat.

Il préside le comité syndical. A défaut, il est remplacé par le vice-président dans l'ordre du tableau de nomination,

Dans les séances où le compte administratif est débattu, le comité syndical désigne le doyen d'âge qui prend la présidence de la séance.

Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du président est présidée par le plus âgé des membres du comité syndical.

Pour toute élection du président ou des vice-présidents, les membres du comité syndical sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Article 10 : Quorum

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente physiquement à la séance.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les pouvoirs donnés par les délégués absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 11 : Pouvoirs

Les délégués du syndicat ont un suppléant chacun.

Un délégué empêché d'assister à une séance doit prévenir l'un des suppléants de sa collectivité et lui transmettre les documents afférents à la séance.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance et ne pouvant être remplacé par son suppléant peut donner à un délégué titulaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Sauf dispositions réglementaires particulières, un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Un pouvoir doit être daté et signé et n'est valable que pour une séance. Il porte en outre la mention du ou des sujets de l'ordre du jour pour lesquels le délégué donne pouvoir.

Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au président de séance.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance du comité syndical doit en aviser le président, par tout moyen à sa convenance.

La présence du délégué titulaire ayant donné pouvoir ou de son suppléant invalide le pouvoir.

La suppléance prime sur le pouvoir donné : aucun pouvoir ne sera admis si le suppléant du membre titulaire empêché ou absent n'est pas lui-même empêché ou absent.

Article 12 : Secrétariat de séance

Au début de chacune des séances, le comité syndical nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance et valide son exactitude.

Article 13 : Présence du personnel aux séances du comité syndical

Le personnel du syndicat assiste en tant que de besoin aux séances du comité syndical. Il ne prend la parole que sur invitation expresse du président et reste tenu à l'obligation de réserve telle qu'elle est définie dans le cadre du statut de la fonction publique ou des clauses contractuelles.

Article 14 : Accès et tenue du public

Les séances du comité syndical sont publiques.

Le public est autorisé à occuper les places assises qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 15 : Séance à huis clos

Sur la demande de trois membres ou du président, le comité syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du comité syndical.

Lorsqu'il est décidé que le comité se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer. Le comité syndical peut exercer dans sa plénitude la totalité de ses compétences dans les mêmes conditions que lors d'une séance publique.

Article 16 : Police de la séance

Le président ou celui qui le remplace, a seul la police de la séance. A ce titre il :

- Procède à l'ouverture de la séance,
- Vérifie le quorum,
- Dirige les débats,
- Accorde la parole,
- Rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote,
- Prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour,
- Met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance,
- Met aux voix les propositions et les délibérations,
- Décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats,

Il peut faire expulser de l'auditoire qui trouble l'ordre.

Il peut exclure, par décision de l'assemblée, un délégué qui a troublé l'ordre à plusieurs reprises, pour un temps déterminé ou pour toute la durée du mandat.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le président en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le Procureur de la République.

Il appartient au président ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Article 17 : Enregistrement des débats

Sans préjudice des pouvoirs que le président tient de l'article L. 2121-16, les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

CHAPITRE III : Débats et votes des délibérations

Article 18 : Déroulement de la séance

Le président, à l'ouverture de la séance, fait élire un secrétaire, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, fait état des délégués excusés et cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Une modification dans l'ordre des affaires soumises à délibération peut être proposée par le président au comité syndical qui l'accepte à la majorité absolue.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par le président ou les rapporteurs désignés par le président. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du président lui-même.

Article 19 : Débats ordinaires

Les membres du comité syndical prennent, sur invitation du président, la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Le Président prononce la clôture des débats sur chaque question après s'être assuré que tous les membres qui le souhaitent se soient exprimés. Il fait ensuite procéder au vote ; dès lors, nul ne peut obtenir la parole et revenir sur le résultat du vote.

Lorsqu'un membre du comité syndical s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le président qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 15.

Article 20 : Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire aura lieu chaque année deux mois au plus avant le vote du budget primitif, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donnera lieu à délibération et sera enregistré au procès-verbal de séance.

La convocation au débat d'orientation budgétaire sera accompagnée d'un rapport faisant état notamment des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion et la structure de la dette.

Article 21 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Le président peut, cependant, mettre aux voix toute demande de suspension émanant d'au moins 3 délégués. Il lui revient de fixer la durée des suspensions.

Article 22 : Clôture de toute discussion

La clôture de toute discussion peut être décidée par le comité syndical, à la demande du président ou d'un membre du comité.

Le président décide seul de la suite à donner à cette demande. Il peut les soumettre au vote s'il le juge nécessaire.

Article 23 : Votes

Les questions inscrites à l'ordre du jour, après avoir été débattues par le Comité Syndical, font l'objet d'un vote.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Le résultat est constaté par le président et le secrétaire qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour, le nombre de votants contre et le nombre d'abstentions.

Lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Le comité syndical vote au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame; soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

L'abstention, ainsi que les bulletins blancs et nuls ne comptent pas au titre des suffrages exprimés.

CHAPITRE IV : Comptes rendus des débats et des décisions

Article 24 : Procès-verbaux

Les délibérations sont inscrites dans le registre par ordre de date.

Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer. La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du comité syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. En tout cas, il sera joint à l'appui de la convocation à la réunion suivante.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du comité syndical peuvent intervenir à cette occasion pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 25 : Comptes rendus

Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Le compte rendu est affiché aux lieu et place habituels.

Le compte rendu est tenu à la disposition du public.

CHAPITRE V : Bureau

Article 26 : Composition

Le comité syndical élit un bureau de maximum 10 membres titulaires sans suppléant.

Le président et les vice-présidents sont membres de droit.

Le Président peut s'adjoindre autant que de besoin toute personne compétente pour participer avec voix consultative à ses travaux.

Le secrétariat est assuré par le personnel du syndicat désigné par le Président.

Article 27 : Attributions

Le bureau a une mission de coordination. Il est chargé de la préparation des assemblées plénières du comité syndical.

Il se prononce sur la recevabilité des dossiers à présenter au comité syndical et donne son avis sur les affaires nécessitant une délibération.

Article 28 : Convocation

La convocation est faite par le Président.

La convocation des membres du bureau, accompagnée de l'ordre du jour, est faite par le président cinq jours francs avant la réunion.

Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si le membre du Bureau en fait la demande, adressée par écrit à son domicile ou à une autre adresse qu'il déclare.

Article 29 : Présidence et tenue des séances

Le président préside et organise les débats du bureau du syndicat.

Le personnel du syndicat assiste en tant que de besoin aux séances du bureau et peuvent être appelés à fournir toutes explications demandées par les membres.

Les séances du bureau ne sont pas publiques.

Article 30 : Compte rendu de séance

S'agissant d'une commission de travail restreinte, aucune délibération ne sera prise aussi aucun procès-verbal ne sera établi.

CHAPITRE VI : Commissions

Article 31 : Commissions

Le comité syndical peut former, en plus des commissions obligatoires, en son sein des commissions à caractère permanent ou à caractère ponctuel.

Article 32 : Attributions

Les commissions sont présidées par le président du syndicat ou par la personne membre du syndicat ayant reçu délégation du président.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le président est membre de droit de toutes les commissions.

Article 33 : Convocations

Les commissions se réunissent avec une périodicité variable sur convocation du président de la commission accompagnée de l'ordre du jour.

Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si le délégué en fait la demande, adressée par écrit à son domicile ou à une autre adresse qu'il déclare.

Elles ont un pouvoir consultatif et préparent les décisions du comité syndical.

Article 34 : Commission d'appels d'offres (CAO)

Pour un établissement public de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants, elle est composée du président, de cinq membres titulaires et de 5 membres suppléants issus du comité syndical.

Les membres sont élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite

liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Les conditions d'intervention de cette commission sont régies conformément aux dispositions du chapitre IV du Titre Ier du Code général des collectivités territoriales et notamment en son article L1414-2.

Elle est élue pour la durée du mandat.

Article 35 : Commission de délégation de service public (CDSP)

La Commission de délégation de service public est une commission spéciale distincte de la CAO, qui œuvre dans les procédures de délégation de service public et émet un avis en cas d'avenant supérieur à 5%.

La composition de la CDSP est identique à la CAO (article 33).

Par exception, l'élection de la CDSP pourra se faire à main levée si le comité syndical le décide à l'unanimité.

Elle est constituée pour la durée du mandat.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

Article 36 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le comité syndical procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent règlement et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Article 37 : Retrait d'une délégation à un vice-président

Lorsque le président a retiré les délégations qu'il avait données à un vice-président, le comité syndical doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un vice-président, privé de délégation par le président et non maintenu dans ses fonctions de vice-président par le comité syndical, redevient simple délégué.

Article 38 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du président ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée délibérante. Toute modification doit obtenir la majorité des 2/3.

Article 39 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable dès son adoption en séance plénière.

Il devra être adopté à chaque renouvellement du comité syndical dans les six mois qui suivent son installation.

Approuvé par le comité syndical en date du 24/09/2020

Au registre sont les signatures,



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Consultation et attribution pour le
Renouvellement de réseau « Les coudraies »
sur Mesnières-en-BRAY

Délibération n°2020-09-45

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			Mr Haudrechy
	MALOUITRE	Olivier	T		x		
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président fait un point sur la consultation menée.

La consultation a été faite par courriel le 04/09/2020 et transmise aux entreprises suivantes : DR, ATS et ALBTP. La réponse était demandée pour le 11/09/2020 à 11h.

Des réponses ont été obtenues de :

- ATS : 12 847.50 € HT
- ALBTP : 13 500 € HT
- DR : 15 881 € HT

Le délai prévisionnel de réalisation est fixé à octobre 2020.

DR et ATS proposent une réalisation sous 5 jours ; ALBTP ne propose pas de délai.

Compte tenu des informations fournies et des tarifs proposés, ATS sont les mieux disant.

Les travaux doivent commencer à partir du 28/09/2020.

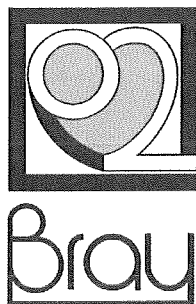
Après avoir entendu les informations de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise ATS de Mesnières-en-Bray pour un montant de 12 847.50€ HT pour le renouvellement de 363 ml de canalisation aux Coudraies sur la commune de Mesnières-en-Bray.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

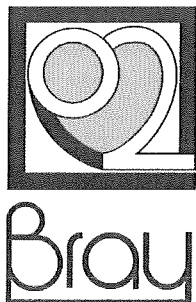
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

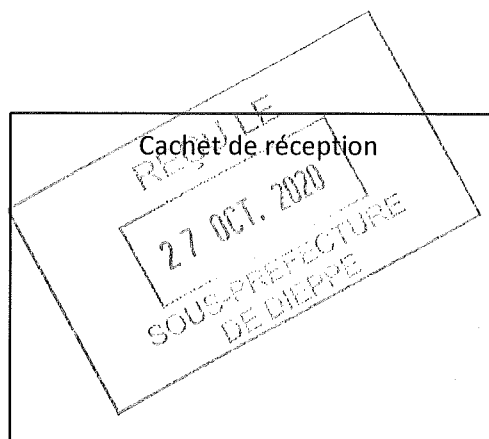
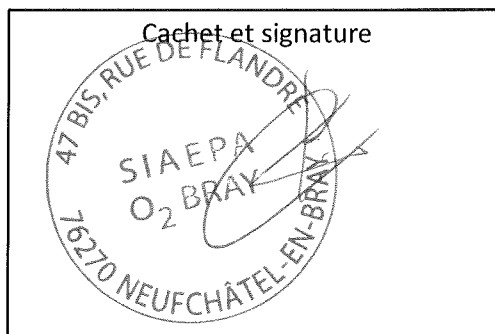
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Programmation annuelle 2021 au département
de Seine-Maritime - Eau Potable

Délibération n°2020-09-46

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président informe les délégués et notamment les nouveaux, qu'il convient de préinscrire les projets à la Direction de l'environnement du département de Seine-Maritime à une programmation annuelle. Pour les projets 2021, elle doit être rendue au Département pour le 15 novembre 2020, faute de quoi aucune subvention n'est octroyée aux actions qui n'ont pas été préalablement inscrites.

Il propose d'inscrire les projets suivants pour la compétence Eau Potable :

Demandes renouvelées pour 2021 (qui ont fait l'objet d'une inscription en 2020 et qui n'ont pu être réalisées) :

I - Problématique calcaire sur Saint-Saire pour 25 000 € (étude de faisabilité préalable aux travaux)

II – Sécurisation des ouvrages (clôtures) pour 100 000 €

III – renouvellement de canalisations problématique CVM Bas Service (BS) Beaussault pour 700 000€

IV – Chemin des Pères Neuville Ferrières : renouvellement d'un tronçon fuyard en privé (remise en public) pour 150 000 € HT

Nouvelle demande 2021

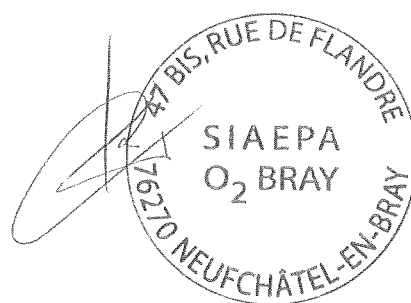
I - Réhabilitation station de pompage de Mesnières-en-Bray :

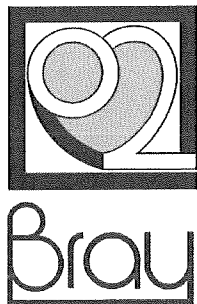
- 40 000 € (inscrits au budget primitif 2020) pour les études préalables, pour la pose d'un transformateur pour la remise en route car à l'arrêt actuellement ;
- 1 400 000 € pour la station de traitement des pesticides + 450 000 € pour les nitrates (optionnel mais réclamé par l'ARS) (chiffres issus de l'étude de sécurisation)
- Acquisition de parcelle pour 100 000 € (inscrits au budget primitif 2020)

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident la programmation annuelle pour la compétence eau potable pour l'année 2021 comme énoncée ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

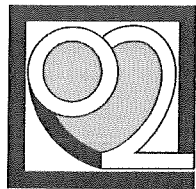
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



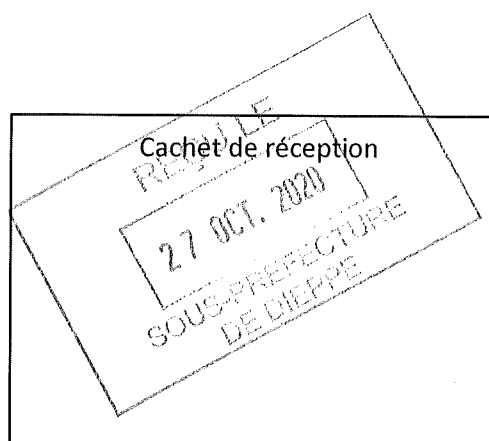
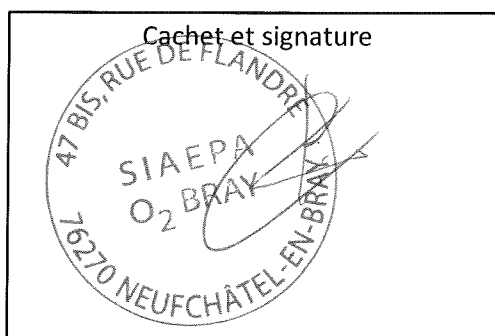
S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

Bray

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Rapport prix qualité et service 2019
Eau potable

Délibération n°2020-09-47

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Le Rapport Prix Qualité Service (RPQS) est renseigné sur la plateforme de saisie « SISPEA » comme l'impose la loi (art. L.2224-5 du CGCT et Décret N°2007-675).

Le rapport doit être transmis aux services préfectoraux et aux services de la mission d'animation de la délégation interservices de l'eau et de la nature (DISEN) accompagné de la délibération de la présentation.

Le rapport sera transmis aux communes par courriel qui doivent les présenter aux conseils municipaux pour le 31/12, délai réglementaire (Art D2224-1 à 5 du CGCT).

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, ce rapport est mis à la disposition du public et est affiché en Mairie.

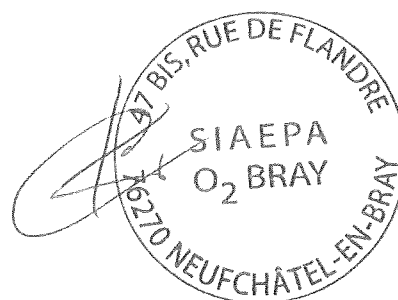
Le comité syndical,

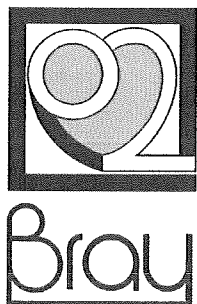
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1, alinéas 3 et 4,

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical prennent acte de la présentation du Rapport Prix Qualité Service pour la vocation eau potable pour l'année 2019.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

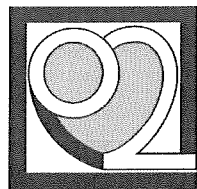
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐

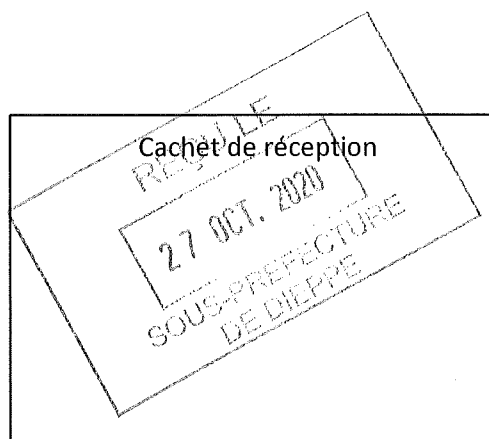
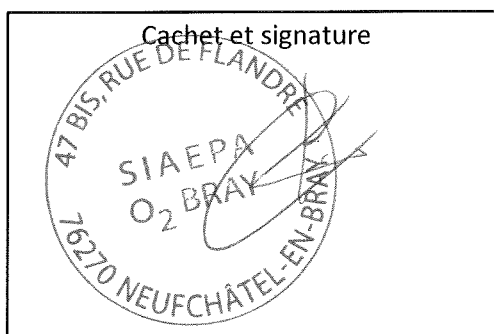


S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr



Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Bordereau branchements neufs
Nouvelle délibération tarifaire

Délibération n°2020-09-48

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	Bernard	S				
	<i>CLAEYS</i>	Dominique	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	Xavier	S				
	<i>TROUDE</i>	Michel	S				
	<i>THILLARD</i>	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTEN</i>	Catherine	S				
	<i>HEMBERT</i>	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	Manuel	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	Pierrick	S				
	<i>DECAUX</i>	Denis	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président explique que le syndicat réalise les branchements neufs sur les communes de son secteur. Pour ce faire, des devis sont établis sur la base de l'accord-cadre à bon de commande pour les travaux de réparations sur les branchements existants et sur le réseau ainsi que la réalisation des branchements neufs en eau seuls et parfois associés aux branchements d'assainissement collectif.

Pour ce faire, un bordereau de prix a été créé.

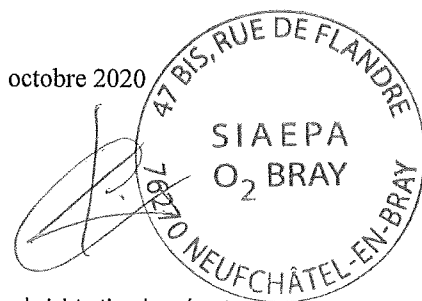
Le nouveau marché est en cours depuis février 2020 et le bordereau nécessite une mise à jour de certains tarifs :

- Ajout de la rubrique 17 (plus-value pour passage de canalisation en fonçage) avec tarifs N°1701 forfait à 750 € HT, N°1702 au tarif de 95 € HT du ml et N°1703 au tarif de 105 € HT du ml
- Suppression de l'ancienne rubrique 806 (plus-value pour forage à la fusée sans fourreau) : 400 € HT

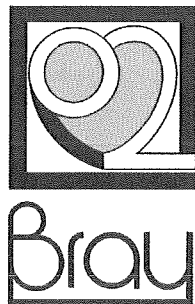
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical valident le nouveau bordereau de prix pour les branchements neufs.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

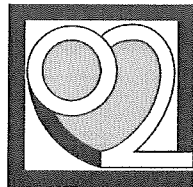
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐

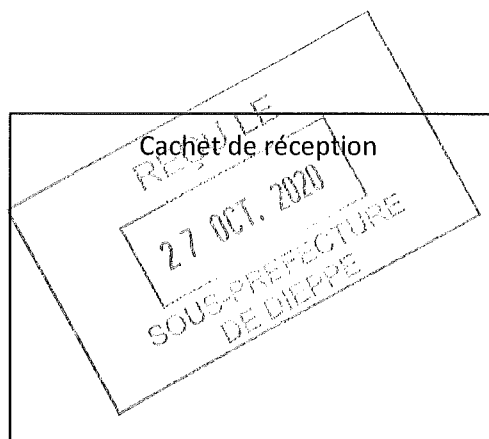
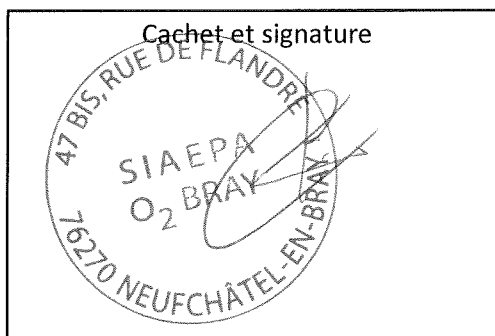


S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr



Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions modificatives
Eau potable

Délibération n°2020-09-49

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président explique certaines modifications de lignes du budget sont nécessaires.

Il s'agit des articles comptables suivants :

- 6063 Fournitures d'entretien : + 1 500 €
 - 6068 : autres matières et fournitures : + 200 €
 - 6161 primes d'assurances : + 400 €
 - 61523 réparations de fuites : 45 000 €
 - 6238 divers : + 500 €
- Cumul : 47 600 €

L'ensemble des fonds sont pris sur le 61521.

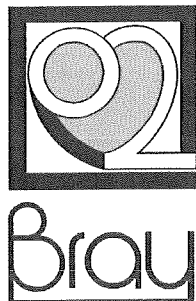
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent Mr le Président à procéder aux modifications des lignes du budget 2020 pour l'eau potable comme énoncé ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

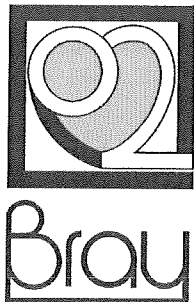
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

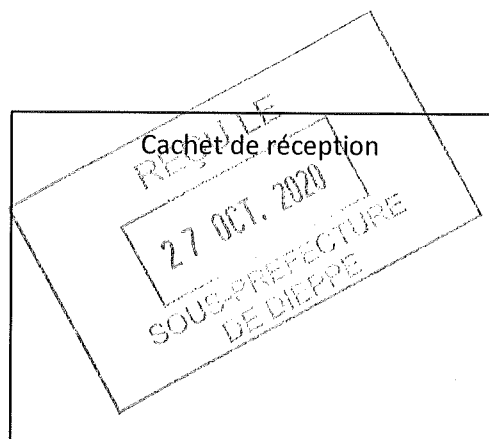
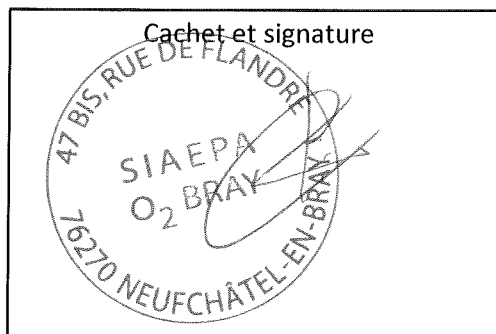
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Amortissements
 Eau potable

Délibération n°2020-09-50

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			Mr Haudrechy
	MALOUTRE	Olivier	T		x		
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	DUVAL	<i>Bernard</i>	S				
	CLAEYS	<i>Dominique</i>	S				
	LEFRANÇOIS	<i>Xavier</i>	S				
	TROUDE	<i>Michel</i>	S				
	THILLARD	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	<i>Catherine</i>	S				
	HEMBERT	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	<i>Manuel</i>	S				
	DEQUEVAUVILLER	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	<i>Pierrick</i>	S				
	DECAUX	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président évoque le fait que pour démarrer l'amortissement des biens et des subventions éventuellement perçues, une délibération est nécessaire.

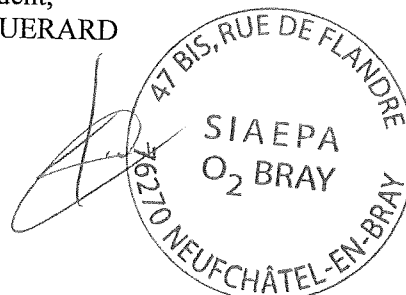
Ainsi, il faut valider la proposition de durée suivante :

○ Dévoiement canalisations « Rond-point Tête de cheval » : Dépense : 91 691.25€ / Recette : 0€ – sur 50 ans

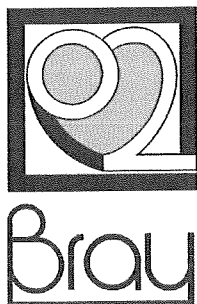
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, valident la proposition de durée d'amortissement ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
 29 OCT. 2020
 O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

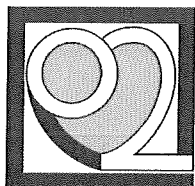
EMETTEUR S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray

DESTINATAIRE Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

47 Bis Rue de Flandre

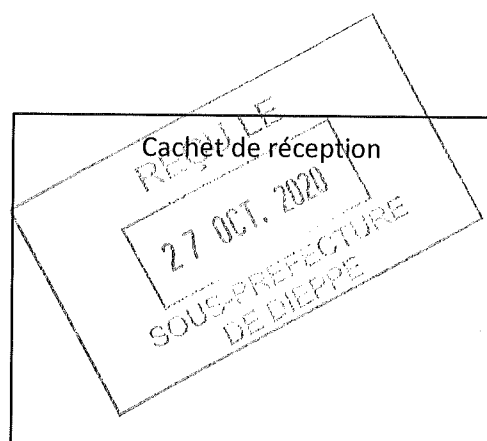
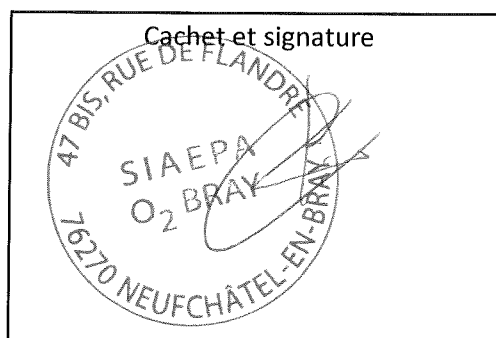
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

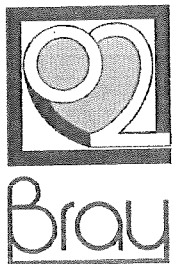
Tél : 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Créance éteintes
Eau potable

Délibération n°2020-09-51

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

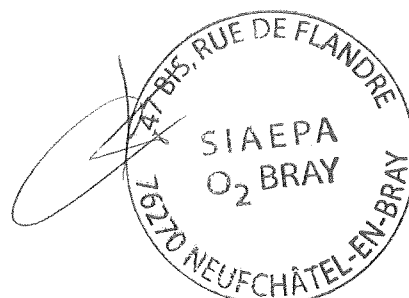
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

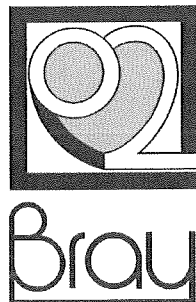
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent le placement en créances éteintes des factures dont le montant cumulé en eau potable s'élève à 3 813.70 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau potable pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

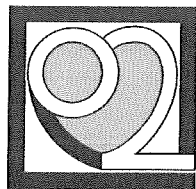
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

47 Bis Rue de Flandre

76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

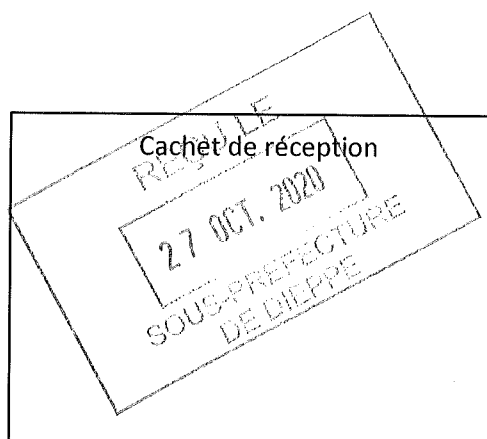
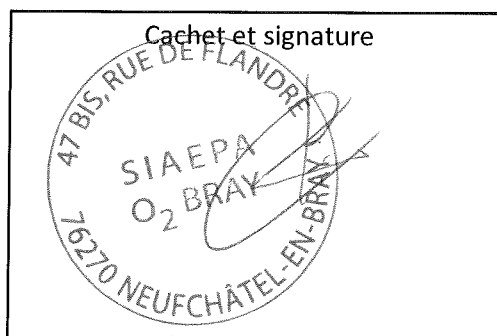
Tél : 02.35.94.35.17

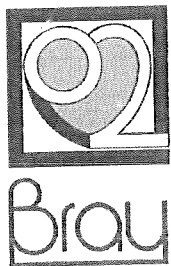
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Programmation annuelle 2021 au département
de Seine Maritime
Assainissement Collectif

Délibération n°2020-09-52

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			Mr Haudrechy
	MALOUTRE	Olivier	T		x		
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	DUVAL	<i>Bernard</i>	S				
	CLAEYS	<i>Dominique</i>	S				
	LEFRANÇOIS	<i>Xavier</i>	S				
	TROUDE	<i>Michel</i>	S				
	THILLARD	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	<i>Catherine</i>	S				
	HEMBERT	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	<i>Manuel</i>	S				
	DEQUEVAUVILLER	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	<i>Pierrick</i>	S				
	DECAUX	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président informe les délégués et notamment les nouveaux, qu'il convient de préinscrire les projets à la Direction de l'environnement du département de Seine-Maritime à une programmation annuelle. Pour les projets 2021, elle doit être rendue au Département pour le 15 novembre 2020, faute de quoi aucune subvention n'est octroyée aux actions qui n'ont pas été préalablement inscrites.

Il propose d'inscrire les projets suivants pour la compétence Assainissement Collectif :

Demandes renouvelées pour 2021 :

I – Etudes préalables aux travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau sur Neufchâtel-en-Bray rues de Flandre et rue St Vincent : 500 000 € (préconisations de travaux issues du diagnostic)

II - Etudes et travaux de transfert de EU de réhabilitation de la STEP de St Martin l'Hortier : 800 000€

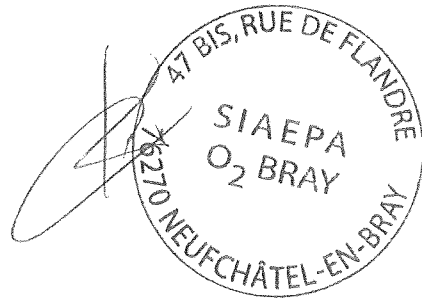
Il n'y a pas de nouvelles demandes pour 2021.

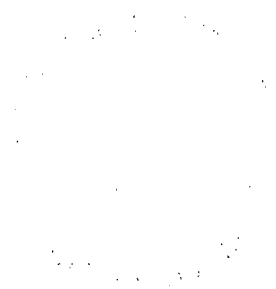
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident la programmation annuelle par la réinscription des

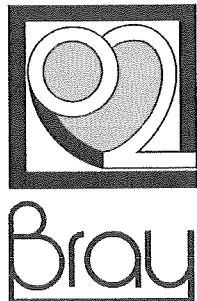
opérations retenues au titre de 2020 qui n'ont pu être réalisées pour la compétence assainissement collectif pour l'année 2021 comme énoncée ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020







S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

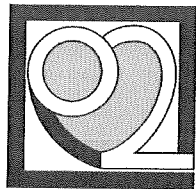
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



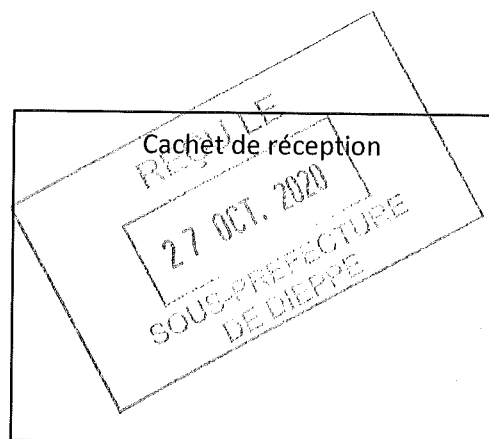
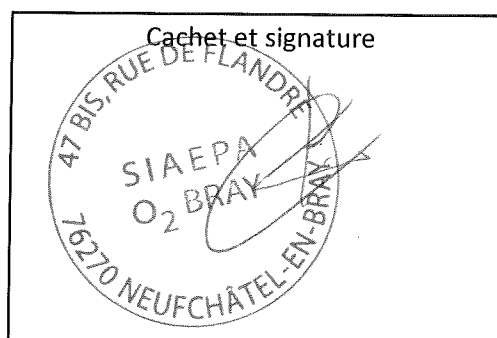
Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Attribution de marché de travaux courants
 Assainissement Collectif

Délibération n°2020-09-53

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			Mr Haudrechy
	MALOUTRE	Olivier	T		x		
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président fait un point sur la consultation menée en vue de passer un nouvel accord cadre à bon de commande pour 4 ans maximum (1 an renouvelable 3 fois) pour les travaux courants en assainissement collectif tels que :

- La réparation des conduites d'assainissement ou des branchements,
- La mise à niveau des tampons,
- La création de branchements neufs,
- Le renouvellement des branchements,
- Le renouvellement ou la pose d'organes de réseau,
- Le renouvellement des regards,
- La réalisation des plans de récolement.

Le dossier de consultation des entreprises publié le 18/06/2020 sur la plateforme agysoft.marches-publics.info

La réception des offres étaient fixées au 27/07/2020 à 12h00.

Cinq offres ont été reçues dans les délais DR, PRC TP, CISE TP, EB TP et ALB TP.

La présentation du rapport d'analyses des offres a eu lieu le 10/09/2020.

L'offre d'EB TP a été écarté car non conforme sur le contenu (il manquait le mémoire technique).

Les offres remises s'élèvent à :

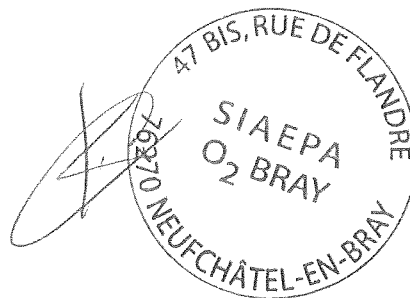
- DR : 320 157.80 € HT
- PRC TP : 760 229.90 € HT
- CISE TP : 599 372.90 € HT
- ALBTP : 743 628.90 € HT

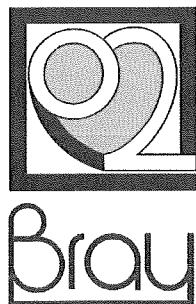
Compte tenu des informations fournies et des tarifs proposés, DR sont les mieux disant.

Après avoir entendu les informations de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical, décide de retenir l'entreprise DR basée à Neufchâtel-en-Bray pour l'accord-cadre à bon de commande pour la réalisation des travaux courants en assainissement collectif sur le territoire du syndicat.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

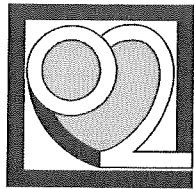
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

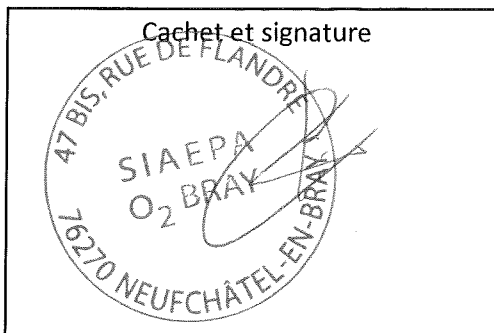
Courrier n°331/10/20-AL

Bray

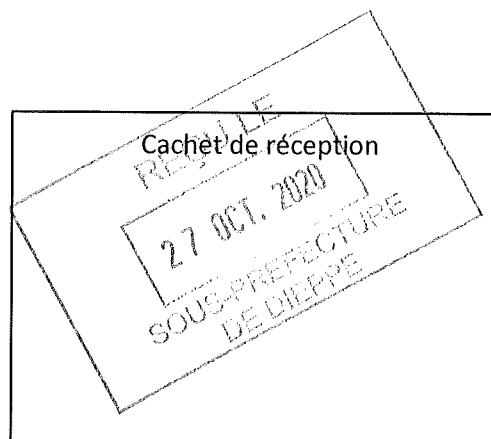
Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Rapport prix qualité et service 2019
Assainissement Collectif

Délibération n°2020-09-54

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président explique en quoi consiste ce document et donne lecture des éléments principaux concernant le service de l'assainissement collectif. Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Un tableau de synthèse des principaux indicateurs a été remis à l'appui du document préparatoire de la présente séance.

Le Rapport Prix Qualité Service (RPQS) est renseigné sur la plateforme de saisie « SISPEA » comme l'impose la loi (art. L.2224-5 du CGCT et Décret N°2007-675).

Le rapport doit être transmis aux services préfectoraux et aux services de la mission d'animation de la délégation interservices de l'eau et de la nature (DISEN) accompagné de la délibération de la présentation.

Le rapport sera transmis aux communes par courriel qui doivent les présenter aux conseils municipaux pour le 31/12, délai réglementaire (Art D2224-1 à 5 du CGCT).

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, ce rapport est mis à la disposition du public et est affiché en Mairie.

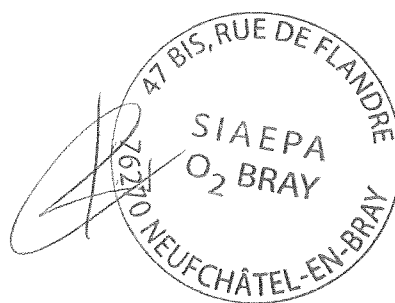
Le comité syndical,

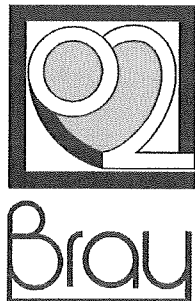
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1, alinéas 3 et 4,

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical prennent acte de la présentation du Rapport Prix Qualité Service pour la vocation assainissement collectif pour l'année 2019.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

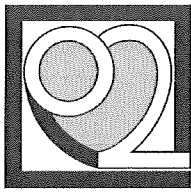
BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR	DESTINATAIRE
S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray	Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐

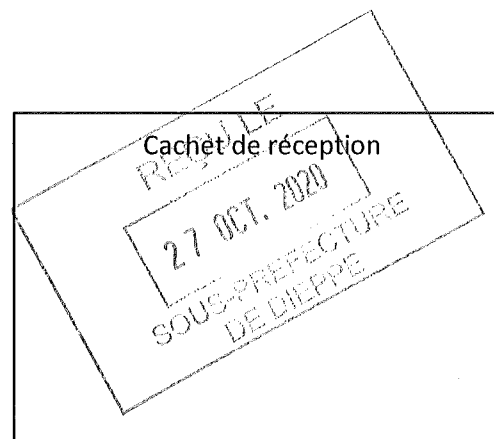
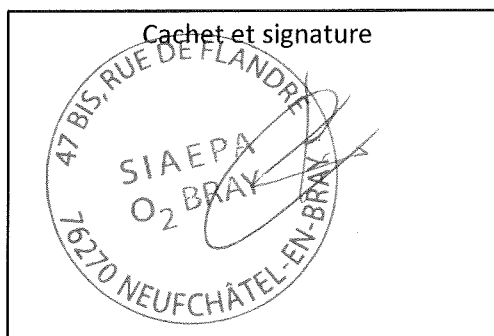


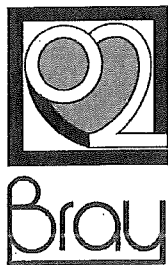
S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr



Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Tarification débouchage au nettoyeur
 Haute Pression.
 Assainissement Collectif et Non Collectif

Délibération n°2020-09-55

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président indique que le syndicat a fait l'acquisition d'un nettoyeur à haute pression à eau chaude pour désherber et entretenir les ouvrages en assainissement et aussi en eau potable.

Il permet aussi de faire de petites opérations de débouchage de canalisation.

Mr le Président propose de mettre ce matériel au profit des usagers du service avec la proposition d'une intervention d'une heure trente (délai moyen), d'un complément pour toute demi-heure supplémentaire entamée et d'une pondération du tarif en fonction de la période.

Les tarifs seraient les suivants :

	Coût de l'intervention En euros HT	Coût de la demi-heure supplémentaire entamée En euros HT
Tarif de base (horaires ouvrés)	150	50
De 6h00 à 8h30 et de 17h00 à 22h00 du lundi au vendredi	210	70
Le week-end, les nuits (22h00 à 6h00) et les jours fériés	255	85

Les conditions d'intervention :

- 2 techniciens (y compris en horaires ouvrés) chez les usagers du service à savoir les particuliers, les entreprises et les collectivités,
- débouchage sur la partie privée du branchement (sur la partie publique le débouchage est à la charge du syndicat),
- intervention sur le territoire syndical,
- intervention en assainissement collectif et non collectif,
- sous réserve de possibilité d'approche de la remorque du déboucheur Haute Pression,

Les déchets extraits de la canalisation seront évacués par le syndicat.

Les conditions de facturation seront les suivantes :

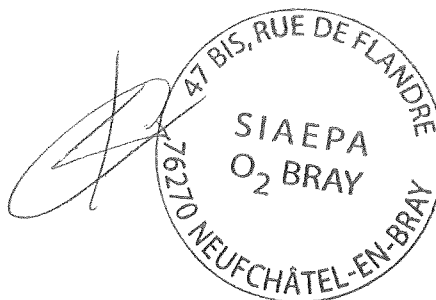
- l'intervention nécessitera le remplissage d'un formulaire signé du demandeur (le demandeur sera le payeur),
- en fonction du résultat : si le passage d'un camion hydrocureur s'avère nécessaire, aucune facturation sera émise au demandeur,
- l'horaire de début de l'intervention du débouchage chez l'usager détermine le tarif appliqué,
- la prestation sera réalisée si le demandeur est en règle au regard des abonnements auprès du syndicat et est à jour de ses paiements,

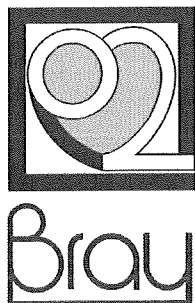
Mr le Président propose d'ajouter les collectivités et les entreprises dans la délibération.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical valident les tarifs et les conditions ci-dessus énumérées pour la prestation de débouchage de canalisation chez les usagers.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 21 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 21 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

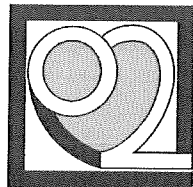
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray

47 Bis Rue de Flandre

76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

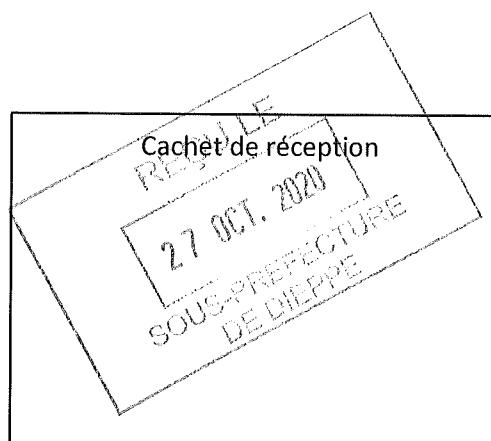
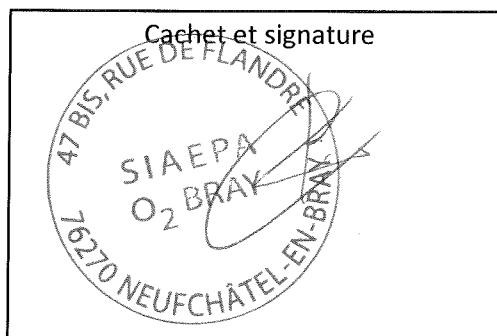
Tél : 02.35.94.35.17

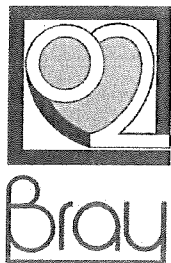
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions modificatives
Assainissement Collectif

Délibération n°2020-09-56

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président explique certaines modifications de lignes du budget sont nécessaires.

Il s'agit des articles comptables suivants :

- 611 sous-traitance générale : + 2 000 €
- 617 étude et recherche : + 4 000 €

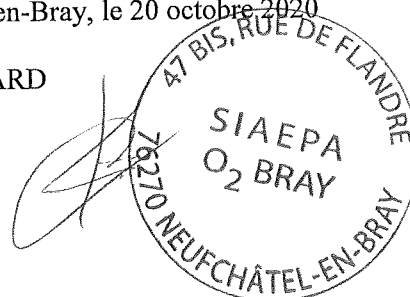
Cumul : 6 000 €

L'ensemble des fonds sont pris sur le 61521.

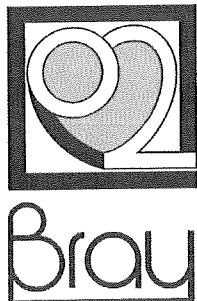
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent Mr le Président à procéder aux modifications des lignes du budget 2020 pour l'assainissement collectif comme énoncé ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

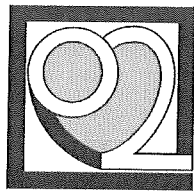
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Tél : 02.35.94.35.17

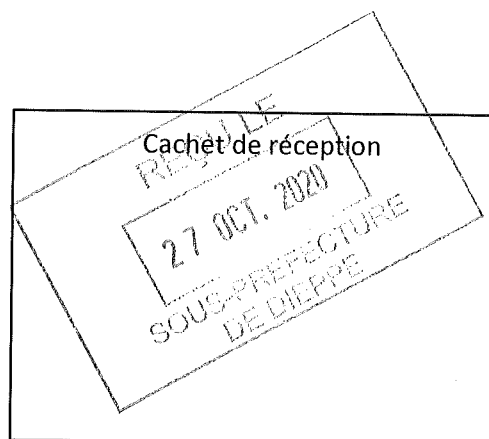
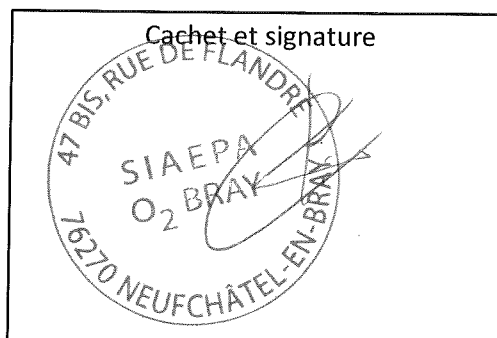
E-mail : secretariat@o2bray.fr

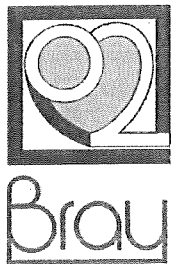
Courrier n°331/10/20-AL

Bray

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Amortissements
Assainissement Collectif

Délibération n°2020-09-57

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président évoque le fait que pour démarrer l'amortissement des biens et des subventions éventuellement perçues, une délibération est nécessaire.

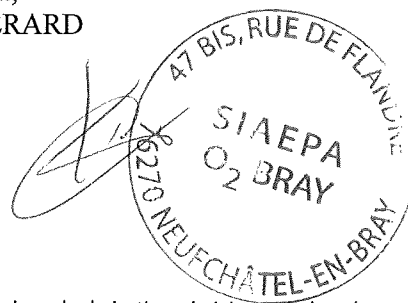
Ainsi, il faut valider la proposition de durée suivante :

○ Dévoiement canalisations « Rond-point Tête de cheval » : Dépense : 99 977.35€ / Recettes 0€ sur 50 ans

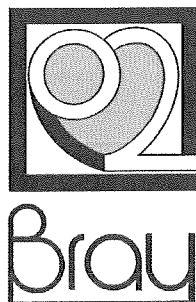
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, valident la proposition de durée d'amortissement ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

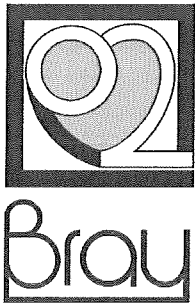
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

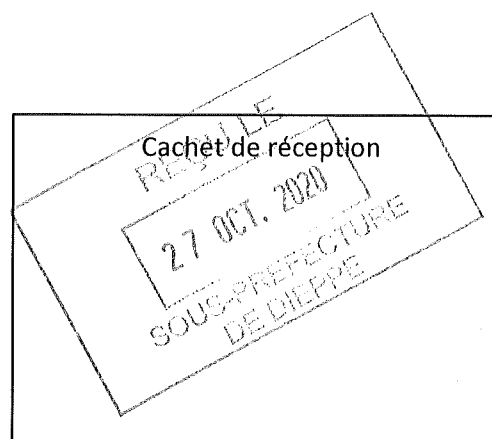
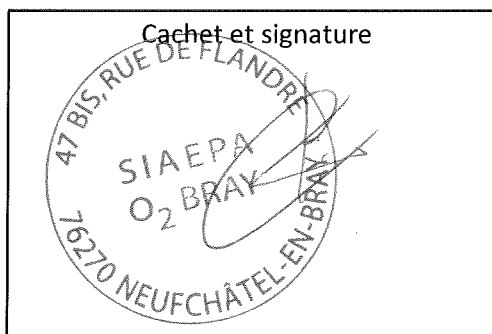
Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐

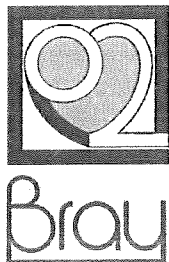


S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Créances éteintes
Assainissement Collectif

Délibération n°2020-09-58

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

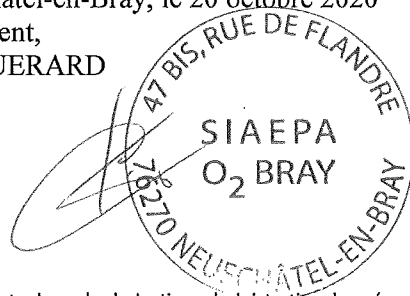
Mr le Président informe les membres du syndicat que certaines factures ne sont pas payées par les abonnés et vont faire l'objet d'un effacement.

Au titre des dossiers de surendettement qui appellent une annulation des factures, le montant s'élève à 3 186.57 € pour le budget de l'assainissement (pour ces dossiers, il y a un pendant en eau).

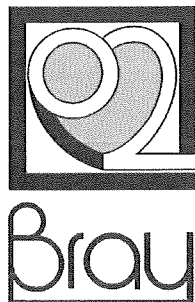
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent le placement en créances éteintes des factures dont le montant cumulé en assainissement collectif s'élève à 3 186.57 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'assainissement collectif pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

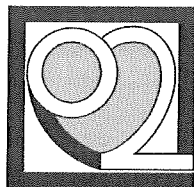
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐

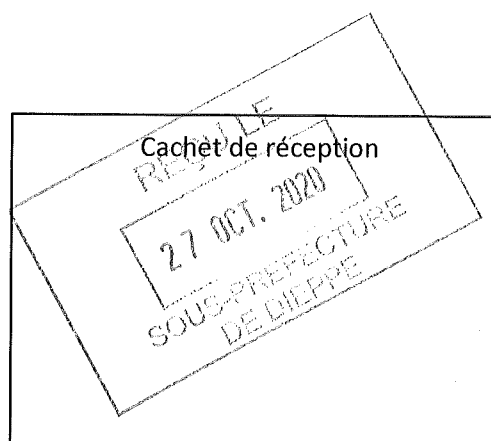
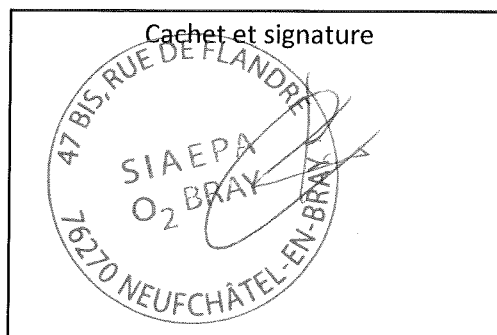


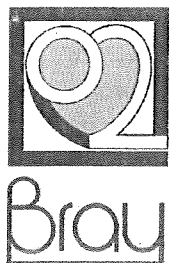
Bray

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Rapport prix qualité et service 2019
Assainissement Non Collectif

Délibération n°2020-09-59

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	Bernard	S				
	<i>CLAEYS</i>	Dominique	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	Xavier	S				
	<i>TROUDE</i>	Michel	S				
	<i>THILLARD</i>	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	Catherine	S				
	<i>HEMBERT</i>	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	Manuel	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	Pierrick	S				
	<i>DECAUX</i>	Denis	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

Mr le Président explique en quoi consiste ce document et donne lecture des éléments principaux concernant le service de l'assainissement non collectif. Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Un tableau de synthèse des principaux indicateurs a été remis à l'appui du document préparatoire de la présente séance.

Le Rapport Prix Qualité Service (RPQS) est renseigné sur la plateforme de saisie « SISPEA » comme l'impose la loi (art. L.2224-5 du CGCT et Décret N°2007-675).

Le rapport doit être transmis aux services préfectoraux et aux services de la mission d'animation de la délégation interservices de l'eau et de la nature (DISEN) accompagné de la délibération de la présentation.

Le rapport sera transmis aux communes par courriel qui doivent les présenter aux conseils municipaux pour le 31/12, délai réglementaire (Art D2224-1 à 5 du CGCT).

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, ce rapport est mis à la disposition du public et est affiché en Mairie.

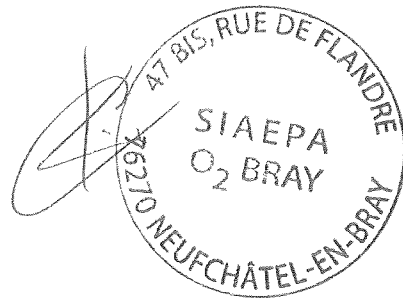
Le comité syndical,

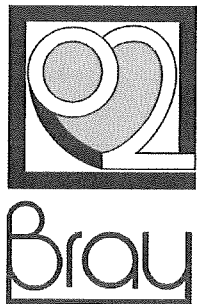
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1, alinéas 3 et 4,

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical prennent acte de la présentation du Rapport Prix Qualité Service pour la vocation assainissement non collectif pour l'année 2019.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O₂ BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

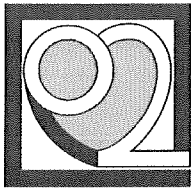
EMETTEUR S.I.A.E.P.A O2Bray 47 Bis Rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray
--

DESTINATAIRE Sous-Préfecture de Dieppe Bureau du Conseil aux Collectivités Locales et de l'Environnement Dépôt des actes 5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225 76203 DIEPPE CEDEX
--

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021-Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)Assainissement	2020-09-54		☐



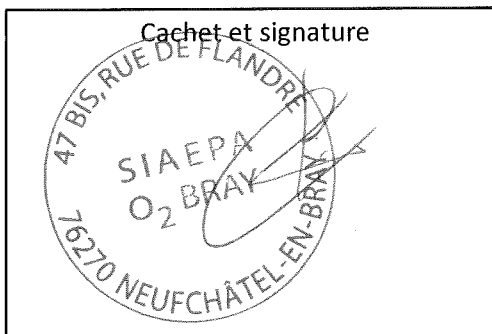
S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr

Bray

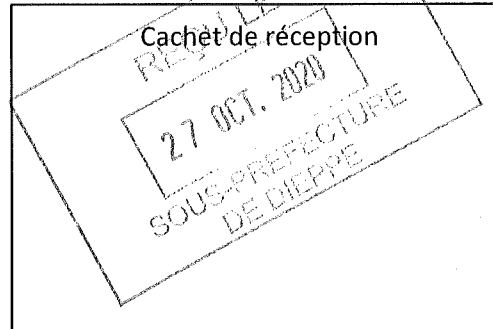
Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

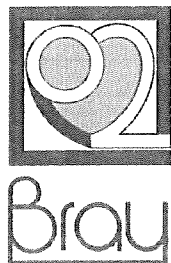
Date : 23/10/2020

Cachet et signature



Cachet de réception





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Créances éteintes
Assainissement Non Collectif

Délibération n°2020-09-60

Légalement convoqué le 18/09/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 24/09/2020 à 20h à la Salle de Justice de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T		x		
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T		x		Mr Haudrechy
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoirs : 1

Votants : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND, Mr Olivier MALOUITRE, Mr Dominique CONSEIL

Absents : Mr Alain DUMOUCHEL

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Malouitre Olivier a remis un pouvoir à Mr Haudrechy Guillaume.

Mr Mickaël LEJEUNE a été désigné secrétaire.

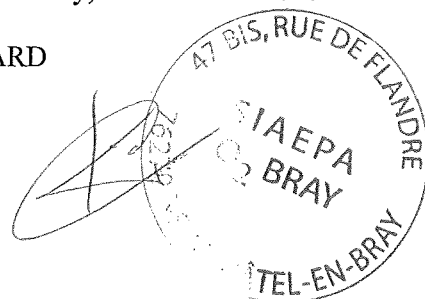
Mr le Président informe les membres du syndicat que certaines factures ne sont pas payées par les abonnés et vont faire l'objet d'un effacement.

Au titre des dossiers de surendettement qui appellent une annulation des factures, le montant s'élève à 449.90 € pour le budget de l'assainissement non collectif (pour ces dossiers, il y a un pendant en eau)

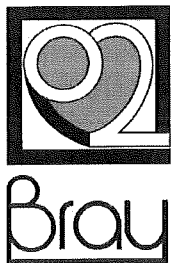
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent le placement en créances éteintes des factures dont le montant cumulé en assainissement non collectif s'élève à 449.90 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'assainissement non collectif pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 octobre 2020
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 octobre 2020



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 24/09/2020

Délibération n°2020-11-62

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 ; Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

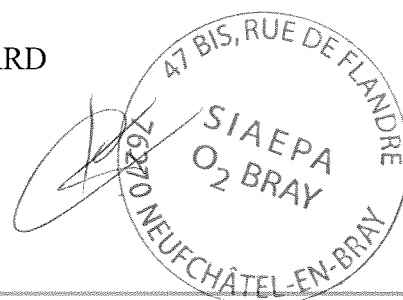
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

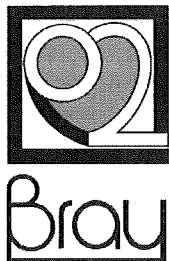
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation de l'arrêté N°07/2020 et des décisions N°2020-08 et 09 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Personnel
Travail à temps partiel
Responsable assainissement

Délibération n°2020-11-63

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

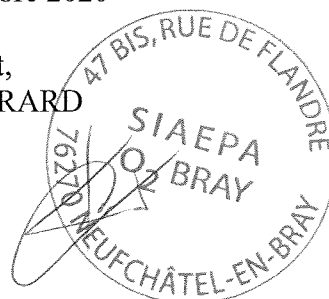
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le travail à temps partiel de Mme Picault Cornu, responsable assainissement, à compter du 01/10/2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Personnel
Missions de référent COVID

Délibération n°2020-11-64

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

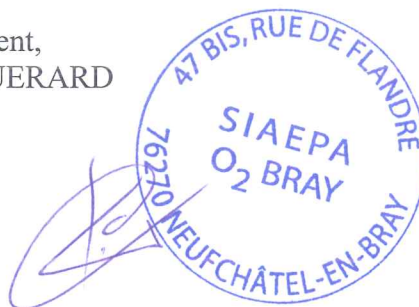
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide l'extension des missions des assistants de prévention aux missions de référents COVID à compter du 01/11/2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
Réclamations abonnés et modalités de
Gestion des réclamations inférieures à 500 € HT

Délibération n°2020-11-65

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président indique que le syndicat reçoit des réclamations des abonnés suite à des interventions. Il propose au comité syndical de prendre une délibération l'autorisant à statuer sur les réclamations dont le traitement de celle-ci concède une indemnisation n'excédant pas 500 € HT. Des décisions seront prises et un rendu sera fait au comité syndical.

A ce titre, Mr le Président fait part de :

- l'affaire concernant un jardin potager inondé à 2 reprises dans le cadre d'une fuite d'eau potable :
Proposition d'indemnisation de la perte de légumes par des bons d'achat chez Gamm Vert (100 € HT) et de rachat de 12 plants de charmilles pour refaire la haie endommagée par le passage des engins (119.40 € HT)
- l'affaire d'un abonné qui lors du renouvellement de son branchement, de l'air est restée dans les conduites et a endommagé la chasse d'eau. L'abonné demande la prise en charge d'une partie de la facture de réparation.

Mr le Président propose d'indemniser la moitié du mécanisme de la chasse d'eau pour tenir compte de la vétusté présumée de l'équipement et de ne pas prendre en charge les frais de pose du plombier pour ne pas léser ceux qui font les réparations par eux-mêmes.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président :

- à instruire et régler les réclamations formulées par les abonnés mentionnés ci-dessus,
- à l'avenir, à instruire et régler les réclamations formulées par les abonnés dont l'indemnisation consentie n'excède pas un montant de 500 € HT.

Les décisions prises dans ce cadre par Mr le Président feront l'objet d'une information au comité syndical suivant.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 10 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Personnel – Dispositions pour 2021
Journée de solidarité
Ponts

Délibération n°2020-11-66

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

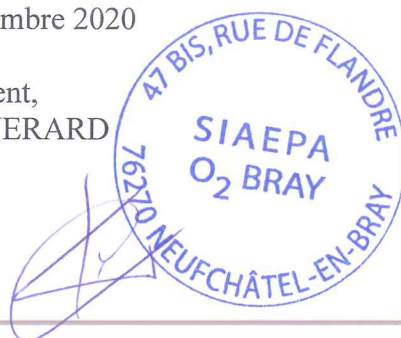
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la reconduite des dispositions pour la journée de solidarité pour l'année 2021,
- prend acte de la fermeture au public des périodes qui constituent un pont. Pour cette disposition, l'information sera portée chaque début année à la connaissance du comité syndical et des abonnés.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201202-20201167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2020

Affichage : 02/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable – Etude diagnostique
Attribution de marché
Fourniture et pose de 9 compteurs de
sectorisation

Délibération n°2020-11-67

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président expose que le syndicat va procéder à la mise en place de 9 compteurs de sectorisation équipé d'un système de télégestion sur les communes de Neuchâtel en Bray, Saint Martin l'Hortier et Bully, dans le cadre du diagnostic réseau AEP en cours.

Mr le Président informe des démarches faites pour ce marché :

- Dossier de consultation des entreprises publié le 16/10/2020 sur la plateforme agysoft.marches-publics.info
- Réception des offres fixée au 10/11/2020 à 12h00
- Ouverture des plis le 10/11/2020 à 14h00
- Présentation du Rapport d'Analyses des Offres : jeudi 19/11/2020 à 11h

Les offres tarifaires sont les suivantes ; elles sont proche de l'estimation fixée à 134 750 € HT (161 700 € TTC) présenté en AVP :

- CISE TP : 139 160 € HT (166 992 € TTC)

- PRC TP : 135 020 € HT (162 024 € TTC)
- SADE : 136 358 € HT (163 629.60 € TTC)

Compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de comité syndical avant janvier 2021 et qu'il convient d'engager l'opération au plus vite, Mr le Président propose de prendre une délibération anticipée pour attribuer le marché dans la limite de l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse une fois l'analyse des offres réalisées et sous réserve des vérifications faites par le maître d'œuvre et de l'avis de la CAO.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve la procédure de consultation pour la mise en place des compteurs de sectorisation sur le territoire du syndicat,
- autorise Mr le Président à :
- signer le marché avec l'entreprise présentant l'offre la mieux disante pour ce marché à l'issue de la présentation du rapport d'analyse des offres,
- dit que ce montant est inscrit au budget de l'année 2020 qu'il sera inscrit à nouveau aux années suivantes si nécessaire,
- s'engage à respecter la charte qualité des réseaux d'eau potable,
- autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier (notamment subventions et signature d'avenant).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 1er décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 1er décembre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47bis Rue de Flandre
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201202-20201167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2020

Affichage : 02/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable – Etude diagnostique
 Attribution de marché
 Fourniture et pose de 9 compteurs de
 sectorisation

Délibération n°2020-11-67

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 ; Mr Dumouchel Alain

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président expose que le syndicat va procéder à la mise en place de 9 compteurs de sectorisation équipé d'un système de télégestion sur les communes de Neuchâtel en Bray, Saint Martin l'Hortier et Bully, dans le cadre du diagnostic réseau AEP en cours.

Mr le Président informe des démarches faites pour ce marché :

- Dossier de consultation des entreprises publié le 16/10/2020 sur la plateforme agysoft.marches-publics.info
- Réception des offres fixée au 10/11/2020 à 12h00
- Ouverture des plis le 10/11/2020 à 14h00
- Présentation du Rapport d'Analyses des Offres : jeudi 19/11/2020 à 11h

Les offres tarifaires sont les suivantes ; elles sont proche de l'estimation fixée à 134 750 € HT (161 700 € TTC) présenté en AVP :

- CISE TP : 139 160 € HT (166 992 € TTC)

- PRC TP : 135 020 € HT (162 024 € TTC)
- SADE : 136 358 € HT (163 629.60 € TTC)

Compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de comité syndical avant janvier 2021 et qu'il convient d'engager l'opération au plus vite, Mr le Président propose de prendre une délibération anticipée pour attribuer le marché dans la limite de l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse une fois l'analyse des offres réalisées et sous réserve des vérifications faites par le maître d'œuvre et de l'avis de la CAO.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve la procédure de consultation pour la mise en place des compteurs de sectorisation sur le territoire du syndicat,
- autorise Mr le Président à :
- signer le marché avec l'entreprise présentant l'offre la mieux disante pour ce marché à l'issue de la présentation du rapport d'analyse des offres,
- dit que ce montant est inscrit au budget de l'année 2020 qu'il sera inscrit à nouveau aux années suivantes si nécessaire,
- s'engage à respecter la charte qualité des réseaux d'eau potable,
- autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier (notamment subventions et signature d'avenant).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 2 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201167bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2020

Affichage : 02/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
Attribution de marché
Etudes géotechniques

Délibération n°2020-11-67bis

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 ; Mr Dumouchel Alain

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Une consultation a été faite auprès de trois entreprises spécialisées pour la réalisation des études géotechniques préalables à la pose des compteurs de sectorisation.

Cette consultation servira aussi aux travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à réaliser sur la sortie de réservoir de Bully.

La consultation a été transmise par courriel le 05/10/2020 avec une réponse demandée pour le 15/10/2020 à 12h00 aux bureaux d'études AIS, Géotec et Ginger.

Le bureau d'études AIS s'est excusé de ne pas pouvoir rendre réponse.

Le rapport d'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre SOGETI a fait ressortir l'offre de la société GEOTEC, d'un montant de 11 470,00 € HT, soit 13 764,00 € TTC comme étant la mieux disante.

Pour information, l'autre offre détenue est celle de Ginger au prix de 33 430 € HT.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve la procédure de consultation pour la réalisation d'études géotechniques nécessaires à certains dossiers menés par le syndicat notamment celui de la pose des compteurs de sectorisation,
- autorise Mr le Président à :
- signer le marché avec l'entreprise présentant l'offre la mieux disante pour ce marché,
- dit que ce montant est inscrit au budget de l'année 2020 qu'il sera inscrit à nouveau aux années suivantes si nécessaire,
- autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier (notamment subventions et signature d'avenant).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 2 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 2 décembre 2020



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : EAU POTABLE

Station de pompage de Mesnières
Remise en fonctionnement

Délibération n°2020-11-68

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIE</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Le transformateur de la station de pompage de Mesnières est arrêté depuis février 2020.

Le génie civil est vétuste et de l'eau s'infiltre à l'intérieur de l'ouvrage.

Ceci associé au fait que le poste de transformation est lui-même obsolète, il ne peut plus être maintenu en fonctionnement au risque de dangers graves pour les biens et les personnes.

L'arrêt de la desserte en électricité a été demandé au fournisseur d'énergie.

Pour autant, il faut assurer un secours au captage de Neuville-Ferrières pour le cas où la seule pompe qui fonctionne actuellement connaîtrait une défaillance.

Des crédits ont été prévus au budget primitif 2020 pour la fourniture et la pose d'un nouveau poste de transformation.

Par l'étude de sécurisation, le site doit être équipé d'une station de traitement de pesticides. Il convient de coupler les 2 investissements en une seule opération pour traiter le sujet dans son ensemble.

Dans l'attente de la mise en place de ces équipements (évaluée à 2 ans minimum), la station va être remise en fonctionnement au moyen d'un groupe électrogène à substituer au poste défaillant.

Une consultation auprès d'entreprises a été menée. Seule l'entreprise Hydra propose la fourniture et la pose d'un groupe électrogène au moyen d'une location mensuelle. Les autres entreprises consultées (DR et ATS) ont répondu ne pas faire ce type de prestations et dirige le syndicat vers des loueurs qui ont été, de ce fait, consultés (Kiloutou, Régis Location et Loxam).

Seule l'entreprise Loxam a fourni une réponse et fait une offre seulement de location et de maintenance. La pose, le raccordement et la mise en service restant à la charge du syndicat.

Hydra propose une prestation complète de fourniture, pose, raccordement, mise en service et maintenance.

Les tarifs sont les suivants :

Loxam : 42 095 € HT pour 12 mois (3 508 € HT par mois) + dépenses connexes à prévoir (non évaluées)

Hydra : 45 360 € HT pour 24 mois (1 890 € HT par mois) puis 1 482 € HT par mois au-delà de 24 mois

Pour la mise en place du groupe électrogène, une décision modificative est nécessaire pour prévoir le paiement des frais de location du groupe et le carburant nécessaire.

- 6066 carburants : 1 500 €
- 6135 locations mobilières : 3 000 €

Cumul : 4 500 €

L'ensemble des fonds sera pris sur le 61521 (197 713.81 € disponibles)

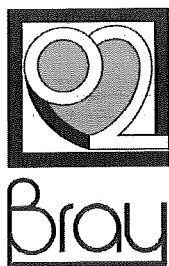
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve les opérations de consultations menées pour la fourniture du groupe électrogène,
- autorise Mr le Président à :
- signer le contrat de location avec l'entreprise Hydra pour un montant de 45 360 € HT pour les 24 1ers mois puis 1 482 € HT par mois au-delà de 24 mois,
- procéder aux mouvements budgétaires sus mentionnés sur le budget eau potable de l'année 2020 et qu'il sera inscrit à nouveau aux années suivantes,
- autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier (notamment subventions et signature d'avenant).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Affichage : 03/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable – Etude diagnostique
Complément au marché
PGSSE

Délibération n°2020-11-69

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 ; Mr Dumouchel Alain

Assistaient à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Dans le cahier des charges initial de l'étude diagnostique eau potable était prévu un plan de secours, prévu pour organiser la distribution de bouteilles d'eau en cas d'incident.

L'AESN souhaite aller plus loin dans la démarche en partant d'un état des lieux fonctionnel et organisationnel, d'une étude des dangers et des risques associés, des propositions d'amélioration qui aboutiront à l'élaboration d'une démarche globale de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

Le plan de secours chiffré dans l'étude s'élevait à 2 486 € HT ; il ne sera pas réalisé.

A la place, le PGSSE chiffré par le titulaire du marché de l'étude diagnostique (Altéréo) a remis une offre à 20 098 € HT.

Le PGSSE est financé à 80% par l'agence de l'eau et de ce fait le diagnostic aussi.

Un avenant au marché de l'étude diagnostique sera rédigé retraçant ses mouvements.

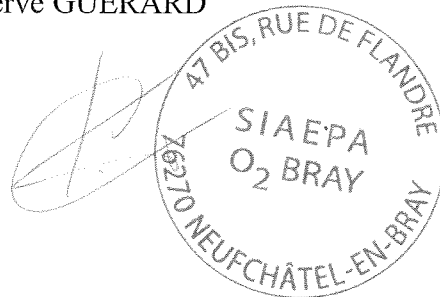
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le retrait du plan de secours de l'étude diagnostique au profit d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) pour répondre aux attentes réglementaires,
- Valide la réalisation de ce PGSSE par l'attributaire de l'étude diagnostique,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au marché avec le bureau d'études ALTEREO pour un montant de 20 098,00 € HT (24 117,60 € TTC),
- Précise que le montant pour cette opération, inscrit au budget de l'année 2020 est suffisant et permet de couvrir les dépenses afférentes à l'étude et les 1ères dépenses en lien avec le PGSSE,
- Dit que l'opération sera inscrite au budget des années suivantes et les fonds nécessaires y seront associés,
- Autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier (notamment subventions et signature d'avenant).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 3 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 décembre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : EAU POTABLE
Convention d'échange d'eau
Vallée de l'Eaulne
Validation du projet de convention

Délibération n°2020-11-70

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président informe que le réseau correspondant aux écarts de Neufchâtel était sous la gestion de la Vallée de l'Eaulne jusqu'au 03/11/2016.

A cette date, le réseau a été repris par le syndicat O2 Bray dans le but de traiter l'ensemble des abonnés du syndicat selon la même politique tarifaire.

La convention définissant les conditions administratives et financières n'avait pas été menée à son terme.

Mr le Président donne lecture de la convention.

Elle a été transmise à la Vallée de l'Eaulne.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du projet de convention d'échange d'eaux avec le syndicat de la Vallée de l'Eaulne,
- En valide les termes,
- Autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : EAU POTABLE

Convention de rétrocession de réseau

Orée du Bois (tranche 1)

Validation du projet de convention (dernière version)

Délibération n°2020-11-71

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAIL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président rappelle qu'une procédure de rétrocession des réseaux est en cours pour ce lotissement.

Sodineuf rétrocède à la commune certaines portions de voirie ainsi que les réseaux et ouvrages, ces derniers qui reviendront au syndicat.

La convention a connu plusieurs modifications et a été relue par le SIDESA pour valider les derniers points ; quelques modifications ont été préconisées et transmises à Sodineuf et à la mairie de Neufchâtel-en-Bray ; elles ont été validées par toutes les parties en présence. Ainsi, la convention peut être signée.

Mr le Président donne lecture de la dernière version de la convention.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation de la convention de rétrocession des réseaux avec Sodineuf et la mairie de Neufchâtel-en-Bray,
- En valide les termes,
- Autorise Mr le Président signer la convention
- Autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : EAU POTABLE
Amortissements
Budget 2021

Délibération n°2020-11-72

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
	LEGRAND	Nathalie	T	x			
Beaussault	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	<i>VANDERBRIGGHE</i>	<i>Félix</i>	S				
	<i>STRAGIER</i>	<i>Philippe</i>	S				
	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
Bouelles	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	<i>LECOSSAIS</i>	<i>Vincent S</i>	S				
	<i>COBERT</i>	<i>Gilles</i>	S				
	LORMIER	Jocelyne	T	x			
Bully	PAVIOT	Valérie	T	x			
	<i>HARIVEL</i>	<i>Jean-François</i>	S				
	<i>LECOINTRE</i>	<i>Serge</i>	S				
	ASSEGOND	Eric	T	x			
Flamets-Frétils	DUMONT	Laurent	T	x			
	<i>POULET</i>	<i>François</i>	S				
	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
Graval	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	<i>MARTIN</i>	<i>Véronique</i>	S				
	<i>MAIRESSE</i>	<i>Véronique</i>	S				
	BUREL	Patrick	T		x		
Mesnières-en-Bray	FOURCIN	Bruno	T	x			
	<i>LAMBERT</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>ROUSSEL</i>	<i>Laure</i>	S	x			
	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
Nesle-Hodeng	RENAULT	Nicolas	T	x			
	<i>LEMONNIER</i>	<i>Clémence</i>	S	x			
	<i>CANAC</i>	<i>Amélie</i>	S				
	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
Neufchâtel-en-Bray	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence
Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président évoque le fait que pour démarrer l'amortissement des biens et des subventions éventuellement perçues, une délibération est nécessaire.

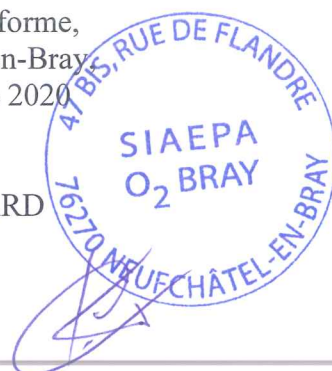
Ainsi, il faut valider la proposition de durée suivante à inscrire aux amortissements au budget 2021 de l'eau potable :

- Aménagement du 47 bis rue de Flandre (cuisine, installation électrique...)
Total de dépenses : 41 466.74€
A amortir sur 10 ans

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, valident la proposition de durée d'amortissement ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2020

Affichage : 08/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
Créances éteintes

Délibération n°2020-11-73

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

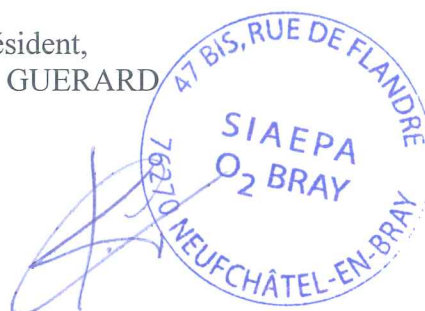
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent le placement en créances éteintes des factures dont le montant cumulé en eau potable s'élève à 2 080.59 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau potable pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 7 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 7 décembre 2020



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2020

Affichage : 08/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
Décision modificative

Délibération n°2020-11-74

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président informe les membres du syndicat que des écritures relatives à des annulations de titres sur exercices antérieurs sont à réaliser avant la fin de l'année sur le budget de l'eau potable. Le montant des crédits disponibles à l'article concerné (673) ne sont pas suffisants ; une décision modificative est nécessaire :

673 : + 5 400 €

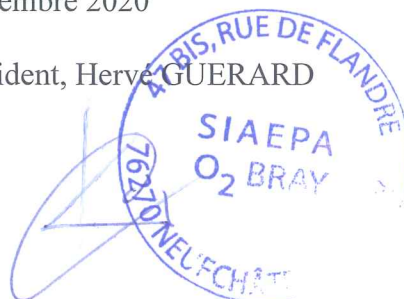
L'ensemble des fonds sera pris sur le 61521 ;

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent les mouvements budgétaires ci-dessus énoncés.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 7 décembre 2020

Le Président, Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 7 décembre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Diagnostic assainissement collectif
Validation du programme de travaux

Délibération n°2020-11-76

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président explique que suite à l'étude diagnostique du réseau d'assainissement, un programme de travaux a été dressé pour une décennie en mettant en avant les priorités visant notamment la réduction de l'apport d'eaux claires parasites.

Mr le Président présente le programme de travaux.

Certains travaux ne pourront pas être réalisés tant que le schéma de gestion des eaux pluviales de Neufchâtel-en-Bray n'a pas démarré et que des travaux de séparation des réseaux ne seront pas entamés concomitamment par la mairie de Neufchâtel. L'ordre de réalisation des travaux préconisés dans le programme décennal devra de ce fait, être adapté.

Compte tenu des motifs invoqués par Mr le Président, le comité syndical, à l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du programme de travaux issu de l'étude diagnostique,
- Valide les opérations qui y sont indiquées,
- Conçoit la nécessité de revoir le déroulement des travaux au motif que certains ne pourront être effectués qu'une fois les opérations de réalisation du schéma de gestion des eaux pluviales et de mise en séparatif de portions de réseaux menés par la mairie de Neufchâtel-en-Bray

- Accepte la réorganisation du programme de travaux pour permettre la réalisation de certaines actions,
- Autorise Mr le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires notamment les demandes de subventions auprès des financeurs (Département de Seine-Maritime, Agence de l'Eau, Etat, Europe et tout autre organisme susceptible de financer une partie des travaux et études si nécessaire).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Château de Mesnières
Année de test complémentaire

Délibération n°2020-11-77

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIE</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 ; Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président explique qu'une convention de rejet a été signée avec les représentants du château de Mesnières en 2019 suite à leurs travaux de raccordement au réseau public de collecte.

Suite à cela, une année de test était prévue à la convention pour finaliser les travaux notamment de pluvial pour éviter les excès de rejets et qu'ils soient pénalisés.

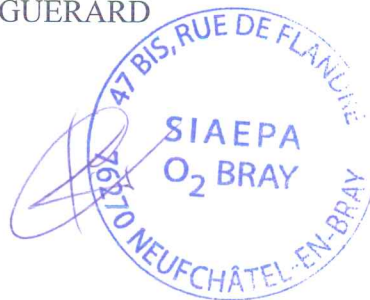
Le souci est que, malgré les travaux menés par leurs soins, un volume important d'eaux claires parasites rejoint encore le réseau. Les représentants du château demandent à pouvoir bénéficier d'une année de test supplémentaire pour poursuivre les travaux et éviter une pénalisation.

Compte tenu des efforts qu'ils consentent, Mr le Président est favorable au report d'une année la mise en œuvre de la convention et des pénalités qu'elle prévoit ; le but n'étant pas de sanctionner mais d'améliorer la qualité et le volume du rejet.

Compte tenu des motifs invoqués par Mr le Président, le comité syndical, à l'unanimité, valide l'octroi d'une année de test complémentaire avant l'application d'éventuelles pénalités pour le château de Mesnières-en-Bray.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Amortissements
Budget 2021

Délibération n°2020-11-78

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président évoque le fait que pour démarrer l'amortissement des biens et des subventions éventuellement perçues, une délibération est nécessaire.

Ainsi, il faut valider la proposition de durée suivante pour le budget 2021 de l'assainissement collectif :

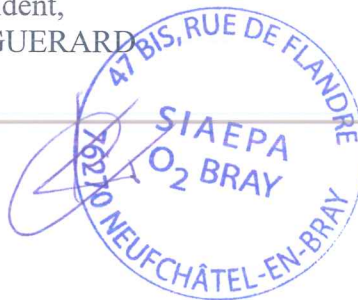
- Réhabilitation station d'épuration de Neufchâtel, Travaux CEM : Dépenses : 32 176.92€
Amortissement sur 10 ans
- Raccordement du château de Mesnières : Dépenses : 199 655.85€ - Recettes : 77 219€
Amortissement sur 40 ans
- Mise en conformité du déversoir d'orage : Dépenses : 56 039.74€ - Recettes : 36 812.06€
Amortissement sur 10 ans
- Etude Diagnostique (NB, MB, BU et SMH) : Dépenses : 143 260.86€ - Recettes : 106 906.22€
Amortissement sur 10 ans

- Réhabilitation Poste de Relèvement Zone Industrielle : Dépenses : 110 948.96€ -
Recettes : 23 040€
Amortissement sur 20 ans
- Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : Dépenses : 13 626.44€ –
Recettes : 6 813€
Amortissement sur 5 ans

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, valident les propositions de durée d'amortissement ci-dessus énoncées.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 24 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2020

Affichage : 08/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Créances éteintes

Délibération n°2020-11-79

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Au titre des dossiers de surendettement qui appellent une annulation des factures, le montant s'élève à 2 944.65 € pour le budget de l'assainissement collectif.

Sur ce budget, les crédits sont insuffisants pour procéder à l'ensemble des écritures de créances éteintes y afférentes, une décision modificative est nécessaire :

- 6542 créances éteintes : + 810 €

Les fonds sont pris sur le 61521 (60 332.79 € disponibles)

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent :

- le placement en créances éteintes des factures dont le montant cumulé en assainissement collectif s'élève à 2 944.65 €
- les mouvements budgétaires ci-dessus énoncés.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 7 décembre 2020
Le Président, Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2020

Affichage : 08/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Décision modificative

Délibération n°2020-11-80

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président informe les membres du syndicat que des écritures relatives à des annulations de titres sur exercices antérieurs sont à réaliser avant la fin de l'année sur le budget de l'assainissement collectif. Le montant des crédits disponibles à l'article concerné (673) ne sont pas suffisants ; une décision modificative est nécessaire :

673 : + 7 550 €

L'ensemble des fonds sera pris sur le 61521 (60 332.79 € disponibles)

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent les mouvements budgétaires ci-dessus énoncés.

Pour copie conforme,

A Neufchâtel-en-Bray, le 7 décembre 2020

Le Président, Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2020

Affichage : 21/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement non collectif
Règlement de service et tarifs des prestations
Validation

Délibération n°2020-11-81

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président donne lecture des propositions tarifaires envisagées.

Ce sont des propositions qui permettent de couvrir les charges du service et de proposer des prestations de services économiquement acceptables considérant les pratiques mises en œuvre par d'autres structures intercommunales.

- Facturation d'un abonnement pour les frais de fonctionnement du service au sein de la structure (charges fixes, véhicule, personnel, ...) : 50 € HT annuels
- Visite : de contrôle périodique (fonctionnement), de diagnostic, demande d'avis préalable, de conformité après travaux : 70 € HT
- Toute formalité dans le cadre des ventes : 70 € HT
- Pour les vidanges, facturation du coût des prestations réalisées issues du marché passé par le syndicat, majoré de 20% pour financer l'intervention de l'agent du SPANC lors de la prestation,

la prise de rendez-vous, la gestion administrative du dossier (signature d'une convention bipartite) notamment.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du règlement de service et des propositions tarifaires adaptées au maintien du service auprès des usagers,
- En valide le contenu et la mise en œuvre pour le 01/01/2021,
- Conçoit la nécessité de mettre en conformité le règlement de service et de revoir les tarifs des prestations réalisées,
- Autorise Mr le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions dans les temps impartis.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 17 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2020

Affichage : 08/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement non collectif
Créances éteintes

Délibération n°2020-11-82

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du comité syndical, acceptent le placement en créances éteintes des factures dont le montant cumulé en assainissement non collectif s'élève à 26.31 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau potable pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 7 décembre 2020
Le Président, Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20201110-20201183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable – Programmation annuelle 2021
Complément eau potable et assainissement

Délibération n°2020-11-83

Légalement convoqué le 06/11/2020, le Comité Syndical s'est réuni le 10/11/2020 à 20h à la grande salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Malouitre
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T		x		
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T		x		Mme Lemonnier
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S	x			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T	x			
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T	x			
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIE</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Absents excusés : 3 : Mr Patrick BUREL, Mr Haudrechy Guillaume, Mr Duriez Philippe.

Absents : 1 : Mr Dumouchel Alain

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Haudrechy Guillaume a remis un pouvoir à Mr Malouitre Olivier. Mr Duriez Philippe a remis un pouvoir à Mme Lemonnier Clémence

Mme Paviot Valérie a été désignée secrétaire.

Mr le Président rappelle les délibérations N°2020-09-46 et 2020-09-52 prises lors de la séance du 24/09/2020 pour la programmation annuelle au Département pour respectivement, la vocation eau potable et assainissement collectif.

Il convient d'y ajouter un dossier. La mairie de Neufchâtel-en-Bray projette la réalisation d'un rond-point au carrefour situé au niveau de la rue Denoyelle et du Baron d'Haussez en lieu et place des 4 feux tricolores. Comme pour celui réalisé pour la Tête de Cheval, il convient de dévoyer les canalisations.

La dépense pour ces travaux est estimée à 150 000 € pour la partie qui concerne l'eau potable et à 150 000€ HT pour la partie qui concerne l'assainissement collectif.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident l'ajout du dossier de dévoiement de canalisation dans le cadre du projet de la mairie de Neufchâtel-en-Bray de création d'un rond-point au carrefour au niveau de la rue Denoyelle et du Baron d'Haussez à la programmation

annuelle 2020 du Département de Seine-Maritime tant pour la vocation eau potable que pour celle pour l'assainissement collectif.

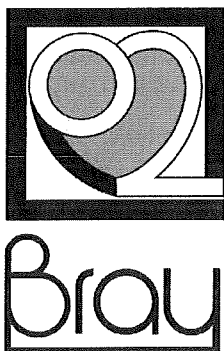
Ce complément de dossier sera ajouté aux autres projets de la programmation annuelle de 2021 et transmis au Département de Seine-Maritime.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray,
le 10 décembre 2020

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 10 décembre 2020





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

N°06/2020

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Objet : Délégations aux vice-présidents

Le Président du SIAEPA O₂ Bray,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-23, L5211-9 et L5211-10;

Vu le procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 08 juillet 2020 décidant le nombre de vice-présidents et constatant l'élection de :

- Mr Hervé GUERARD en qualité de Président,
- M. Patrice CAUCHETIEZ en qualité de 1^{er} vice-président,
- M. Patrick BUREL en qualité de 2^{ème} vice-président,
- Mme Jocelyne LORMIER en qualité de 3^{ème} vice-présidente,

Considérant que le nombre et l'importance des compétences transférées par les communes au syndicat O₂ Bray, rendent nécessaire une collaboration active et présente des vice-présidents ;

ARRETE

TITRE I : DELEGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRESIDENTS

ARTICLE I.1 : **M. Patrice CAUCHETIEZ**, 1^{er} vice-président est délégué à l'**Assainissement Collectif et Non Collectif** pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs.

ARTICLE I.2 : **M. Patrick BUREL**, 2^{ème} vice-président est délégué à l'**Eau Potable** pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs.

ARTICLE I.3 : **Mme Jocelyne LORMIER**, 3^{ème} vice-présidente est déléguée à l'**Administration et la Communication** pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs.

TITRE II : DELEGATION DE SIGNATURE AUX VICE-PRESIDENTS

ARTICLE II.1 : Délégation de signature est donnée pour :

- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs aux affaires générales,
- Tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs au personnel du syndicat,
- Toutes pièces relatives à l'urbanisme,
- Toutes pièces comptables et financières et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et ou recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs, de décisions modificatives ou de prises en charge financières,
- Toutes pièces relatives aux devis, bons de commande, contrats pour un montant n'excédant pas 10 000 € HT,
- La délivrance des copies, ampliations, et expédition du registre des délibérations, décisions et arrêtés du syndicat,
- Toutes pièces relatives aux procès-verbaux des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public,
- Les actes de gestion courante tels que correspondances, convocations conventions...
- Le dépôt de plainte au nom du syndicat,

ARTICLE II.2 : Ces délégations de signature sont données, dans l'ordre, à :

- **Mme Jocelyne LORMIER**, 3^{ème} vice-présidente
- **Mr Patrick BUREL**, 2^{ème} vice-président
- **Mr Patrice CAUCHETIEZ**, 1^{er} vice-président :

TITRE III DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE III.1 : Ces délégations sont valables à compter du 08 juillet 2020. Elles prendront fin en cas de cessation de fonctions.

ARTICLE III.2 : La signature des pièces et actes susvisés devra être précédée de la formule : « *par délégation du Président* ».

ARTICLE III.3 : Les services du syndicat, de la Sous-Préfecture, de la Trésorerie de Neufchâtel-en-Bray sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

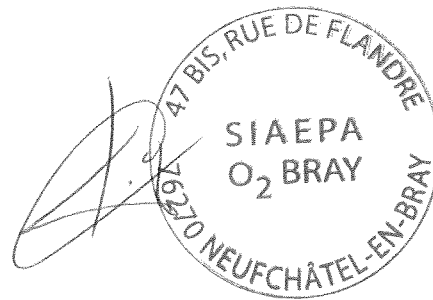
ARTICLE III.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- au contrôle de légalité en Sous-préfecture,
- à Monsieur le Receveur Syndical,
- aux intéressés.

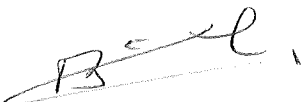
ARTICLE III.5 : Affichage aux lieu et place ordinaires.

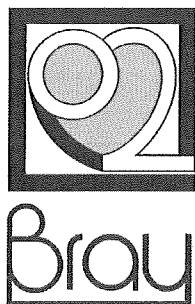
ARTICLE III.6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Neufchâtel-en-Bray,
Le 30 juillet 2020
Le Président, Hervé GUERARD



ANNEXE A L'ARRÊTÉ N°06/2020
SPECIMENS DE SIGNATURE

Prénom NOM	Signature
Patrice CAUCHETIEZ	
Patrick BUREL	
Jocelyne LORMIER	



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Courrier n°331/10/20-AL

REÇU LE
29 OCT. 2020
O2 BRAY

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

EMETTEUR

S.I.A.E.P.A O2Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

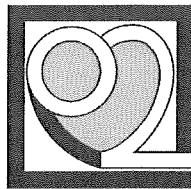
DESTINATAIRE

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau du Conseil aux Collectivités
Locales et de l'Environnement
Dépôt des actes
5 Rue du 8 mai 1945 - CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

Date du comité syndical : 24/09/2020

Exemplaire : à conserver / à retourner.

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles du pré-contrôle de légalité	O2BRAY
Délibération : Arrêtés et décisions pris depuis le 29/07/2020	2020-09-40		☐
Délibération : Départ d'un personnel	2020-09-41		☐
Délibération : Fin de temps partiel d'un personnel	2020-09-42		☐
Délibération : Recrutement d'un contrat en alternance	2020-09-43		☐
Délibération : Règlement intérieur des séances des élus + ANNEXE	2020-09-44		☐
Délibération : Consultation et attribution pour le renouvellement de réseau Les coudraies sur Mesnières-en-Bray	2020-09-45		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021 au département de Seine-Maritime	2020-09-46		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS)	2020-09-47		☐
Délibération : Branchements neufs-nouvelle délibération tarifaire	2020-09-48		☐
Délibération : Décisions modificatives eau potable	2020-09-49		☐
Délibération : Amortissements eau potable	2020-09-50		☐
Délibération : Créances éteintes EAU POTABLE	2020-09-51		☐
Délibération : Programmation annuelle 2021- Assainissement Collectif	2020-09-52		☐
Délibération : Attribution du marché de travaux courants - Assainissement collectif	2020-09-53		☐
Délibération : Rapport prix qualité service 2019 (RPQS) Assainissement	2020-09-54		☐



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
 47 Bis Rue de Flandre
 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
 Tél : 02.35.94.35.17
 E-mail : secretariat@o2bray.fr



Délibération : Tarification débouchage au nettoyeur Haute Pression -AC et ANC	2020-09-55		☐
Délibération : Décisions modificatives assainissement collectif	2020-09-56		☐
Délibération : Amortissements- assainissement collectif	2020-09-57		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement collectif	2020-09-58		☐
Délibération : RPQS 2019 ANC	2020-09-59		☐
Délibération : Créances éteintes- assainissement non collectif	2020-09-60		☐

Date : 23/10/2020

